

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

La double crise de la démocratie représentative

De Briey, Laurent

Published in:
France Forum

Publication date:
2023

Document Version
le PDF de l'éditeur

[Link to publication](#)

Citation for pulished version (HARVARD):

De Briey, L 2023, 'La double crise de la démocratie représentative', *France Forum*, numéro 413, pp. 17-19.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.



FRANCE FORUM

DEPUIS 1957 • N° 413

OBSERVER • COMPARER • PROPOSER

AUTOMNE 2023

Diversité culturelle
et religieuse en France
et au Québec

Le personnalisme,
philosophie politique

Le sens du vote

Dominique Schnapper

Changer radicalement les choses

Yves Sintomer

Éloge de la démocratie représentative

Jean-Louis Bourlangès

FATIGUE DÉMOCRATIQUE

moderniser les institutions ?

SOMMAIRE

PRÉFACE François Bayrou	5
ÉDITORIAL Charles Mercier	7

FATIGUE DÉMOCRATIQUE : MODERNISER LES INSTITUTIONS ?

Dossier coordonné par Élisabeth Cazeaux et Olivia Leboyer



OBSERVER

Le sens du vote Dominique Schnapper	11
Démocratie, délibération et vérité Didier Mineur	14
La double crise de la démocratie représentative Laurent de Briey	17
Quelles élites politiques pour demain ? Luc Rouban	20
Regard sur l'Assemblée nationale Sylvain Waserman	23



COMPARER

« Pour retrouver une confiance dans le politique, il faut changer radicalement les choses » entretien avec Yves Sintomer	27
L'énigme démocratique posée par Tocqueville Olivia Leboyer	30
De la III ^e République à la V ^e République : quels équilibres ? Jean-Félix de Bujadoux	33
La mythologie du sauveur botté Jean Garrigues	36
Rétro Viseur : « Réformer... se réformer... ou périr... » un entretien croisé Aron, Lecanuet, Philip à la fin de la IV ^e République	39



PROPOSER

Abstention : refuser la fatalité Laurence de Nervaux	45
Éloge de la démocratie représentative Jean-Louis Bourlanges	48
Éloge (inquiet) des partis ou conte philosophique Lucien Jaume	51
Pour la V ^e République Arnaud Teyssier	54
Changer de Constitution ? Bertrand Mathieu	57
Le référendum, une réponse à la crise de la démocratie représentative en France ? Alain Laquièze	60
Tirage au sort, référendum : attention aux détails ! Gil Delannoi	63

VARIATIONS

ESSAIS

La diversité culturelle et religieuse en France et au Québec : le jeu des six familles Charles Mercier.....	69
--	----

MOTS

Europe : Remettons-nous à la tâche ! François Lafond.....	77
Le personnalisme, philosophie politique Pierre-André Hervé.....	78

CULTURES

Musique : Taxonomie Nicolas Viel.....	84
Cinéma : <i>Anatomie d'une chute</i> de Justine Triet (Palme d'or 2023) Olivia Leboyer.....	85
Exposition : Le Musée de l'immigration, les faux-semblants passés au Karcher ? Arthur Billot.....	87
Littérature : <i>Miscellanées du Quai d'Orsay</i> d'Alexis Jenni (2023) Olivia Leboyer.....	89



FRANCE
FORUM

N°413
AUTOMNE
2023

REVUE FONDÉE EN 1957 PAR ÉTIENNE BORNE, JOSEPH FONTANET ET JEAN LECANUET

133 bis, rue de l'Université,
75007 Paris
☎ 01 53 59 20 08
✉ contact@franceforum.fr

DIRECTEURS DE LA PUBLICATION
Marguerite Deprez-Audebert
et Charles Mercier

GÉRANTE
Marguerite Deprez-Audebert

DIRECTEUR DE LA RÉDACTION
Charles Mercier

RÉDACTRICE EN CHEF
Olivia Leboyer

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
Pierre-André Hervé

COMITÉ DE RÉDACTION
Jean-Noël Barrot, François
Bayrou, Christophe Bellon,
Élisabeth Cazeaux, Blandine
Chelini-Pont, Sarah Durelle-Marc,
François Lafond, Raphaël Liogier,
Agnès Louis, Louis de Redon

DIRECTION ARTISTIQUE ET MISE EN PAGE
Jules Aubriot -  EliLoCom

IMPRESSION
ISI PRINT - Parc des Damiers,
139, rue Rateau,
93120 La Courneuve

ÉDITEUR
SARL Union française

ISSN
0046-4910

CPPAP : en cours



PEFC/10-31-2581

PRÉFACE *France Forum,* les sources, le fleuve, l'océan

DANS L'UNIVERS DÉMOCRATIQUE FRANÇAIS, la constellation des revues est une richesse.

France Forum a été fondée en 1957 par le philosophe Étienne Borne, qui serait très vite entouré d'un jeune agrégé de philosophie qui se nommait Jean Lecanuet, d'un jeune résistant, passionné d'Histoire, Henri Bourbon, et d'un jeune économiste et sociologue enraciné dans sa Savoie natale, Joseph Fontanet.

France Forum a nourri le débat d'idées avec une ligne riche et ferme : l'attachement à l'Europe, l'humanisme, le personnalisme et, en filigrane, les racines démocrates-chrétiennes de ses débuts. Aujourd'hui, c'est une équipe nouvelle, jeune, qui reprend les rênes, pour proposer un espace de débats, au sens fort du terme. Le pluralisme et la liberté de ton sont nécessaires pour aborder les grands défis de nos sociétés.

Pendant longtemps, le sous-titre de la revue fut *Carrefour de l'humanisme démocratique*.

J'aimais bien ces trois mots.

Carrefour était un mot d'ouverture et d'invitation à la rencontre, en des temps où l'on devinait que le sectarisme et l'entre-soi allaient devenir la règle. « Je veux bien parler, disent les uns, mais je ne veux parler qu'avec ceux qui sont d'accord avec moi » ; « Je ne veux pas discuter d'idées, affirment les autres, avec ceux qui combattent mes idées ». *Carrefour* est un mot de reconnaissance et de paix civile. Dans

la Rome antique, le dieu des carrefours, c'était Mercure, dieu du commerce, de l'échange et messenger des autres dieux. Au fond, c'est le dieu qui porte comme premier message que nous ne sommes pas seuls au monde, qu'il existe d'autres univers de civilisation, d'autres coutumes et d'autres modes de pensée, et qu'il importe d'accepter leur existence pour que nous soyons davantage nous-mêmes.

L'humanisme est un idéal. Tous les mots en -isme définissent dans leur formation même ce qui pour eux a la plus grande importance : le capitalisme sacralise le capital, le socialisme croit au social, le communisme met en avant la mise en commun, notamment des moyens de production. Notre grand courant politique fait passer en premier l'humain, et assigne comme but à la société l'épanouissement de ce que l'humanité porte en elle de potentiel d'intelligence, de générosité, de compréhension, de sens du service et de dimension spirituelle. Cette aspiration concerne la vie personnelle de chacun d'entre nous, aussi bien que la vie des communautés que nous formons et qui nous nourrissent, la famille, l'entreprise, l'association, la nation, notre communauté de destin, et l'Europe, notre communauté de civilisation.

La *démocratie* est probablement une utopie politique, mais c'est la plus enrichissante et la plus porteuse de signification.



François Bayrou

président du
Mouvement démocrate,
Haut-commissaire
au Plan, maire de Pau

Ce que croit la démocratie, c'est que chacun d'entre nous a vocation à participer aux choix fondamentaux qui vont commander notre vie commune. Il n'y a pas d'un côté ceux que la naissance, l'éducation, le privilège, portent au sommet de la pyramide du pouvoir, et les autres qui sont destinés à obéir. Il n'y a pas d'un côté ceux qui édictent, parce qu'ils appartiennent au bon parti, à la bonne classe sociale, et de l'autre ceux qui se plient et n'ont d'autre ressource, si on ne les écoute pas, que de se révolter. Nous sommes, tous, pleinement citoyens, c'est-à-dire coresponsables de l'avenir, à notre place, et notre place est par nature éminente.

France Forum n'est en rien une chambre d'écho du politique. Charles Mercier, directeur de la publication, est historien ; les membres du comité de rédaction viennent de différentes disciplines des sciences sociales. Au carrefour de ces trajectoires, en pleine

conscience de nos sources, la pensée se construit en commun. À qui s'adresse la revue ? Certainement pas aux seuls intellectuels, mais à toutes les femmes et tous les hommes de la cité. Car les articles ne s'interdiront aucun sujet : la politique, au sens de *polis*, les relations internationales, la construction européenne, les évolutions de la société, tout ce qui nous constitue comme êtres humains, confrontés à la vie, à la mort et aux grands choix de l'époque.

J'ai pour *France Forum* une affection ancienne, qui se régénère avec bonheur. Une revue qui se métamorphose, tout en préservant son ADN, ce n'est pas si courant. La transmission entre les générations est précieuse et représente sans doute la plus belle des aventures humaines.

J'ai toujours aimé que les fleuves se souviennent également des sources où ils n'étaient que filet d'eau transparente et de l'Océan qu'ils cherchent sans répit. ●

ÉDITORIAL

APRÈS PLUS D'UN AN DE SILENCE, *France Forum* reparait avec une nouvelle équipe, un nouveau format, un nouveau logo, et de nouvelles rubriques. Ces changements, loin de manifester une rupture, s'inscrivent dans la fidélité à une histoire qui a commencé à s'écrire en 1957, quand la revue a été créée sous l'impulsion d'Étienne Borne, professeur de philosophie, de Joseph Fontanet, alors député et secrétaire général du Mouvement Républicain populaire (MRP) et de Jean Lecanuet, maître des requêtes au Conseil d'État, agrégé de philosophie, ancien député et secrétaire d'État.

Leur intuition initiale reste la nôtre. La revue, espace de coopération entre universitaires et citoyennes et citoyens engagés dans le champ politique, doit permettre une réflexion en profondeur sur la démocratie et les grands enjeux de notre temps, à travers la confrontation, respectueuse des identités de chacun, d'expertises qui s'ignorent souvent les unes les autres. Depuis ses origines, *France Forum* conjugue une référence assumée au personnalisme, qui affirme le primat de la personne humaine sur les logiques économiques et sur les structures collectives, avec une approche pragmatique des problèmes : « *France Forum* ne sera pas un organe doctrinaire qui ferait constamment référence à quelque idéologie établie et qui en tirerait ensuite des conséquences touchant l'action politique concrète¹. » La revue a des affinités avec le centre démocrate, sans être pour autant la voix d'une faction ou d'un parti. Ses fondateurs ambitionnaient de servir un dialogue

« qui devrait s'établir de parti à parti, de famille d'esprit à famille d'esprit » car, écrivaient-ils, « sans l'ouverture à autrui, la reconnaissance mutuelle, la réciprocité de l'échange entre les uns et les autres, il n'y a plus de vie publique libre, même si les institutions demeurent décorativement démocratiques ».

Pour faire vivre ce pari, nous avons remis au goût du jour une méthode, qui elle aussi s'inscrit dans une longue tradition, organisée selon le triptyque « observer, comparer, proposer ». « Observer », c'est chercher à saisir, de manière inductive, le réel dans sa complexité, c'est aussi écouter les positions en présence et reconnaître la pluralité des convictions. « Comparer », c'est faire le choix de se décentrer, en mettant en perspective, dans le temps ou dans l'espace, les données d'un problème. « Proposer », c'est suggérer des solutions concrètes qui puissent éclairer la décision de ceux qui sont en situation de responsabilité.

Nous formons le vœu que cette nouvelle formule, amenée à être enrichie et à évoluer en fonction, notamment, de vos remarques et suggestions, permettra de poursuivre la trajectoire dessinée par l'éditorial inaugural : « année après année, à la pointe la plus aiguë du présent, servir modestement, mais utilement un propos de réconciliation, de dialogue, de recherche, bref d'action démocratique ». ●



Charles Mercier

historien, directeur
de la rédaction

1. Cette citation, comme toutes celles qui suivent, viennent de l'éditorial du premier numéro de *France Forum* (février 1957).

FATIGUE DÉMOCRATIQUE



Dossier coordonné
par Élisabeth Cazeaux
et Olivia Leboyer

**moderniser
les institutions ?**



OBSERVER



LE SENS DU VOTE

ON AVANCE SOUVENT que l'élection caractérise la démocratie et les plus optimistes ont tendance à prévoir les progrès de la vague démocratique dans le monde moderne en observant la diffusion des élections. Pourtant, nous savons que le seul fait de l'élection n'est pas suffisant. Il faut que les élections soient libres, que toutes les opinions puissent librement s'exprimer, que la règle de la majorité soit respectée, ainsi que l'ensemble des dispositions juridiques qui organisent le déroulement des élections. Ce qui définit la démocratie, c'est que celle-ci donne à tous les membres de la communauté des citoyens la faculté de participer pleinement et librement à la vie publique. Il n'est point de démocratie sans le respect des libertés publiques proclamées lors des révolutions politiques des nations de l'Europe occidentale, au Royaume-Uni à la fin du XVII^e siècle, aux États-Unis d'Amérique et en France à la fin du siècle suivant. La Constitution de la V^e République se réfère à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 qui assure ce qu'on appelle les droits-libertés.

Si la seule élection ne définit pas par elle-même la démocratie, le vote n'en a pas moins une importance centrale dans les pratiques quotidiennes par lesquelles le principe démocratique peut devenir effectif. Le principe de l'élection a, en effet, remplacé le principe

traditionnel, dynastique ou religieux, pour légitimer le pouvoir des gouvernants. Les gouvernés doivent obéir aux décisions que prennent les gouvernants selon des dispositions prévues par le droit parce qu'ils ont choisi ces gouvernants par leur vote. Ils réactualisent ainsi concrètement et régulièrement le principe de la légitimité qui fonde l'ordre démocratique.

Les citoyens des pays qui avaient limité le droit de vote, lorsque celui-ci devient universel à la suite d'un changement de régime, démontrent qu'ils en comprennent le sens en votant massivement. Les populations noires d'Afrique du Sud, lorsque prit fin le régime de l'apartheid, ont voté dans l'enthousiasme, quand leur fut enfin accordé le droit de manifester leur accession au statut de citoyen. On a vu à la télévision de longues files d'attente de ces nouveaux citoyens attendant des heures sous le soleil pour participer à l'élection. C'était la première fois, c'était l'expression de leur nouvelle dignité. Ils étaient devenus collectivement la nouvelle source de la légitimité politique. Dans les États américains du sud des États-Unis, longtemps régis par les lois de ségrégation dites John Crow, les Afro-Américains ont eu le même comportement. Jusqu'à ce qu'un mouvement actuel s'efforce de mettre à leurs votes des conditions qui pourront limiter leur participation électorale.



Dominique Schnapper

sociologue, ancienne
membre du Conseil
constitutionnel

C'est dire que le Parti républicain, devenu extrémiste, a conscience du sens de la reconnaissance et de la dignité que donne à chacun des citoyens le droit de voter librement.

La fracture de l'abstention

Si les citoyens des sociétés démocratiques naissantes ou renaissantes comprennent le sens du vote et, en conséquence, sont nombreux à exercer leur droit, on ne peut que s'interroger sur l'abstention forte que connaissent, aujourd'hui, les vieilles démocraties européennes ou d'origine européenne, ainsi que sur la contestation systématique des résultats par certains des candidats.

« Si l'élection ne suffit pas à faire la démocratie, il n'existe pas de démocratie sans le vote libre. »

L'abstention est devenue le premier parti de France. C'est une rengaine qu'on entend depuis des décennies en France où, traditionnellement, la participation électorale était élevée. Et il est vrai que cette abstention croît régulièrement. Elle est inégale selon les élections. Si l'on vote plus lors de l'élection du président de la République et de celle de son maire, l'abstention est massive pour tous les autres scrutins. Elle varie aussi selon les groupes. Pour le résumer sommairement, les électeurs réguliers sont plus âgés, ont des revenus plus élevés et plus de diplômes que les abstentionnistes.

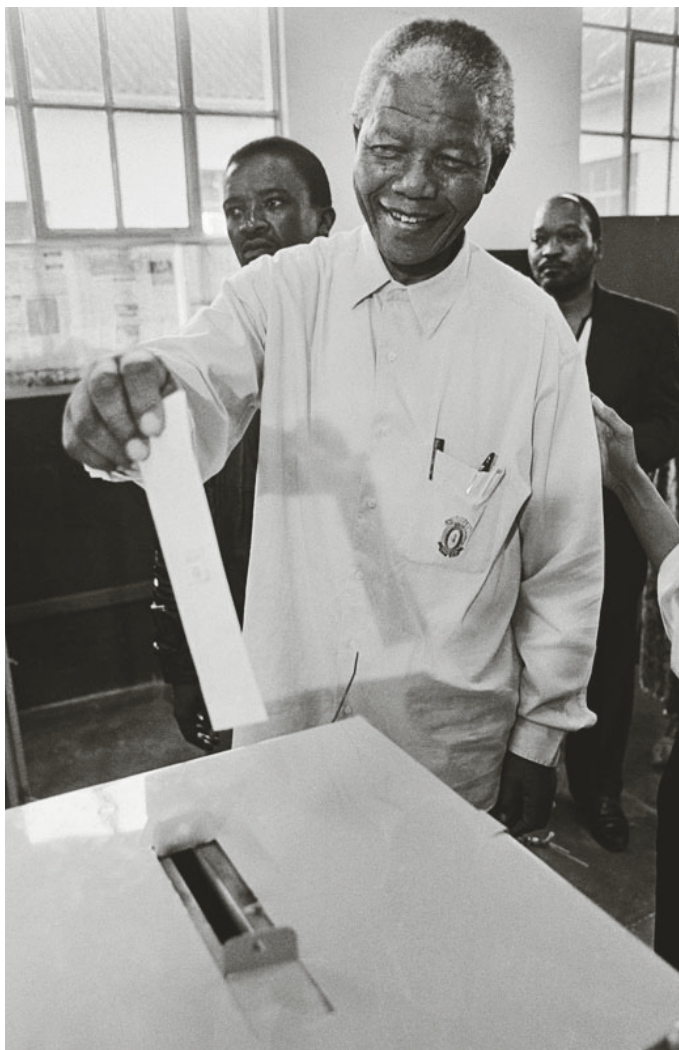
La fracture la plus évidente concerne l'âge. On peut évidemment s'interroger : est-ce un effet de l'âge ou de la génération ? Tout laisse penser qu'il faut faire l'hypothèse de l'effet de génération. Non que les plus jeunes se détournent de tout engagement politique, mais ils critiquent et négligent toutes les formes institutionnalisées de la République représentative.

La question de la légitimité démocratique

Or, être démocrate, c'est respecter les institutions de la démocratie. Les jeunes citoyens, individualistes, sont hostiles aux normes, aux règles extérieures qui s'imposent à eux, aux institutions en tant que telles. Ils favorisent l'inspiration, la tolérance généralisées et la liberté de se choisir soi-même indépendamment de tout héritage moral ou social.

On assiste aussi à la contestation des résultats de l'élection. Le cas extrême est évidemment celui de Donald Trump qui avait contesté à l'avance un résultat qui n'aboutirait pas à son élection. Ensuite, faute d'avoir pu faire juger par les tribunaux que l'élection avait été frauduleuse, il a été à la limite de mener un coup d'État contre le résultat parfaitement régulier de l'élection présidentielle de 2020. Le président du Brésil, Jair Bolsonaro, a, lui, prétendu plusieurs mois avant l'élection présidentielle du mois d'octobre 2022 que l'élection lui serait « volée » s'il n'était pas élu.

Sans aller jusqu'à ces extrémités, la dernière élection présidentielle française a permis d'assister à de curieuses affirmations du président de la France insoumise qui, après le premier tour qui l'avait éliminé, s'interrogeait sur



Nelson Mandela vote aux élections générales de 1994, à Durban, en Afrique du Sud.

© Paul Weinberg

la légitimité de la future élection d'Emmanuel Macron. Il faut dire que le président du Sénat, deuxième personnage de l'État, s'était posé avant lui la même question ! Il ne s'agissait pas de contester le déroulement du processus électoral dont la régularité n'a pas été évoquée, mais de remettre en cause, au nom des soi-disant intentions des électeurs telles que les analysait Jean-Luc Mélenchon, la légitimité du vote et la loi de la majorité. Valéry Giscard d'Estaing, en 1974, avait été élu avec moins de 51 % (50,81 %) des voix au second tour et François Mitterrand avec moins de 52 % (51,76 %) en 1981 et, à juste titre, personne n'avait contesté la légitimité de leur pouvoir en arguant que tous les électeurs n'avaient pas voté par enthousiasme ou adhésion au programme du candidat. Il ne s'agissait que de respecter le principe de la régularité du processus électoral et la règle de la majorité.

Ne plus voter et discuter de la légitimité de ceux que l'élection a désignés pour gouverner démontre qu'à travers la crise du vote et de la représentation se révèle une crise de la démocratie. Car si l'élection ne suffit pas à faire la démocratie, il n'existe pas de démocratie sans le vote libre de tous les citoyens et la liberté de tous de participer au débat public qui est lié aux élections. ●

DÉMOCRATIE, DÉLIBÉRATION ET VÉRITÉ



Didier Mineur

professeur des universités
à l'Institut d'études
politiques de Rennes

LA DÉLIBÉRATION est inséparable de la compréhension moderne de la démocratie. Elle est considérée le plus souvent comme un préalable destiné à faire en sorte que la décision soit la meilleure possible. Pourtant, son rapport à la démocratie ne va pas de soi. Si la délibération fait surgir le vrai, il n'y a plus lieu de *décider* à proprement parler, la vérité s'imposant à nous. Si, au contraire, une décision est nécessaire, c'est que le vrai demeure incertain et qu'il importe de trancher entre plusieurs options dont aucune ne s'impose avec la force de l'évidence. La démocratie reprend alors tous ses droits, sous l'espèce de la loi du nombre, mais elle marque l'échec de la discussion puisque la recherche de la vérité n'a pas abouti. Il s'ensuit que la vérité et la démocratie sont au fond étrangères l'une à l'autre ; quelle est alors la place de la délibération en démocratie, si tant est qu'elle en ait une ? Le constat désenchanté de l'altérité de la démocratie et de la vérité constitue le terrain commun où s'affrontent deux conceptions radicalement antagonistes de la démocratie autant que de la délibération, celle de Carl Schmitt et celle de Hans Kelsen. Pour le premier, le politique est, dans son essence, décision et, par conséquent, incompatible avec la recherche de la vérité et avec la discussion. Pour le second, au contraire, c'est justement parce qu'il est impossible de s'assurer d'aucune vérité que

la politique démocratique, entendue comme recherche du *compromis* par la discussion, s'impose. Le débat entre Schmitt et Kelsen mérite d'être brièvement restitué, parce qu'il interroge notre attachement au principe du débat et de la libre discussion. Sans doute préférera-t-on la conception de Kelsen à celle de Schmitt dont on connaît les accointances avec le nazisme. Il n'est pourtant pas certain qu'elle constitue un fondement sûr à la délibération, dès lors qu'elle la réduit à une négociation d'intérêts. C'est pourquoi, pour lui redonner tout son sens, on tentera de l'étayer à l'aide du concept d'argumentation en vue de *l'entente* – et non de la vérité.

Le débat entre Carl Schmitt et Hans Kelsen

Pour Carl Schmitt, le libéralisme est un « système métaphysique, global et conséquent¹ ». La cohérence du libéralisme signifie que « c'est exactement la même chose que la vérité procède du libre conflit des opinions ou que l'harmonie surgisse d'elle-même de la compétition économique² ». Ainsi, pour le libéralisme, le vrai doit-il surgir de la confrontation des opinions ; Schmitt rappelle que l'attachement de John Stuart Mill à la liberté d'expression se fonde sur la croyance en une vérité politique et sur la crainte que la censure ne l'empêche de se manifester.

La loi, par conséquent, est selon Schmitt conçue par le libéralisme politique comme « *veritas*, contrairement à la pure *autoritas*³ ».

S'opposant à cette conception, Schmitt considère que la politique est affaire de décision. Le politique est en son essence discrimination de l'ami et de l'ennemi. La décision définit dès lors à double titre le politique : c'est d'abord cette partition elle-même de l'ami et de l'ennemi qui est décisive parce qu'elle détermine les limites du groupe ; c'est ensuite l'unité politique ainsi créée qui est souveraine et qui, dès lors, décide de ce qui est de droit et donc, en un sens, du vrai et du faux comme du juste et de l'injuste. Schmitt considère que la démocratie véritable n'a que faire de la discussion, car elle suppose l'unanimité de la décision par acclamation. Celle-ci atteste de l'existence d'un peuple homogène, sujet de la souveraineté, quand le principe délibératif sous ses diverses formes ne fait qu'occulter la décision.

Kelsen, de son côté, donne congé à la notion de vérité en politique. Loin, cependant, d'en conclure à l'inanité de la discussion, il fonde précisément la démocratie parlementaire sur un scepticisme moral radical. Pour lui, la démocratie perdrait sa principale raison d'être si la vérité en matière de justice était accessible à l'Homme. Il y a, pour Kelsen, un lien logique entre le refus de l'idée qu'il existe des vérités absolues et la démocratie : « Il existe une certaine connexion entre la conception métaphysico-absolutiste du monde et une attitude favorable à l'autocratie d'une part, entre une attitude favorable à la démocratie et la conception critique-relativiste du monde de l'autre. Celui qui tient des vérités

et des valeurs absolues pour fermées à l'esprit humain doit considérer, non seulement sa propre opinion, mais aussi l'opinion contraire d'autrui à tout le moins comme possible⁴. »

« Délibérer, c'est donner à voir la recherche de l'accord, mais aussi le désaccord. »

Le relativisme conduit, en effet, à accorder une égale considération à toutes les opinions et à leur donner à toutes la possibilité de convaincre ; c'est pourquoi, écrit Kelsen, « il n'est pas inexact de dire que la procédure qui précède et prépare l'édition des normes générales à l'assemblée du peuple ou au Parlement et qui se développe en une succession de discours se répondant les uns les autres a un caractère démocratique⁵ ». S'il souscrit dès lors à l'idée que la délibération, dans le cadre du régime parlementaire contemporain, a bien partie liée avec la négociation et le compromis plutôt qu'avec la recherche de la vérité, il considère qu'elle est en cela la mise en œuvre cohérente du relativisme sous-jacent à la démocratie.

La délibération, recherche de l'entente et non de la vérité

Ainsi, Schmitt et Kelsen récusent-ils tous deux la vérité en politique, pour des raisons essentiellement différentes qui les mènent à des jugements contraires sur le principe délibératif : le premier affirme l'hétérogénéité du politique et

de la recherche rationnelle de la vérité et récuse de ce fait le parlementarisme libéral, le second soutient l'inanité de la vérité en politique et défend de ce fait le principe de la discussion et du compromis comme la mise en œuvre la plus cohérente du relativisme qui est la seule attitude politique raisonnable. La conception relativiste et pluraliste de Kelsen, si elle est évidemment plus proche de la nôtre, pose cependant des problèmes philosophiques essentiels. L'idée que la démocratie parlementaire procède du relativisme peut conduire à penser qu'il n'y a place dans l'enceinte délibérante que pour la négociation et les rapports de force. Cette conception se heurte à une objection forte : si la délibération démocratique se réduit à une négociation parce que la conviction est impossible, alors rien ne la justifie elle-même absolument. En outre, si la discussion se ramène à une négociation tributaire de rapports de force, la conception kelsenienne de la politique ne s'en trouve-t-elle pas virtuellement renvoyée à celle de Schmitt ? C'est pourquoi il y a lieu de suivre Chaïm Perelman, qui soutient que « seule l'existence d'une argumentation qui ne soit ni contraignante ni arbitraire accorde un sens à la liberté humaine, condition d'un choix raisonnable [...] ». C'est grâce à la possibilité d'une argumentation, qui fournit des raisons, mais des raisons non contraignantes, qu'il

est possible d'échapper au dilemme : adhésion à une vérité objectivement et universellement valable ou recours à la suggestion et à la violence pour faire admettre ses opinions et décisions⁶ ». C'est dans l'éthique de la discussion de Habermas que cette notion est le plus directement appliquée au politique. Habermas affirme nettement que les jugements moraux ne sont susceptibles d'aucune autre validation que celle de l'accord qui se produit à leur propos, lui-même toujours susceptible d'être remis en cause. Le choix de la démocratie est le choix de la recherche de l'entente, fût-elle partielle et révisable, dépourvue de la caution extérieure de la « vérité ». La délibération, dès lors, entretient un rapport essentiel avec la démocratie : délibérer, dans une enceinte représentative ou participative, c'est donner à voir la recherche de l'accord, mais aussi le désaccord. Elle est le lieu même de la conversation démocratique. ●

1. Carl Schmitt, *Parlementarisme et démocratie*, traduction Jean-Louis Schlegel, Seuil, 1988, p. 44.
2. *Ibid.*, p. 45.
3. *Ibid.*, p. 56.
4. Hans Kelsen, *La démocratie, sa nature, sa valeur*, traduction Charles Eisenmann, Economica, 1988, p. 91.
5. *Ibid.*, p. 92.
6. Lucie Olbrechts-Tyteca et Chaïm Perelman, *Traité de l'argumentation. La Nouvelle Rhétorique*, PUF, 1958, tome 2, p. 682.

LA DOUBLE CRISE DE LA DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE

BAISSE DE LA PARTICIPATION aux élections, taux de confiance dans les gouvernements extrêmement faible, critique de la partitocratie, montée du populisme... la démocratie représentative apparaît en crise, voire comme un modèle épuisé auquel il faudrait préférer des modes de démocratie plus directe ou plus participative. Présentée comme telle, cette thèse semble à la fois excessive et trop peu radicale : excessive dans sa condamnation de la représentation ; trop peu radicale dans l'absence de questionnement des limites actuelles de l'action politique.

Les imperfections de la représentation

La démocratie représentative est confrontée aux deux faces d'un même rejet de la représentation indirecte et de la nécessaire distance entre les représentants et les citoyens. D'une part, il lui est reproché de rester enfermée dans une verticalité autoritaire et technocratique, là où il faudrait privilégier l'horizontalité des relations entre pairs. Rendre le pouvoir aux citoyens ordinaires, *via* un recours plus systématique au référendum ou le remplacement des élus par des citoyens tirés au sort, permettrait de saisir directement la volonté du peuple en supprimant toute distinction entre les décideurs et les citoyens. D'autre part, l'affaiblissement

des institutions politiques provoque une aspiration nostalgique pour un État fort et l'émergence de leaders populistes qui doivent leur succès à leur capacité à incarner les colères, à flatter les passions, à jouer sur les peurs. Ils donnent aux citoyens l'impression que c'est leur propre parole qui est portée directement à travers eux.

Les partisans de la démocratie représentative doivent se mettre à l'écoute de cette double critique. Les mécanismes de participation citoyenne peuvent aider à rapprocher représentants et citoyens. Il s'agit de favoriser une meilleure écoute et une meilleure compréhension des attentes de la population. Les représentants politiques doivent également prendre conscience que gouverner, même bien, ne peut suffire. La représentation ne peut se résumer à une délégation de la responsabilité des affaires publiques. Les élus doivent porter des valeurs et un projet de société auxquels les citoyens peuvent adhérer et dans lesquels ils peuvent se reconnaître.

Mais ces critiques ignorent que la légitimité de la démocratie représentative provient justement de son incapacité à supprimer toute distance entre les élus et les citoyens. Si elle ne doit pas renoncer à l'ambition d'exprimer le plus parfaitement possible la volonté du peuple, il est essentiel qu'elle conserve la conscience de son inévitable échec.



Laurent de Briey

vice-doyen de la Faculté de sciences économiques, sociales et de gestion et professeur de philosophie à l'université de Namur (Belgique)

C'est parce qu'il sait qu'il n'est jamais à la hauteur de l'idéal démocratique que le pouvoir doit s'autolimiter et demeurer ouvert à la contestation. Les citoyens sont en droit de contester les décisions de leurs élus, de manifester pour qu'ils entendent leur voix, de les sanctionner dans les urnes. En revanche, on ne perçoit pas à qui les membres d'une assemblée tirée au sort et supposée parfaitement représentative de la société auront à rendre des comptes.

« L'épuisement de la démocratie représentative n'est pas inéluctable. »

Il ne suffira donc pas de substituer une démocratie directe ou participative à la démocratie représentative pour résoudre la crise. Ce qui apparaît en crise, ce n'est pas seulement la représentation, c'est la démocratie elle-même. Le baromètre Cevipof de la confiance politique de février 2022 souligne ainsi que 79 % des sondés considèrent que les hommes politiques parlent trop et n'agissent pas assez. L'adoption de lois n'est pas perçue comme susceptible d'apporter des réponses aux problèmes que les citoyens rencontrent au quotidien. Dans une note d'analyse de ce baromètre, Luc Rouban¹ souligne ainsi que « la critique des élus comme la demande de démocratie directe sont corrélées avant tout avec la recherche de l'efficacité ». Pour retrouver durablement la confiance des citoyens, les représentants politiques doivent démontrer qu'au travers de leur action, les citoyens peuvent retrouver une relative maîtrise collective de leurs conditions de vie.

Les défis à relever pour le politique

Le défi est considérable pour un pouvoir politique qui reste enfermé sur un territoire donné alors qu'il est confronté à des enjeux planétaires. Il ne pourra être relevé qu'en favorisant l'émergence de démocraties supranationales susceptibles de se coordonner entre elles mais suffisamment autonomes pour faire droit à des aspirations sociales et culturelles différentes. Parallèlement, le pouvoir politique doit reprendre un rôle stratégique. Il s'est trop longtemps contenté d'accompagner le marché afin de favoriser la croissance du PIB et la création d'emplois. Le pouvoir politique doit, au contraire, dépasser le court-termisme des marchés en fixant des objectifs stratégiques capables d'orienter des politiques d'investissement notamment dans la transition énergétique.

Cela nécessite qu'il apporte une réponse à ses propres tendances court-termistes dues à la succession des échéances électorales. Des réformes du système électoral et un changement de culture politique sont indispensables afin de bâtir un consensus sociétal large sur des objectifs qui engageraient plusieurs législatures. À cette fin, plutôt que remplacer la démocratie représentative, le recours à des dispositifs de démocratie participative associant plus étroitement aux décisions politiques les citoyens peut aider à la régénérer.

À plus brève échéance, les pouvoirs publics devraient améliorer la qualité des services publics et identifier des domaines dans lesquels leur action est en mesure d'avoir assez rapidement un effet visible. Si les effets de l'action des élus locaux sont plus aisément identifiables, la confiance dont

ces derniers jouissent par rapport à d'autres niveaux de pouvoir est accrue. Aussi mauvais restent-ils, les chiffres de la confiance dans les représentants politiques sortent néanmoins renforcés de la crise sanitaire. Les mesures adoptées durant la pandémie ont globalement démontré que l'État conserve un réel pouvoir d'action. Il pourrait en être de même en matière de mobilité. En quelques années, une politique audacieuse de développement des transports en commun, d'incitation financière au covoiturage, de soutien au télétravail et aux espaces de *coworking* pourrait, sans doute, diminuer considérablement les embouteillages et rendre une heure par jour à de nombreux citoyens.

L'épuisement de la démocratie représentative n'est pas inéluctable. Néanmoins, celle-ci ne pourra se réinventer que si elle surmonte la double crise à laquelle elle est confrontée. Les citoyens doivent avoir le sentiment d'être pris en compte et retrouver confiance dans l'action publique pour améliorer leurs conditions de vie. ●

1. « Déconstruire le populisme : les cinq visages de la crise démocratique en 2022 », note Le baromètre de la confiance politique, Sciences Po CEVIPOF, vague 13, février 2022, p. 3.

QUELLES ÉLITES POLITIQUES POUR DEMAIN ?



Luc Rouban

directeur de recherche au CNRS et chercheur au Centre de recherches politiques de Sciences Po (Cevipof)

LA CRISE DE LA DÉMOCRATIE représentative s'exprime dans la critique adressée aux élites politiques. C'est bien plus le représentant qui est mis en cause dans cette critique que le principe du vote ou de la représentation elle-même, sauf peut-être récemment dans le mouvement des gilets jaunes qui a rejeté d'emblée l'idée même d'une quelconque représentation au profit d'une expression spontanée de la révolte sociale.

Généralement, le discours intellectuel conduit à soutenir la thèse d'une démocratie représentative complétée par la démocratie participative et par un peu de démocratie directe sans toujours se poser la question de savoir si cette accumulation de procédures serait cohérente et ne viendrait pas miner la légitimité des représentants à prendre des décisions au nom du peuple.

Au fond, la question reste de savoir comment faire démocratie sans élus au terme d'une fusion idéale du peuple dans une communion rousseauiste d'intérêt général qui ferait bon compte des rapports de force réels existant dans la société. Mais comme on sait que les rêveries du promeneur solitaire ont conduit aux Jacobins de 1793 et au premier totalitarisme plutôt qu'à une pacification de la vie politique, même relative puisque Jean-Luc Mélenchon a encore clamé au XXI^e siècle « je suis la République ! », le problème demeure de savoir de quelles élites politiques il

faut désormais disposer pour que les électeurs retournent aux urnes, que les affaires publiques soient bien gérées, que toutes les idées politiques trouvent leur place dans le débat, que toutes les catégories socioprofessionnelles aient leur représentant attiré, que tout cela soit efficace et prenne en compte les réalités quotidiennes auxquelles se cogne le bon peuple.

La professionnalisation des élus

La critique principale des élites politiques dénonce l'apparition d'une oligarchie intégrée qui aurait détourné la démocratie au profit d'ambitions personnelles et de carrières menées sur le long terme durant lesquelles on échange les candidatures, les mandats et les responsabilités nationales ou locales. En bref, la professionnalisation du personnel politique aurait suscité la déstabilisation du système électoral, le vote étant devenu bien plus un moyen de bloquer, de contrer, voire de « dégager », un candidat plutôt qu'un moyen d'effectuer des choix politiques. En votant « contre », on nourrirait un mécanisme pervers désignant des élus, et notamment un président de la République, par défaut et ne disposant que d'un soutien électoral faible au sein de l'opinion. Emmanuel Macron, à peine réélu en mai 2022, n'est crédité que de 33 % de confiance.



Photographie officielle de la XVI^e législature, Assemblée nationale, 12 juillet 2022.

Il est vrai que la classe politique dans son ensemble souffre d'un discredit profond puisqu'elle est régulièrement considérée comme « plutôt corrompue » par les deux tiers des enquêtés français du Baromètre de la confiance politique du Cevipof lors de ses interrogations annuelles. On pourrait ajouter qu'une majorité de personnes interrogées doutent fortement de l'intérêt que les élus portent à leur égard et même que 40 % d'entre elles estiment « qu'en démocratie rien n'avance et qu'il vaudrait mieux moins de démocratie et plus d'efficacité », constat assez largement partagé quel que soit le groupe socioprofessionnel des répondants.

Il est certain que la professionnalisation des élus n'est pas une fable. L'entrée en politique n'est que rarement le fruit du hasard, surtout lors

des élections nationales. Même au niveau local, l'investissement dans les associations, le militantisme, l'appartenance à des réseaux professionnels constituent la clé du succès car on est connu des électeurs, on sait manier un discours persuasif, on maîtrise un savoir-faire et un savoir-être qui ne sont pas à la disposition du citoyen ordinaire. Les candidatures se préparent souvent longuement à l'avance et les carrières s'organisent comme dans n'importe quel autre domaine professionnel. C'est d'ailleurs ainsi que le sociologue Roberto Michels, l'un des représentants de l'école italienne de la sociologie des élites, pose sa « loi d'airain des oligarchies » qui naissent de la nécessité d'organiser le travail politique, comme tout autre travail, y compris dans les contextes les plus égalitaires et démocratiques.

L'analyse des biographies des députés en France montre que l'on ne peut échapper à cette contrainte. Même si la moitié des députés de La République en marche élus en 2017 sont des novices de la politique, leur passé révèle un investissement dans des réseaux associatifs ou locaux. Il en va de même des élus régionaux, pourtant désignés à l'issue d'un scrutin proportionnel de liste, car la diversité sociale des candidatures est progressivement filtrée jusqu'au second tour où ne subsistent que celles et ceux qui ont pu se faire inscrire en haut de cette liste et dont le profil n'est pas celui d'un débutant. On pourrait encore citer le cas des maires dont les origines socioprofessionnelles s'élèvent à mesure qu'augmentent la taille des communes et la complexité de l'action publique.

« L'idéal d'une démocratie ouverte ne conduit pas à la paix civile mais au chaos verbeux. »

C'est donc une illusion que de penser pouvoir échapper à la professionnalisation des élites politiques. Du reste, l'idée de représentation, telle qu'elle est forgée au XVII^e siècle par John Locke, implique une délégation de pouvoir à des représentants éclairés qui permet au commun des mortels de se protéger

des emprises du pouvoir, mais aussi de se libérer pour se consacrer à ses affaires privées. La notabilisation est inscrite au cœur de la représentation.

Cette spécialisation des élites politiques s'affirme avec le besoin grandissant d'expertise dans des domaines scientifiques ou techniques, comme ceux liés aux crises environnementales ou sanitaires. On ne peut plus faire de la politique comme si tout était à la portée de tous. Même le maire rural doit désormais suivre une formation avant de prendre ses fonctions car la gestion d'une commune, aussi petite soit-elle, implique de connaître *a minima* le droit et les procédures budgétaires de base. Le rééquilibrage de la démocratie représentative implique de disposer d'élus compétents et capables de débattre avec le pouvoir exécutif fort de sa haute fonction publique et de ses ressources en expertise.

À terme, l'idéal d'une démocratie ouverte où tout le monde peut intervenir sur tout sans rien savoir ne conduit pas à la paix civile mais au chaos verbeux, comme celui des réseaux sociaux, qui finit toujours par être tranché d'en haut avec le retour historique de l'argument d'autorité. La vie politique et sociale d'aujourd'hui conduit à choisir entre soit des élites notabiliaires, soit un *l'ider maximo* qui parlera au nom du peuple qu'il incarne ou, enfin, un collège de savants qui décrétera l'état d'urgence au nom de la science. ●

REGARD SUR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

LA SITUATION de l'Assemblée nationale est inédite : celle d'une majorité relative à la merci de la conjonction d'oppositions qui n'ont rien en commun mais qui, ensemble, sont majoritaires. De nombreux commentaires donnent l'impression que l'on vit un progrès démocratique : on aurait retrouvé un vrai Parlement, au centre du jeu politique – ce qui constituerait une limitation bienvenue au pouvoir absolu du Président. On pourrait bâtir des « majorités de projet » et, finalement, aboutir à des lois plus consensuelles et plus fédératrices, comme semble l'avoir été la loi sur le pouvoir d'achat.

À bien des égards, c'est vrai : le Parlement devient une étape majeure du processus législatif dont l'issue est loin d'être certaine et acquise pour le gouvernement. Il n'est plus seulement un passage obligé que trop de ministres et de hauts fonctionnaires ont pu considérer comme un mal nécessaire. Mais cette vision idyllique d'une concertation riche de laquelle sortirait plus de sagesse politique et de justice risque fort de n'être qu'un trompe-l'œil démocratique et ce que l'on prend pour un progrès pourrait bien montrer très vite ses limites.

Deux risques nouveaux

Le premier, que l'on entend peu dans les commentaires, est le risque d'une « irresponsabilité parlementaire collective »,

c'est-à-dire que plus personne n'assume réellement les lois votées. Le sens de la notion de responsabilité employée, ici, se rapproche de l'acception du mot britannique *accountable* (être responsable devant, être garant du résultat). Ce risque d'irresponsabilité collective s'est révélé dans les débats sur la loi sur le pouvoir d'achat [ndlr : promulguée le 16 août 2022] : deux amendements représentant des coûts de centaines de millions d'euros ont été adoptés contre l'avis du gouvernement et de sa majorité. Le problème, c'est que plus personne n'est alors responsable de la bonne tenue du budget : ni le gouvernement qui a été battu sur ces amendements qu'il juge dispendieux, ni l'opposition qui ne se sent aucunement responsable du résultat global. En somme, il y a un risque de dilution de la responsabilité : ce n'est plus une majorité clairement identifiable qui est responsable devant le peuple. En lieu et place, nous avons une somme de votes dont personne ne garantit la cohérence d'ensemble.

Cette irresponsabilité serait plus problématique encore en cas d'échec d'une transposition de directive européenne. Car jusqu'à présent, chaque majorité se sentait responsable de garantir la juste transposition des textes européens. Il en allait de l'honneur de l'exécutif et de la parole de la France. Mais il pourra exister des majorités de refus entre les anti-européens populistes (RN et LFI)



**Sylvain
Waserman**

ancien vice-président
de l'Assemblée nationale
(2017-2022)

et ceux qui rejettent un texte européen par désaccord avec son contenu (que ce soient les LR ou les ex-pro-européens qui se sont soumis à la désobéissance européenne mélenchoniste). Là non plus, personne ne se sentira responsable du fait que la France s'expose gravement en rejetant une transposition.

« Il y a comme un trompe-l'œil démocratique : celui de penser que l'Assemblée a vocation à être un contre-pouvoir de l'exécutif. »

Le second risque est lié au fait que l'édifice de la V^e République et le règlement de l'Assemblée nationale reposent sur le fait majoritaire, épine dorsale du dispositif. Les cohabitations n'échappaient pas à cette règle : le Premier ministre avait une majorité claire. La situation inédite que nous vivons bouleverse les règles du jeu démocratique. Le règlement intérieur de l'Assemblée nationale pourrait ainsi être aisément remodelé par la conjonction des oppositions ; elles pourraient, par exemple, trouver opportun de lever les garde-fous prévus contre l'obstruction, sous couvert d'avancées des droits des oppositions. Supprimer les limitations du nombre d'intervenants à chaque article du texte de loi, rejeter en conférence des présidents tout débat en temps programmé (qui contraint le temps total des prises de parole pour chaque groupe) ou encore ne plus limiter les temps de parole avec la rigueur actuelle : le gouvernement se retrouverait alors à la merci des obstructions qu'hier encore les majorités absolues parvenaient à gérer.

L'équilibre avec le Sénat est également profondément modifié. En particulier, les commissions mixtes paritaires (ces réunions de consensus entre un petit groupe de sénateurs et de députés qui se déroulent à huis clos et sans compte-rendu des échanges) prennent une autre dimension. Car la majorité présidentielle relative qui serait battue à l'Assemblée sur un amendement peut s'appuyer sur un vote contraire au Sénat pour entériner en commission mixte paritaire exactement le contraire de ce qu'a voté l'Assemblée, sans la reconsulter. Cette situation existait précédemment, mais elle prend un sens nouveau : celui de contrer le résultat d'un vote à l'Assemblée défavorable au gouvernement. Il y a fort à parier que l'on va vite voir apparaître dans le discours des oppositions des attaques virulentes contre les CMP qui risquent de donner de plus en plus l'impression qu'elles vont à l'encontre de votes arrachés par la conjonction des oppositions à l'Assemblée. Reste à voir comment cette tension se traduira dans les faits.

Il y a comme un trompe-l'œil démocratique : celui de penser que l'Assemblée a vocation à être un contre-pouvoir de l'exécutif. Ce n'est ni son rôle constitutionnel ni sa raison d'être. La Première ministre est la cheffe de la majorité et a besoin de cette majorité pour voter les lois. On s'était habitué aux commentaires qui fustigeaient l'Assemblée comme simple chambre d'enregistrement ; cette vision ne résiste pas à l'analyse détaillée de ce que l'on appelle la « valeur ajoutée parlementaire », c'est-à-dire la différence entre un texte qui rentre au Parlement et la version qui en sort. Peu importe qu'un amendement ait été voté à l'Assemblée, au Sénat, proposé par la majorité, l'opposition ou



Sylvain Waserman au perchoir de l'Assemblée nationale.

© Sylvain Waserman

le gouvernement lui-même : la différence entre le texte déposé sur le bureau de l'Assemblée par le gouvernement et celui voté *in fine* marque l'empreinte que le Parlement met sur un texte écrit par un ministre et ses hauts fonctionnaires. Cette valeur ajoutée parlementaire a été largement sous-estimée. Mais comment pourrait-il en être autrement puisque ni le Parlement, ni les politologues, ni les journalistes ne la mesurent réellement ?

Les risques évoqués sont majeurs, mais pas inéluctables. Il faut en prendre conscience pour pouvoir les déminer, les contrer ou les éviter. C'est la difficile responsabilité qui incombe à la nouvelle

Assemblée : prouver qu'il existe un chemin pour éviter que le mandat qui commence ne soit pas un mandat pour rien ou un mandat *a minima*. Prouver qu'il n'y a pas que les lois « bonnes nouvelles » (comme celle sur le pouvoir d'achat qui distribue 20 milliards d'euros) qui puissent trouver une majorité large. Au moment où les réformes dont la France a besoin sont profondes et urgentes, au moment aussi où le peuple français a besoin d'un espoir et d'une dynamique nouvelle, c'est bien le difficile défi qu'il faut relever. ●



COMPARER



« POUR RETROUVER UNE CONFIANCE DANS LE POLITIQUE, IL FAUT CHANGER RADICALEMENT LES CHOSES »

FRANCE FORUM. – *La démocratie représentative produit-elle des élites ?*

YVES SINTOMER. – La démocratie représentative est un modèle qui a évolué dans l'histoire. Après les révolutions française et américaine, les élections permettaient de constituer des aristocraties électives, pour reprendre une notion forgée par Rousseau. Puis, les partis politiques, dès la fin du XIX^e siècle, ont très profondément modifié la vie politique en constituant des canaux de communication entre les citoyens et les politiques. Avec le suffrage universel, cela a contribué à démocratiser le système. Aujourd'hui, la crise de ces partis est grave.

De plus, les décisions sont prises aussi par des acteurs internationaux, des acteurs privés, des organisations technocratiques. Ainsi, la place de l'élection dans la prise de décision réelle se voit fortement relativisée.

Il y a aussi un lien entre économie et société. Le moment où nous avons été au sommet de la légitimité politique, c'est quand l'Europe occidentale et les États-Unis étaient au centre du monde, quand économiquement, militairement, ils pouvaient assurer aux citoyens des retombées positives. Aujourd'hui, notre centralité est bousculée par les pays émergents. Enfin, le changement climatique pose des problèmes radicalement nouveaux, et à plus grande échelle encore.

Au total, la crise de confiance se développe. Ce n'est pas un simple trou d'air.

Nous entrons dans une phase historique nouvelle, dans un cycle où la normalité sera proche de ce qu'étaient les pays latino-américains du XX^e siècle : il devient possible de mettre à mal la transmission réglée du pouvoir et des partis antidémocratiques peuvent accéder au gouvernement. L'Italie a, aujourd'hui, une présidente du Conseil d'extrême droite. En Europe de l'Est, aux États-Unis, nous vivons une crise d'une grande profondeur. La France n'est pas immunisée.

FF. – *Les partis politiques sont-ils morts ?*

YS. – Je suis très sceptique sur le fait que les partis politiques revivifient leur rôle. Ils avaient trois fonctions : organisation et synthèse du débat politique, canal de transmission (dans les deux sens) entre citoyens et décideurs, sélection du personnel politique. De plus en plus, ils sont réduits à cette troisième fonction. Le rôle privilégié des partis va être compliqué à rétablir. Nous ne sommes plus dans un système centré sur le Parlement, les institutions et les partis.

FF. – *Comment améliorer la représentation par des mécanismes de participation ?*

YS. – Il n'existe pas de recette miracle qui vaudrait n'importe où et à toutes les échelles. Régulièrement, je demande à mes étudiants s'ils sont satisfaits du pouvoir et du système politiques.



Entretien avec Yves Sintomer

professeur de sciences politiques, université Paris 8, Senior Visiting Fellow au Ash Center for Democratic Governance and Innovation, Harvard Kennedy School

En France, en Angleterre, en Espagne, la plupart répondent négativement, à 90 %. En Grèce, après la crise financière, j'ai senti que ce n'était même pas une question à poser. En Suisse, à Lausanne, à Neuchâtel, leur satisfaction était de 90 % et leur taux de confiance dans les partis politiques de 50 %. J'ai d'abord cru qu'ils avaient mal compris la question, mais non, ils étaient satisfaits. La Suisse va bien, mais il n'y pas que cela. Une démocratie plus dynamique, plus vivante – en Suisse, grâce au fédéralisme et à la régularité des votations –, est un des éléments les plus importants de la confiance. Les pays où l'on observe le moins de défiance démocratique sont l'Allemagne, l'Autriche, l'Europe du Nord, des pays bien portants économiquement, décentralisés et jouissant d'une dynamique de participation.

Plusieurs mécanismes différents peuvent être mis en œuvre pour augmenter la participation. La démocratie participative à l'échelle locale peut fonctionner. Des budgets participatifs ont fleuri dans beaucoup de villes françaises. Le président Emmanuel Macron a perdu une occasion historique en refusant d'instaurer le référendum d'initiative citoyenne (RIC). Il avait là l'occasion de changer de système politique. C'était une revendication très populaire.

La Convention citoyenne pour le climat, avec 150 citoyens tirés au sort, a eu une visibilité et une ambition extrêmement fortes. Malheureusement, la suite donnée n'a pas été à la hauteur des attentes.

La Conférence sur l'avenir de l'Europe a également constitué une expérience stimulante.

Si l'on revient en arrière, le Grenelle de l'environnement de Jean-Louis Borloo, avec la caution de Nicolas Sarkozy, était

aussi une initiative intéressante, mais les propositions qui en sont sorties ont été détricotées par le Parlement.

Il faut une volonté politique ainsi que des mécanismes procéduraux pour partager le pouvoir dans un jeu qui ne soit pas à somme nulle. Les représentants pourraient faire le pari que donner du pouvoir à de nouvelles institutions contribuerait à relégitimer le système politique dans son ensemble. Encore faut-il en avoir l'audace.

Un autre grand volet de réflexion, c'est la gouvernance à l'international. Comment faire pour que, dans les sommets mondiaux pour le climat, les ONG puissent davantage peser, jouer un réel rôle d'expertise ? Comment démocratiser la gouvernance internationale ? Derrière, il y a la question socioéconomique. Un exemple concret : l'Agence européenne des produits chimiques est décisive. Or, l'agence européenne doit s'appuyer sur l'expertise d'autres acteurs, comme la Fédération des industries chimiques européennes. Le lobbying est souvent assimilé à de la corruption, mais, comme le démontre le sociologue Sylvain Laurens, la partie la plus importante du lobbying, c'est de fournir de l'expertise.

FF. – *Les nouvelles formes de pratiques démocratiques n'ont-elles pas justement le défaut de ne concerner que des citoyens « experts » ?*

YS. – La démocratie est une école qui se vit, on apprend en faisant. C'est vrai pour le vote, pour la liberté de la presse, vrai aussi pour ces expériences participatives. Il faut distinguer les espaces délibératifs de « minipublics » tirés au sort et le grand public. Lorsque la délibération est bien organisée, il est très impressionnant de voir le progrès

de l'intelligence collective, au sens où l'entendait John Dewey, en lien avec le grand mouvement de réformes sociales aux États-Unis. L'idée est toute simple : on est plus intelligent à plusieurs que tout seul et, si l'on fait dialoguer ces esprits, on obtient un résultat supérieur. Comment ces expériences peuvent-elles résonner dans le grand public ? C'est loin d'être évident et c'est là où la question du référendum est importante, pour faire le lien avec le grand public. On pourrait, par exemple, imaginer une délibération collective sur la réforme des retraites dont les propositions devraient être validées par référendum.

FF. – *La perspective comparatiste nous permet-elle d'échapper à une vision euroéo-centrée ?*

YS. – J'ai mené plusieurs enquêtes internationales avec une série de chercheurs. On peut s'inspirer de ce que font l'histoire globale et l'histoire connectée. Il y a parfois entre les pays un effet domino, des passages de l'un à l'autre, mais en même temps, l'objectif est de comprendre ce qui se passe dans un pays précis quand on le replace dans un cadre global. Attribuer tel ou tel effet à certaines caractéristiques de la V^e République est parfois justifié, mais c'est aussi, souvent, un facteur parmi d'autres. La crise n'est pas que française. Et voir ce qui se passe dans l'Hexagone depuis les pays émergents est riche d'enseignements.

FF. – *La France n'est-elle pas davantage en difficulté démocratique du fait de pouvoirs locaux moins forts que dans les autres grands pays ?*

YS. – En France, les pouvoirs locaux sont beaucoup moins forts que dans des pays fédéraux ou plus décentralisés.

Les collectivités françaises n'ont pas des pouvoirs très étendus. Le pouvoir du président de la République est sans commune mesure avec ce qui se passe chez nos voisins. Autrefois, cela n'était guère démocratique, mais c'était au moins fonctionnel en termes de gouvernementalité. Or, cela n'est plus le cas.

Nous vivons dans une société de plus en plus complexe, multipolaire. Nous avons eu des dirigeants avec une grande expérience historique, comme le général de Gaulle. Nos derniers dirigeants n'ont pas été à cette hauteur. Leur pouvoir, aujourd'hui, n'est ni démocratique ni fonctionnel. Le terme VI^e République a été monopolisé par certains, mais l'exigence d'une transformation institutionnelle en profondeur reste réelle. Nous avons tout de même, par rapport à nos voisins, la structure la plus déséquilibrée.

FF. – *Comment restaurer la confiance dans la politique ?*

YS. – Je suis en désaccord avec l'affirmation selon laquelle seul le vote exprimerait l'engagement. Grâce aux associations, aux réseaux sociaux, aux mouvements de protestation, les manières de s'engager sont multiples (pour l'écologie, pour la justice sociale, contre le racisme, pour l'égalité entre les sexes). On l'a vu au cours du dernier quinquennat. Toutefois, il est patent qu'un décrochage avec le système politique institutionnel se fait jour.

Pour retrouver une confiance dans la politique, il faut changer radicalement les choses. Je m'étonne que des partis et des courants ne soient pas plus enclins à l'audace institutionnelle. Il y a comme une frilosité à faire avancer les choses. Les propositions restent beaucoup trop prisonnières du système tel qu'il existe aujourd'hui. ●

L'ÉNIGME DÉMOCRATIQUE POSÉE PAR TOCQUEVILLE



Olivia Leboyer

docteur en science
politique, Sciences
Po Paris

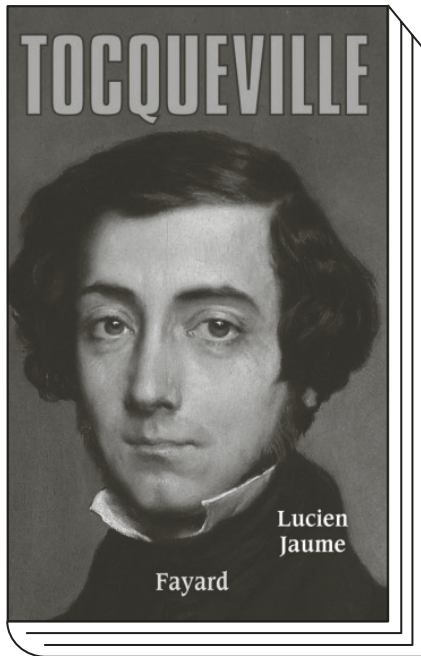
AU XXI^e SIÈCLE, lire ou relire Tocqueville peut toujours aider à comprendre comment fonctionne la démocratie. En quoi *De la démocratie* en Amérique est-il un ouvrage inépuisable ? C'est le propre des grands livres, mais au-delà Alexis de Tocqueville a montré, dans ces deux tomes parus en 1835 et 1840, à quel point la démocratie constitue un phénomène complet, qui ne comprend pas seulement la vie politique et les institutions (tome I). Il s'agit d'un véritable état social qui touche à tous les aspects de l'existence, jusqu'aux mœurs (tome II). C'est une intuition extrêmement forte qui a présidé à l'écriture de ce livre double, à plus d'un titre. Tocqueville perçoit que l'avènement de la démocratie inaugure une ère entièrement nouvelle où les hiérarchies, repères et liens du passé doivent être retissés, selon une nouvelle anthropologie.

Nous passons du monde aristocratique au monde démocratique et ce sont bien deux humanités distinctes. Tocqueville connaît la première, dont il est issu, et s'attache à saisir le mouvement d'ensemble de la seconde, dans laquelle il vit désormais. Il est convaincu que le mouvement d'égalisation des conditions va se poursuivre de manière inexorable, sans retour en arrière possible. Aux XVIII^e et XIX^e siècles, les courants libéraux, socialistes, républicains, prennent naissance

et la démocratie représente encore largement l'inconnu. Aussi les penseurs de cette époque sont-ils particulièrement intéressants à lire, car ils n'assèment pas de théories définitives, pleines de certitudes, mais réfléchissent à un phénomène qu'il s'agit, pour eux, de mesurer et de comprendre. C'est cela, cette ouverture et cette disponibilité, qui fait de Tocqueville un penseur si passionnant aujourd'hui encore¹.

La démocratie en devenir

L'interrogation de Tocqueville sur le devenir de la démocratie est très forte : s'y expriment des craintes, des perplexités, mais aussi une forme de confiance. Que ses réflexions, *a posteriori*, se révèlent fondées ou non, la manière dont il les expose est éclairante. En effet, Tocqueville observe, décrit les transformations politiques et sociales en cours. Puis il s'efforce d'imaginer la suite en envisageant, chaque fois, deux issues possibles. L'une optimiste, l'autre plus sombre. Dès l'ouverture du premier tome, Tocqueville pose les termes d'une équation essentielle : la démocratie, c'est la combinaison des idées d'égalité et de liberté. Et le désir d'égalité devient toujours plus insatiable à mesure que l'égalité est plus grande. On voit bien, aujourd'hui, dans une société où les différences ont tendance à demander une reconnaissance en



Alexis de Tocqueville vu par Lucien Jaume (Fayard, 2008) et Olivier Zunz (Fayard, 2022).

© Librairie Arthème Fayard 2008 / © Librairie Arthème Fayard 2022

droit, que ce désir d'égalité se vérifie. Quant au désir de liberté, moins viscéral en démocratie, il n'en est, aux yeux de Tocqueville, que plus précieux.

Le morne tableau d'une société démocratique soumise à la tyrannie de la majorité peut laisser croire que Tocqueville éprouve un certain mépris pour l'homme démocratique. Ce n'est pas le cas, le citoyen de la démocratie n'est en rien inférieur *a priori* à l'aristocrate de l'Ancien Régime. Tocqueville rejette toute idée d'une supériorité de naissance. En revanche, il redoute certaines influences d'une société de masse, qui risque de perdre en singularité. Mais, là encore, il identifie un risque possible. Tout l'objet de *De la démocratie en Amérique* consiste bien à considérer les évolutions démocratiques dans leurs deux versants potentiels.

En décrivant les institutions américaines, il souligne les vertus de l'équilibre des pouvoirs. Surtout, Tocqueville insiste sur la nécessité de répartir l'autorité en plusieurs lieux distincts. La centralisation excessive du pouvoir lui semble à proscrire. Mais c'est plus de démocratie participative que de décentralisation qu'il est, ici, question. La vie associative est décrite comme une effervescence démocratique, nécessaire. S'associer, entreprendre, sont des tendances à valoriser. Cette conviction va de pair avec la défense, sur le plan des idées, du pluralisme et de la délibération. D'accord en cela avec l'Anglais John Stuart Mill, il estime que les progrès de l'esprit ne sont possibles qu'en prenant en compte les points de vue des adversaires. Tocqueville alerte aussi sur le risque qu'une société moderne

perde en cohésion et considère, à cet égard, l'influence de la religion comme bénéfique. Aujourd'hui, nous parlerions plutôt de spirituel ou d'espérance commune.

« La démocratie, c'est la combinaison des idées d'égalité et de liberté. »

Cette démarche nuancée, qui examine avant de trancher, qui pèse les dangers et les bienfaits potentiels de telle ou telle mesure, se retrouve à tous les niveaux de sa réflexion, car Tocqueville adopte constamment une perspective comparatiste. Observer l'Amérique, c'est, en miroir, observer la France, mais aussi l'Angleterre. Ce jeu de regards permet de mieux comprendre l'histoire française. Tocqueville n'est pas un admirateur aveugle des États-Unis dont il dénonce, par exemple, la justice et la police partisans comme le conformisme intellectuel. Et pour éviter la tyrannie de la majorité, il préconise un système qui garantisse les droits des minorités et des individus en multipliant les pouvoirs : deux chambres

élues démocratiquement mais selon des modalités différentes, une magistrature indépendante et le contrôle de constitutionnalité.

Tocqueville est un libéral, mais très singulier. Un libéral inquiet, pourrait-on dire, c'est-à-dire qui s'interroge, tente de décrire la société telle qu'elle se développera probablement, mais sans la peindre de « couleurs idéales ». On peut dire de lui qu'il est démocrate, précisément parce qu'il accepte le fait démocratique dans ce qu'il a d'irréversible. Qu'il émette des inquiétudes, des doutes, des regrets, c'est une chose ; il n'en accepte pas moins de penser la nouvelle réalité sociale et politique qu'il a sous les yeux. Tocqueville s'efforce de lier la défense de la liberté individuelle et la démocratie participative, poursuivant ainsi la distinction entre la liberté des Anciens et celle des Modernes établie, en 1819, par Benjamin Constant. En ce sens, pour nous, il est toujours incroyablement moderne. ●

1. Voir notamment Raymond Boudon, *Tocqueville aujourd'hui*, Odile Jacob, 2006 ; Lucien Jaume, *Tocqueville, les sources aristocratiques de la liberté*, Fayard, 2008 ; Olivier Zunz, *Tocqueville, l'homme qui comprit la démocratie*, Fayard, 2022.

DE LA III^e À LA V^e RÉPUBLIQUE : QUELS ÉQUILIBRES ?

AU FIL DU TEMPS, depuis son établissement définitif en 1875, la République française est difficilement parvenue à bâtir un modèle de démocratie représentative, faute de réussir à construire un équilibre pérenne entre les pouvoirs parlementaire et exécutif, tour à tour prédominants dans les institutions ; faute aussi d'apporter des réponses suffisantes aux demandes toujours récurrentes de nouvelles formes de représentation et de participation des citoyens.

L'idéal parlementaire des III^e et IV^e Républiques

Les pères fondateurs de la III^e République portaient un idéal exigeant en la matière, celui d'une démocratie avant tout parlementaire, incarnée par des assemblées élues au suffrage universel direct et indirect, titulaires d'un monopole de la représentation de la nation et chargées de décider en son nom par leurs délibérations. Tout autre pouvoir, en particulier l'exécutif, devait leur être subordonné.

Cette primauté des assemblées n'allait pas initialement de soi. Il a fallu la crise fondatrice du 16 mai 1877 pour que soit écartée l'idée selon laquelle le président de la République pourrait prétendre à représenter, lui aussi, la nation. Après la victoire des républicains aux élections législatives de l'automne, le maréchal de Mac-Mahon dut « se

soumettre » avant de « se démettre ». Une décennie plus tard, la République parlementaire eut également à affronter la poussée boulangiste alimentée, pour partie, par la critique virulente d'une oligarchie parlementaire qui aurait confisqué en pratique la volonté populaire. Le général Boulanger échoua, toutefois, à faire aboutir son projet révisionniste qui retirait aux assemblées la désignation du chef de l'État et introduisait, parallèlement, dans les institutions le principe du référendum emprunté à la démocratie suisse.

Le « parlementarisme absolu » de la III^e République, selon la formule du grand juriste Raymond Carré de Malberg, a donné de beaux fruits législatifs – institutions des libertés, lois scolaires ou de séparation des Églises et de l'État en particulier – tout en conduisant le redressement diplomatique et militaire du pays. Cependant, la République parlementaire définitivement installée, la question de la réelle représentativité démocratique de la Chambre des députés et du Sénat ne manqua pas d'être régulièrement soulevée par plusieurs courants politiques.

En 1889, afin d'incarner le « suffrage universel des travailleurs », Jaurès proposait la création d'une chambre du travail, remplaçant le Sénat, et dont les membres seraient élus dans chaque région par les citoyens, les électeurs étant répartis sur la base de leurs activités :



**Jean-Félix
de Bujadoux**

docteur en droit,
université Paris II
Panthéon-Assas

agricole, industrielle ou commerciale. En 1906, les catholiques sociaux de l'Action libérale populaire réclamaient, eux, l'élection d'une seconde chambre représentant les communautés naturelles du pays : communautés locales, régionales et professionnelles. Pourtant, ces tentatives d'un approfondissement substantiel de la démocratie représentative n'aboutirent pas plus, au début du xx^e siècle, que par la suite, lors du débat sur la réforme de l'État, au mitan des années 1930.

« L'Assemblée nationale semble redevenir le cœur battant du débat démocratique. »

À son tour, en 1946, la IV^e République, tout en instituant un Conseil économique chargé d'assister l'Assemblée nationale et le gouvernement, perpétua le « parlementarisme absolu » de la république précédente.

La révolution profonde de la V^e

La V^e République, en 1958, opère une révolution profonde au sein de notre démocratie représentative. Certes, les deux assemblées continuent d'y assurer la représentation de la nation, mais la réforme fondamentale de l'élection du président de la République au suffrage universel, résultant du référendum du 28 octobre 1962 voulu par le général de Gaulle, a abouti à un changement

majeur. L'élection directe du chef de l'État en a fait, dans la réalité, le *premier* – un *super* – représentant du pays, celui qui bénéficie de la légitimité politique et démocratique la plus forte, les législatives ne constituant que « 485 élections locales, un kaléidoscope », comme a pu dire le général de Gaulle, en 1967.

De cette réforme de 1962, renforcée par l'apparition concomitante du *fait majoritaire* et de l'existence quasi systématique au palais Bourbon d'une majorité de députés soutenant le chef de l'État, la représentation parlementaire est, en effet, indéniablement sortie affaiblie. Ainsi, malgré toutes les tentatives de réforme, l'Assemblée nationale semble s'être largement transformée en chambre d'enregistrement des volontés présidentielles. Néanmoins, privée aujourd'hui d'une majorité absolue en soutien au président à l'issue des dernières élections législatives, l'Assemblée nationale, où tous les grands courants politiques sont représentés, semble redevenir le cœur battant du débat démocratique. L'avenir dira ce qu'il en sera durablement.

Parallèlement, la vieille controverse sur l'insuffisante représentativité des assemblées n'a pas manqué de resurgir, mais sous de nouvelles formes. D'abord, au travers de questionnements sur le recours à de nouveaux outils de participation citoyenne, en sus d'un renouveau espéré du référendum fréquemment utilisé au début de la V^e République. Ensuite, autour de la création de nouvelles instances de délibération *ad hoc*, à l'instar de la Convention citoyenne sur le climat, en 2019. Des instances dont, cette fois, le pouvoir exécutif est souvent lui-même l'initiateur.



Jean Jaurès à la tribune de la Chambre des députés.

© Archives de l'Assemblée nationale

La création, décidée par le président Emmanuel Macron, d'un Conseil national de la refondation, associant les responsables des partis politiques, ceux des groupes parlementaires, des représentants d'associations d'élus des territoires, des représentants des corps intermédiaires, les syndicats en partenariat avec le Conseil économique, social et environnemental (CESE), en apporte une nouvelle démonstration. Cette structure aurait pour mission de produire des diagnostics partagés sur les grandes réformes nécessaires au pays.

C'est au nom d'une certaine idée de la démocratie représentative, continuant d'être incarnée avant tout par les assemblées, quitte à ce qu'elles s'appuient sur des instances consultatives comme le CESE, qu'une partie des acteurs parlementaires et des forces politiques contestent vigoureusement la création de ce Conseil national de la refondation, n'ayant pour objet, à leurs yeux, que de chercher à « contourner » le Parlement.

Ainsi, l'établissement dans notre pays d'une démocratie représentative équilibrée et renouvelée semble constituer un horizon toujours plus lointain. ●

LA MYTHOLOGIE DU SAUVEUR BOTTÉ



Jean Garrigues

historien, président
du Comité d'histoire
parlementaire

UN SONDAGE DE L'IFOP, publié en novembre 2020, révélait que 20 % des Français se disaient prêts à voter pour le général Pierre de Villiers, ex-chef d'état-major des armées, lors de l'élection présidentielle de 2022. Ce résultat surprenant, alors même que le général n'était candidat à rien, en disait long sur l'appétence d'une partie des électeurs, notamment les plus âgés, pour une figure d'autorité militaire, qui renvoyait à la nostalgie d'un mythe récurrent de notre histoire politique : celui du sauveur botté.

Les hommes providentiels

« Il faut toujours une traduction plastique aux sentiments des Français, qui ne peuvent rien éprouver sans l'incarner dans un homme », écrivait Maurice Barrès en 1900, surtout « un général », « encore plus significatif de force qu'un orateur, car il peut empoigner les bavards¹ ». Ce fut d'abord le général Bonaparte qui, auréolé de ses victoires en Italie et en Égypte, fit main basse sans coup férir sur la République. Puis vint le général Boulanger, ministre de la Guerre adulé des foules, surnommé « général Revanche » une sorte de caricature de cette pulsion française. Le maréchal Pétain, héros de Verdun, se vit remettre à quatre-vingt-quatre ans les pleins pouvoirs par une classe politique défaillante, qui l'autorisa à plonger la France dans le déshonneur².

Mais la quintessence de cette légende militaire est, bien sûr, le général de Gaulle, l'homme du 18 juin 1940 et du 1^{er} juin 1958, plébiscité deux fois pour remettre la France sur de bons rails³. Ce sont des référents majeurs de notre panthéon messianique contemporain.

Sans porter l'uniforme, des figures de civils surent, elles aussi, incarner ces valeurs d'autorité et patriotisme exacerbé, à commencer par Louis-Napoléon Bonaparte, neveu de l'empereur, plébiscité par les Français, en décembre 1848, parce qu'il représentait la résurrection de la légende impériale, celui qui allait restaurer l'ordre dans une France fracturée par des années de crise. Puis vint Léon Gambetta, le patriote ultime de 1870, l'homme qui tenta jusqu'au bout de résister aux armées prussiennes avant de se faire le « commis-voyageur » de la démocratie. En novembre 1917, le « Tigre » Georges Clemenceau apparut, lui aussi, comme le sauveur de la France par son bellicisme intransigeant qui conduisit à la défaite allemande et lui octroya le surnom mérité de « Père la Victoire ». Et l'on pourrait même ajouter à cette énumération de nos « hommes providentiels » la figure iconique de Pierre Mendès France, porteur en juin 1954 des espoirs de toute une génération. C'est un paradoxe, car c'est précisément parce qu'il signa la paix en Indochine que le député de

Louviers devint « Superman », comme l'appelait la presse américaine. À la différence de Bonaparte ou du général de Gaulle quelques années plus tard, il refusa de franchir le Rubicon du coup d'État afin de rester fidèle au régime parlementaire qui était, à ses yeux, le seul démocratique. « Peut-être aurai-je écrit les dernières pages du livre de notre grandeur ? », se demandait pourtant le général de Gaulle, dans sa conférence de presse du 12 novembre 1953, avant l'arrivée au pouvoir de son ancien ministre Mendès France. André Malraux répondait à la question à la mort du Général, mythifié dans son incarnation absolue du sauveur français : « Maintenant, le dernier grand homme qu'ait hanté la France est seul avec elle [, et] la nuit tombe⁴ ».

La résurgence du mythe

Le mythe du sauveur botté a-t-il pour autant disparu sous la V^e République ? C'est ce que laisse entendre Édouard Balladur dans son ouvrage sur Jeanne d'Arc⁵, expliquant la disparition du mythe par la maturité de notre système politique, imperméable au récit irrationnel du sauveur, ainsi que par la médiocrité relative de ses acteurs principaux, incapables d'incarner une figure messianique. L'entrée dans la normalité démocratique serait un garde-fou contre la tentation du sauveur. Par ailleurs, l'avènement de la démocratie d'opinion et de son corollaire, la « peopolisation », contribue à une banalisation de l'homme politique, désormais noyé dans le flux des gloires éphémères du « *show business* ». Dans notre démocratie d'opinion surmédiatisée, il n'y aurait plus de place pour le « grand homme » ?

Mais on peut retourner l'argumentaire d'Édouard Balladur en montrant que le régime de plus en plus présidentialisé de la V^e République est, au contraire, un facteur déterminant de la personnalisation de la vie politique, qui favorise précisément l'appel au sauveur. De plus, on voit bien que la démocratie de l'émotion et de l'image, du « *storytelling* » et du « coup d'éclat permanent », consacrant la victoire de la séduction sur la conviction, le triomphe de l'image sur le verbe, de l'émotion sur la réflexion et de la subjectivité sur la rationalité, est un terreau particulièrement propice à l'éclosion de postures providentielles. Force est de constater qu'à plusieurs reprises dans notre histoire récente, notamment lors des campagnes présidentielles, la mythologie de l'homme providentiel est réparée.

« La démocratie de l'émotion et de l'image est un terreau propice à l'éclosion de postures providentielles. »

Ce fut le cas, par exemple, dans la campagne menée en 2007 par Nicolas Sarkozy, que ses détracteurs surnommèrent par dérision « Sarkoléon ». Revendiquant l'héritage du général de Gaulle et multipliant les références symboliques à Napoléon Bonaparte, l'ancien ministre de l'Intérieur, fort de son image d'homme à poigne, se présenta aux Français comme un candidat en mission. Dix ans plus tard,



Napoléon dans son cabinet de travail aux Tuileries, huile sur toile de Jacques-Louis David, 1812, National Gallery of Art.

Domaine public, via Wikimedia Commons

Emmanuel Macron s'érigea à son tour comme l'héritier de cette tradition messianique, bousculant les codes de l'« ancien monde », soulignant la dimension christique de sa campagne lors du meeting du 10 décembre 2016, afin de proposer aux Français la rupture absolue d'une « Révolution »⁶.

On sait ce qu'il est advenu de l'un et de l'autre. Mais on ne peut nier que leurs succès respectifs se sont en grande partie joués sur cette image du sauveur énergique, de l'homme providentiel capable de réduire les fractures françaises et d'entraîner vers un avenir meilleur. C'est bien la preuve que la nostalgie de l'homme fort continue de hanter la société française, deux siècles après Napoléon. Cette mythologie récurrente est le grand paradoxe de notre histoire politique, marquée par l'héritage révolutionnaire qui nous conduit sans cesse à la rébellion contre les excès du pouvoir. La souplesse, voire l'ambiguïté, de nos institutions dites parlementaires-présidentielles permet de concilier cette aspiration autoritaire, incarnée par le chef de l'État, et l'horizontalité démocratique, portée par les représentants de la nation. La situation politique actuelle, celle d'un président sans majorité absolue, est propice à cette conciliation. Reste à savoir si nos acteurs politiques sauront concilier délibération et autorité, Mirabeau et Bonaparte, de Gaulle et Mendès France. C'est toute l'histoire de notre démocratie. ●

1. Maurice Barrès, *Le roman de l'énergie nationale. L'appel au soldat*, tome 2, Grasset, 1900, p. 52.
2. Didier Fischer, *Le mythe Pétain*, Flammarion, 2002.
3. Brigitte Gaiti, *De Gaulle prophète de la V^e République*, Presses de Sciences Po, 1998 ; Maurice Agulhon, *De Gaulle, histoire, symbole, mythe*, Hachette littérature, 2000.
4. André Malraux, *Les chênes qu'on abat*, Gallimard, 1971, p. 236.
5. Edouard Balladur, *Jeanne d'Arc et la France. Le mythe du sauveur*, Fayard, 2003.
6. Voir de l'auteur, *La Tentation du sauveur*, Payot, 2022, p. 199-210.

RÉTROVISEUR : « RÉFORMER... SE RÉFORMER... OU PÉRIR... »

EN 1957, la société française est profondément divisée. Les difficultés économiques et financières sont vives. Sur le plan international, la guerre d'Algérie cristallise les tensions. Les partis politiques reflètent ces fractures. Les mécanismes institutionnels et les lois électorales en vigueur sous la Quatrième République jouent également un rôle dans la situation d'instabilité gouvernementale chronique. Pour son quatrième numéro (juillet 1957), la revue France Forum a proposé à trois figures intellectuelles de confronter leurs points de vue : le sociologue Raymond Aron, l'ancien ministre socialiste André Philip et l'ancien ministre républicain populaire Jean Lecanuet. Réalisé après la chute du gouvernement Guy Mollet le 21 mai 1957, l'entretien croisé, dont nous reproduisons ici un extrait¹, porte sur l'architecture institutionnelle de la Quatrième République, source de déséquilibres et d'instabilité. Dès le 30 septembre 1957, un mois après la parution du numéro, c'est le gouvernement Bourgès-Maunoury qui tombera, sur le projet de loi-cadre pour l'Algérie. Les questions soulevées, l'équilibre des pouvoirs, l'existence de grands partis politiques, le pluralisme, la proportionnelle, le jeu des alliances entre forces politiques, le lien de confiance entre les citoyens et les élus, sont toujours d'actualité pour nous.

JEAN LECANUET. – En somme, ce qui doit être réformé en premier, c'est, j'allais presque dire la moralité, en tout cas, la rigueur intellectuelle des hommes qui ont la responsabilité du pouvoir. Il y a, en effet, une sorte d'immoralité, très vivement ressentie par l'opinion publique, lorsque des hommes paraissent s'entendre un instant au Parlement pour une investiture pour ensuite se diviser peu de temps après. On devrait donc introduire dans les structures des dispositions contraignant les groupes parlementaires à un effort de définition de programme et d'accord durable pour l'action.

Tel est le but des propositions du MRP tendant à modifier le système actuel de la question de confiance, auquel serait substitué un système de censure, qui n'entraînerait la démission du président du Conseil que si un autre chef de la majorité et une autre politique avaient été adoptés par le Parlement. Ainsi arriverait-on à éviter, ce qui est un des maux essentiels de notre démocratie parlementaire, ces conjonctions momentanées des extrêmes, nouées pour abattre un gouvernement, mais incapables d'en engendrer un nouveau.

RAYMOND ARON. – Sans parler des conjonctions extrêmes pour faire vivre un gouvernement.



Un entretien croisé Aron, Lecanuet, et Philip

à la fin de la IV^e République



Couverture du numéro 4 de la revue *France Forum*, juillet 1957.

JL. – Dans les mêmes perspectives, nous avons proposé d’instituer une délégation de pouvoir faite par le Parlement, après qu’il aurait défini une majorité, au gouvernement qui devrait être formé à l’image de cette majorité. Il faut faire en sorte que le président du Conseil ne soit pas dans l’obligation, comme cela fut le cas sous le dernier gouvernement, de poser trente-quatre-fois la question de confiance pour une existence gouvernementale de quinze à seize mois. Dans son principe, la délégation de pouvoir est au fond une sorte de généralisation de la loi-cadre ; mais au lieu qu’elle soit relative à quelques objets seulement, et limitée dans le temps, elle revêt une extension beaucoup plus vaste. L’irrecevabilité serait opposée à toute proposition parlementaire contraire aux matières inscrites dans le champ d’application de la délégation du pouvoir.

De telles réformes me paraîtraient de nature à contraindre le pluralisme parlementaire à se solidifier autour d’une formule de majorité, et à laisser au gouvernement beaucoup plus de liberté dans ses initiatives. La stabilité, pour la réalisation d’un programme, en résulterait.

RA. – Oui, en théorie et dans l’abstrait, mon cher, vous êtes irrésistible. L’ennui, c’est que tout ça se déroule dans la fiction, car vous avez l’air de supposer que les députés de la majorité sont d’accord avec le gouvernement pour lequel ils votent. Or nous ne savons que trop, depuis deux ans, à quel point des hommes de partis peuvent voter pour une politique qu’ils détestent, à quel point les partis unanimes dans leurs votes sont divisés dans leurs convictions, à quel point la politique officiellement affirmée par le gouvernement ne correspond pas aux préférences de la moitié ou des deux tiers des ministres.

Ce qui pervertit la politique française, c’est le faux-semblant, c’est le faux respect humain, ce sont les positions de pure tactique politique qui ne correspondent pas aux convictions ; et, aussi longtemps que vous pourrez, comme je l’ai fait si souvent au cours des derniers mois, rencontrer des ministres qui vous tiennent les propos les plus raisonnables et les plus contradictoires avec la politique de leur gouvernement, toutes les formules brillantes que vous venez de nous exposer seront, à la fois, convaincantes dans une discussion théorique et sans grand rapport avec les véritables contradictions de la vie parlementaire française.

ANDRÉ PHILIP. – Pour ma part, je suis tout à fait d’accord avec Lecanuet, mais

je voudrais ajouter deux observations. La première, c'est que, dans le cadre parlementaire et au début d'une législation, je crois qu'il sera assez difficile de se mettre d'accord sur le programme et la délégation de pouvoirs dont parle Lecanuet, si on n'a pas essayé de préparer ce travail avant la campagne électorale.

JL. – Tout à fait d'accord.

AP. – Les députés ne se sentiront engagés que si, au moment de la campagne électorale, on a présenté aux électeurs le nombre le plus restreint possible de coalitions, les partis décidés à gouverner ensemble s'étant préalablement mis d'accord, et sur le programme et sur le choix du président du Conseil. Ainsi le peuple lui-même, par son vote, donnerait une indication claire pour la constitution du gouvernement. Je crois qu'alors le deuxième stade dont parle Lecanuet serait possible.

JL. – La thèse d'Aron est fondée sur un pessimisme qui me paraît tout de même un peu excessif. Je n'ai pas rencontré, pour ma part, que des ministres qui tiennent des propos différents en public et dans le privé. Je crois, par ailleurs, comme Philip, que les partis politiques peuvent s'imposer un certain nombre de disciplines. Ceci, précisément, est lié à l'existence de partis politiques organisés, comme nous le disions en commençant. L'utilité d'une réforme de l'État, s'il est vrai qu'elle ne résoudra pas tous les problèmes et ne changera pas, du jour au lendemain, les mœurs parlementaires, est précisément de soumettre le jeu des partis politiques à un certain nombre de règles contraignantes qui ordonnent leur action en vue du Bien commun.

RA. – Je ne voudrais pas faire l'esprit diabolique qui toujours dit « non ». Donc, j'ai envie, après avoir entendu ce prêche, de dire « amen », qu'il en soit ainsi. Tout de même, je suis obligé de rappeler un certain nombre de réalités désagréables, mais pour l'instant, décisives. Le fait est que, sur les grandes questions : Algérie, structure de l'Union Française, Marché Commun, il n'y a pas d'unité de pensée à l'intérieur des partis les plus organisés et les plus cohérents. Donc, tout programme de gouvernement présenté à l'opinion avant la campagne électorale récente aurait été un mélange de souhaits, d'illusions, de préjugés ou de formules dites populaires, mais n'aurait pas pu correspondre à la conviction commune de gens destinés à gouverner ensemble. Ce n'est pas un mystère, en effet, que le parti radical et le parti socialiste sont profondément divisés sur la politique actuelle en Algérie, profondément divisés sur le Marché Commun, profondément divisés même sur la représentation qu'on doit se faire de la France, de son rôle, de son avenir. Parlons de manière extrêmement brutale : pour un certain nombre de Français, l'abandon de la souveraineté en Algérie est la consécration de la décadence ; pour d'autres, dont je suis, ce qui est une forme d'aveuglement et une forme de décadence intellectuelle, c'est le refus d'abandonner une souveraineté révolue. Or, ces deux convictions, vous les rencontrez dans tous les partis. La chose terrible, c'est que vos propositions tendent, en effet, à atténuer les conséquences des difficultés qui tiennent aux mœurs, aux habitudes parlementaires ; mais, dans la crise présente, ce qui domine tout, c'est autre chose : c'est que les Français ne sont pas d'accord sur l'idée qu'ils se font de la France et sur le rôle de la France dans le monde.

Or cette division va jusqu'au cœur de chaque parti et, d'une certaine façon, de chaque Français en particulier. C'est pourquoi notre discussion, tout à fait raisonnable sur la grande perspective, est, par rapport au drame actuel, une discussion académique.

AP. – Je ne crois pas que ce soit une discussion académique. Vous venez précisément de mettre le doigt sur ce que j'évoquais tout à fait au début : le fait que nous sommes dans une période de transition. Les Français se divisent, sur les questions à l'ordre du jour, autrement qu'ils ne s'étaient divisés jusqu'ici ; les problèmes d'aujourd'hui, problèmes économiques, problèmes sociaux, problèmes de l'Union Française, problèmes de l'Union Européenne, ne correspondent pas à ceux qui ont

inspiré les anciennes différenciations des partis. Nous sommes dans une phase de désintégration des partis qui doit préparer une réintégration sur de nouvelles bases. Je ne sais pas quand cette réintégration sera possible, mais on peut, dès maintenant, la préparer par l'organisation, dans chaque parti, de minorités solides et actives et par des contacts directs entre les minorités des divers partis de gauche, en vue de préparer le rassemblement qui viendra demain. N'oubliez pas non plus que, dans l'histoire, il n'y a eu, en particulier à gauche, de coalition, je ne dis pas nécessairement durable, mais capable pendant un certain temps de faire un travail effectif et constructeur *que lorsqu'il y a eu une pression venant de l'extérieur*. Autant que je m'en souviens, le bloc des gauches, en 1924, est né d'une initiative de la Ligue des Droits de l'Homme. Le Front Populaire, lui, est né d'une action du Comité des intellectuels antifascistes.

Aujourd'hui où il s'agit de procéder à des regroupements dépassant les divisions des partis politiques héritées du passé, je crois que c'est essentiellement du *mouvement syndical*, ayant pris conscience de ses responsabilités politiques, et peut-être également des coopératives agricoles, que devrait venir l'initiative du regroupement des différentes tendances politiques, autour d'un programme établi en fonction de ces problèmes. J'ai l'impression que cette pression de la société vivante, pesant de tout son poids sur le Parlement, permettra d'accélérer quelque peu la période de transition et de désordre dans laquelle nous vivons depuis au moins une dizaine d'années.

Ces perspectives ne sont pas utopiques, Aron, car n'oubliez pas l'état

La physionomie politique présente de la France est-elle immuable ?

ANDRÉ PHILIP. – **La désintégration des forces politiques actuelles peut préparer leur reclassement.**

Comme dans le passé, cette évolution peut être accélérée par la pression des forces vives de la société et par la menace renaissante du fascisme.

JEAN LECANUET. – **Le dépassement des anciens antagonismes n'implique pas forcément l'éclatement des partis actuels.**

L'existence à l'intérieur des partis d'un authentique esprit de dialogue constitue la meilleure chance de ce dépassement nécessaire.

RAYMOND ARON. – **Une crise morale très grave est inévitable.** Mais elle doit susciter la prise de conscience, par les Français, de ce qu'est et de ce que veut être la France.

de découragement, de dégoût qui est aujourd'hui celui de l'ensemble de l'opinion publique, et tous les prodromes du fascisme qui commencent à se manifester chez nous, et peuvent conduire à une situation grave si nous ne prenons pas à temps les mesures nécessaires. Alors, là, vous savez que, par tempérament, je suis optimiste...

RA. – Moi aussi.

AP. – ... Devant la menace du fascisme qui se précisera, les choses mûriront beaucoup plus vite que vous ne le pensez maintenant et, le redressement nécessaire, nous serons contraints par les événements de le faire.

JL. – Je ne suis pas sûr que, comme le dit Philip, nous soyons devant une phase de désintégration des partis. Il est vrai qu'il y a, dans certains partis, des diversités, les interrogations ; mais je crois que de telles manifestations sont saines, lorsqu'elles procèdent d'une volonté de lutter contre l'immobilisme et l'opportunisme que favorisent inévitablement l'inertie et l'instinct de conservation propres à tout organisme, politique ou autre.

Je dirais même que c'est l'existence d'un authentique esprit de dialogue à l'intérieur des partis démocratiques

qui me paraît constituer la meilleure chance d'un effort d'ouverture au réel et d'entente entre ces partis eux-mêmes. Le dépassement de leurs anciens antagonismes ne me paraît pas impliquer forcément leur éclatement.

L'élaboration d'un authentique programme d'action fondé sur l'adhésion de ces partis à un grand nombre de solutions concrètes, communes dans le domaine de la vie économique, sociale, internationale, doit devenir la base des regroupements de l'avenir.

Il faut savoir unir après avoir séparé ce qui est distinct.

RA. – Je ne voudrais dire qu'un seul mot pour conclure. Sur un point, je suis plus optimiste que Philip : je ne crois pas que nous soyons menacés à courte échéance de quelque chose comme le fascisme mais je crois, comme lui, que nous allons vers une crise d'une extrême gravité, parce que c'est une crise de laquelle doit sortir enfin la prise de conscience par les Français de ce qu'est et de ce que veut être la France. ●

1 « Réformer... se réformer... ou périr... », Dialogue entre Raymond Aron, André Philip et Jean Lecanuet, *France Forum*, n°4, juillet 1957, p. 20-21.



PROPOSER



ABSTENTION : REFUSER LA FATALITÉ

ÉLECTION APRÈS ÉLECTION, au soir du scrutin, politiques et analystes prennent le même air contrit pour commenter le chiffre de l'abstention. Après le constat d'un nouveau record battu, ils brossent le portrait-robot de l'abstentionniste, sous la figure d'un jeune, aux faibles revenus et peu diplômé. Avec plus de 53,7 % d'abstention, l'élection législative de juin 2022 n'a pas fait exception.

L'abstention divise, aujourd'hui, notre pays en deux : d'un côté, ceux qui s'expriment et, de l'autre, ceux qui se taisent. Pour tenter de remédier à cette maladie qui affaiblit notre démocratie, il faut d'abord reconnaître que, lorsqu'elle représente la moitié du corps électoral, l'abstention ne peut correspondre à un seul profil ou à une seule tranche d'âge. Elle concerne toutes les catégories de la population et procède d'une grande diversité de causes. L'étude qualitative menée en juin 2022 par le laboratoire d'idées Destin Commun en partenariat avec la fondation Jean Jaurès, *Dans la tête des abstentionnistes*¹, fondée sur 12 heures d'écoute de 36 personnes, a permis de dessiner les multiples visages des abstentionnistes, leur paysage mental et les différentes raisons de leur éloignement de la politique.

Les 4 types de causes de l'abstention

Cette étude met à jour la diversité des causes de l'abstention, que l'on peut classer selon deux grandes questions : s'agit-il d'un rejet de la politique en tant que système ou plutôt du personnel politique ? Les critiques portent-elles sur le fond et la finalité de l'action politique ou sur la forme et les règles du jeu ?

Sur le fond, d'abord, la première raison de l'abstention est la perte de foi, dans un sens quasi religieux : la dimension transcendante, presque sacrée de la politique, qui pourrait changer la vie, a laissé place à un sentiment d'impuissance de la politique et d'inutilité du vote. Ces personnes considèrent qu'elles devront « subir » dans tous les cas. *A contrario*, l'ancrage local des politiques est fortement valorisé comme un gage de fiabilité.

La seconde cause est le « fossé ». C'est un très fort sentiment de déconnexion du personnel politique qui s'exprime. À l'heure où le pouvoir d'achat est le premier sujet de préoccupation des Français, le rapport à l'argent de la classe politique, perçu comme déréglé, est un grand sujet de crispation et de désaveu.

Les autres raisons de l'abstention portent sur les moyens et sur la forme. Les freins administratifs au vote sont dénoncés comme des carences démocratiques : le fait de ne pas changer



**Laurence
de Nervaux**

directrice de
Destin commun

de bureau de vote automatiquement lorsque l'on déménage ou de devoir aller au commissariat pour faire une procuration ont souvent été mentionnés. La dernière critique concerne l'éthos des politiques. Nous avons entendu un rejet massif de la politique spectacle et de la violence du débat public.

Pour autant, l'étude a permis de relativiser une idée reçue, selon laquelle les abstentionnistes se désintéresseraient totalement de la politique. La plupart d'entre eux s'animaient lorsque ce sujet était abordé. Ils étaient informés, avaient des avis. Le fait de bouder les urnes correspond plutôt, pour beaucoup d'entre eux, à une déception, et bien souvent à un grand désarroi. Il faut entendre la détresse dans les mots que certains de ces abstentionnistes utilisent pour décrire leur propre situation : « sur un fil », « perdu », « un pion », etc. « On est trop petits. C'est comme quand on va à la boucherie ou à la CAF. On prend un numéro et puis c'est tout. » Tel est le ressenti d'Anne, 48 ans, de Villers-lès-Nancy. Ce profond désarroi permet de toucher du doigt le caractère inopérant des critiques d'irresponsabilité parfois formulées à l'encontre des abstentionnistes.

« Retrouver, individuellement et collectivement, une hygiène et une éthique du débat. »

Autre élément frappant de ces échanges avec des abstentionnistes : le rapport extrêmement dégradé à l'information, qui traverse tous les groupes de valeurs. Fatigués par une actualité

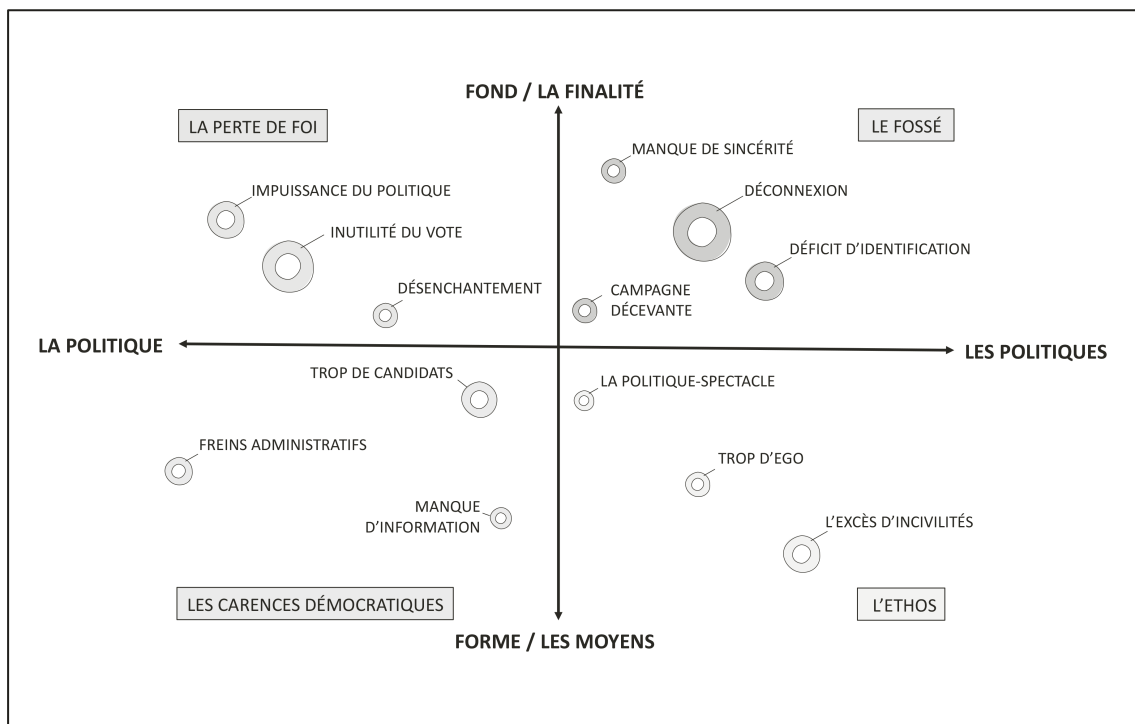
anxiogène, ces personnes expriment un scepticisme de principe à l'encontre des médias, perçus comme « orientés ». « Je recoupe », disent-ils tous, comme pour se rassurer. Mais ce réflexe de multiplier les sources, qui peut sembler sain, n'est assorti d'aucun principe de hiérarchisation de la fiabilité relative de ces différentes sources. Il en résulte une grande confusion et une relativisation qui confine parfois au relativisme et amène ces personnes à suspendre leur jugement. Dans ce contexte de grande défiance, le seul rapport que ces abstentionnistes disent conserver avec l'information sont les émissions politiques humoristiques et sarcastiques, miroir déformant devenu leur seule fenêtre sur la politique.

Lutter contre l'abstention

L'abstention est-elle une fatalité ? Devons-nous nous y habituer, nous en accommoder ? Si les racines du phénomène sont nombreuses et profondes, il existe tout de même des pistes pour tenter de revitaliser notre démocratie et d'éveiller l'engagement des Français.

Les carences administratives doivent d'abord être traitées : automatiser le changement de bureau de vote lors des déménagements est loin d'être anecdotique puisque ce sont trois millions de Français qui changent de domicile chaque année (quinze millions en un quinquennat, soit environ un électeur sur trois). Mais les freins administratifs ne sont pas le fond du problème.

L'éducation à la démocratie doit être repensée de manière ambitieuse et adaptée aux enjeux du temps. Il faut absolument y intégrer une éducation aux médias et à l'image, fondement de



Cartographie des raisons de l'abstention.

notre rapport à l'information et donc au collectif. La découverte des institutions doit aussi être beaucoup plus incarnée : tous les collégiens et lycéens devraient avoir dans leur scolarité une occasion d'échanger avec un élu local ou national et de visiter les lieux où se construit la loi.

Il faut ensuite renouveler la pédagogie de l'action publique, pour lutter contre le sentiment d'impuissance. Perdus entre les tracas du quotidien et des enjeux systémiques complexes, certains se laissent tenter par la simplicité des interprétations complottistes, qu'il s'agisse du Covid ou de l'Ukraine. Face à cette défiance, il est nécessaire de réintroduire un plan intermédiaire entre le micro et le macro, et de donner à voir les effets des politiques publiques.

Enfin, la critique de l'éthos des politiques, de l'hypertrophie des ego et de la violence du débat public, est omniprésente. Elle est aujourd'hui de l'ordre de l'écoeurement. Si le personnel politique en est d'abord responsable, chaque citoyen y participe, selon ce qu'il consomme et relaie, notamment sur les réseaux sociaux. Il nous faut retrouver, individuellement et collectivement, une hygiène et une éthique du débat, condition *sine qua non* de la revitalisation de notre démocratie. ●

1. <https://www.destincommun.fr/que-faisons-nous/dans-la-tete-des-abstentionnistes/>

ÉLOGE DE LA DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE



Jean-Louis Bourlanges

député, président
de la commission des
Affaires étrangères
de l'Assemblée nationale

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE contre démocratie représentative, c'est la querelle à la mode, le nouveau pont aux ânes par où passe inévitablement le débat sur l'avenir d'une vie publique particulièrement mal en point. Le gouvernement représentatif, dont Montesquieu avait fixé les principes et exalté les vertus, a cessé de plaire. Ce pelé, ce galeux a bien mauvaise presse : on instruit contre lui un vilain procès. On lui fait reproche d'être l'instrument d'une confiscation oligarchique parfaitement illégitime du pouvoir politique et ce grief, indéfiniment repris et brandi avec une véhémence qui a fini par faire école, s'adosse à une remise en cause indignée de toutes les formes d'inégalités, économiques, sociales, culturelles et cognitives, perçues comme de moins en moins tolérables par une fraction désormais majoritaire de l'opinion.

La démocratie dite représentative est fondée sur un principe simple : les hommes et les femmes qui gouvernent sont choisis pour une durée limitée par l'ensemble des citoyens d'un État à travers des procédures juridiquement rigoureuses, conçues pour permettre une délibération ouverte entre les candidats en lice, leurs équipes et leurs projets. Elle exclut donc deux choses : la démocratie directe, c'est-à-dire l'abolition, considérée comme utopique et même comme irréalisable par nature, de la distinction entre gouvernants

et gouvernés et la confiscation de la fonction gouvernementale par un pouvoir de fait – un homme ou une oligarchie – autoinstitué hors de tout contrôle et pour une durée illimitée. Traditionnellement, cette usurpation était l'apanage d'un monarque plus ou moins absolu et d'une caste héréditaire tirant de la propriété du sol le pouvoir d'en contrôler les habitants. Au cours des deux derniers siècles, l'oligarchie s'est faite financière et intellectuelle, ploutocratique et technocratique. Aujourd'hui, la menace revêt une forme inédite, celle de la dictature technico-moralisatrice des réseaux sociaux. Le principe est toujours le même : une minorité de fait s'attribue unilatéralement une légitimité abusive et impose sa loi. Bien davantage que la démocratie participative, c'est la démocratie confisquée qui a fait, jusqu'à présent, figure de remplaçant du gouvernement représentatif.

Force est donc de reconnaître qu'il y a péril en la demeure : la démocratie représentative résiste mal aux assauts dont elle est la cible. Le maintien de la séparation entre gouvernants et gouvernés, ce mur de Berlin coupant l'humanité citoyenne en deux, est un péché originel qui plombe sévèrement la légitimité politique des sociétés libérales. On osera soutenir, ici, que ce procès n'est pas justifié et que les principes, procédures et usages constitutifs de ce qu'on appelle traditionnellement la

démocratie représentative ne méritent pas l'opprobre dont on les accable. Cet opprobre est le signe clinique d'une dénonciation téméraire et irréfléchie de ce qui permet à une communauté humaine de combiner efficacité du pouvoir et liberté des citoyens. Le breuvage qu'on lui oppose sous le nom de démocratie participative est, au mieux, un sirop sans vertu curative et, au pire, un poison mortel pour l'acquis républicain.

En vérité, la démocratie représentative est moins contestée à raison de ses défauts que de ses deux principales vertus, le respect de l'intelligence et le souci de la solidarité.

La critique du gouvernement représentatif est, avant toute chose, une mise en cause de la médiation nécessaire d'un travail intellectuel lent et appliqué entre le constat spontané des problèmes et la mise en œuvre de solutions propres à minimiser l'insatisfaction collective. Ce travail de réflexion et de programmation n'est pas le privilège des experts et des savants, il est, en revanche, le monopole des gens mandatés, appliqués, concentrés que sont les élus, des gens en mesure de prendre le temps de savoir, de réfléchir et de délibérer. Le pouvoir doit échoir à des décideurs ayant à la fois le désir, le loisir et la mission de servir leurs concitoyens. Nous assistons à une anorexie cognitive généralisée et pour de bien mauvaises raisons qui s'appellent dictature de l'émotion, règne de l'instantané, tyrannie du ressentiment. Aucun référendum à la brutalité hasardeuse ne peut ouvrir le chemin d'une sagesse inhérente à la délibération et à la négociation. Une consultation citoyenne aléatoirement sélectionnée par la méthode des quotas n'aura jamais la légitimité nécessaire

pour trancher un problème en lieu et place du peuple et de ses représentants délégués. « La démocratie appartient au premier venu », proclamait Jean Paulhan. Il avait raison à la condition d'ajouter : au « premier venu » qui travaille et réfléchit avant d'agir. N'ayons pas peur de réagir. Ne confondons pas un « représentatif » et un représentant, un arbitrage improvisé et une politique construite, un miroir et un mandat. On ne décide jamais bien sans recourir au sablier de l'intelligence.

« En vérité, la démocratie représentative est moins contestée à raison de ses défauts que de ses deux principales vertus, le respect de l'intelligence et le souci de la solidarité. »

Ce que fait paraître également l'aspiration à la démocratie participative, telle qu'on l'entend aujourd'hui, c'est une crise majeure de la solidarité, la guerre de tous contre tous et, à travers la tentation du court-circuit décisionnel, la volonté propre à des minorités actives et intransigeantes d'imposer leurs priorités à une société rétive, indifférente ou hostile. La crise des partis, la déconsidération des élus, c'est d'abord l'effet d'un refus de l'autre, d'une horreur croissante du compromis. Un élu, c'est par principe quelqu'un qui pense à tout le monde, à ceux qui l'ont choisi et à ceux qui pourraient le rejeter. Aujourd'hui, le combat pour la

synthèse, et pire encore pour le compromis, n'est pas à la fête. La guerre sociale à outrance, l'ostracisation de l'impur, l'élimination de l'indigne, voilà la nouvelle loi qu'on voudrait imposer aux hommes. Le référendum, qui élimine les intermédiaires et sacralise l'affrontement manichéen, est l'instrument rêvé d'un corps social qui exalte ses divisions et diabolise ses élites. Ce n'est pourtant qu'une machine à enfermer le peuple dans ses impasses. C'est la transposition institutionnelle d'une dialectique à jamais prisonnière du huis clos de la thèse et de l'antithèse. Du Hegel amputé de la synthèse, le tragique à l'état pur !

Ce refus du compromis n'est que la partie émergée d'un redoutable iceberg fait de la fragmentation-dissolution d'un corps social irrémédiablement disjoint. Chaque minorité organisée – religieuse, ethnique, sexuelle, territoriale – se veut détentrice d'une cause exclusive et sacrée qui justifie l'octroi à son profit d'une sorte de code de forçement de la décision publique destinée à bousculer les amis de la synthèse et du compromis que sont par vocation les élus et les partis qui les rassemblent. À la politique traditionnelle, on fait grief de refuser cette atteinte à la solidarité. On préfère

bizarrement cette amputation de l'espérance partagée à laquelle conduisent nécessairement la substitution des réseaux sociaux et la domination de pouvoirs de fait conçus pour imposer leur loi et non pas pour faire la loi. La démocratie se trouve alors condamnée à n'être plus qu'un art de la cohabitation offert à des communautés disjointes juxtaposées à la surface d'un territoire à jamais désuni.

Face à ce cauchemar, les États défenseurs du régime représentatif font ce qu'ils peuvent pour défendre leur modèle. Ils disposent de trois armes principales : la sacralisation de l'État de droit propre à conjurer les risques d'arbitraire ; la mise en œuvre du principe de subsidiarité destinée, par l'institution de pouvoirs forts au niveau territorial et européen, à raccourcir les chaînes de commandement et à rapprocher dirigeants et dirigés ; l'ouverture sur le monde extérieur de la délibération publique par l'association scrupuleuse des acteurs de la société civile à l'information des décideurs. Trois directions – plus d'Europe, plus de décentralisation, plus de transparence et de débat – pour sauver ce grand innocent des crimes dont on l'accuse : l'irremplaçable régime représentatif. ●

ÉLOGE (INQUIET) DES PARTIS OU CONTE PHILOSOPHIQUE

UN JOUR, un philosophe se demandait « Pourquoi faudrait-il des partis ? » Le mot vient du latin *pars*, c'est-à-dire partie d'un tout ; « prendre parti » exprime une forme de partialité et « tirer parti de » une aptitude ou habileté. Le parti politique serait donc un aspect, partiel, de la vision politique possible dans une société donnée : un prisme posé sur la société. Visiblement, nous avons besoin de partis, se dit-il, d'abord pour qu'on nous propose un condensé de pensées par rapport à l'État, peut-être un *vade-mecum* ; ensuite pour qu'on nous montre des équipes de pilotage de cet État ; enfin pour qu'il existe une profession de la politique, cependant sans prétendre à un monopole de la conception de la politique. Si donc il existe des opinions, les partis sont des condensateurs. S'il n'existait qu'un seul parti, ce serait une dictature, voire une Église et le système, une théocratie.

Le citoyen de la démocratie, poursuivit notre philosophe, serait-il donc un amateur devant les professionnels en politique ? Ou bien un élève à l'école de ces maîtres ? Il se souvint qu'un théoricien nommé Proudhon avait dit « Démocratie, c'est démopédie » : le peuple électeur aurait donc besoin d'être instruit. Les partis sont des écoles qui forment, non pas à la liberté de pensée, mais au choix d'une opinion, et l'école républicaine, à la française, forme à la maturation nécessaire pour le choix,

ultérieur, d'une opinion. À ces mots, notre philosophe estima qu'il fallait consulter un historien.

Du côté de l'histoire

Ce dernier lui dit que « parti » dans l'histoire française – disons depuis la Révolution – a toujours été pris en mauvaise « part ». Car, pour les gens de 1789 ou de 1793, parti signifie *faction*, c'est-à-dire un projet dissimulé et nocif envers *l'intérêt général* – lequel intérêt est la norme de la démocratie républicaine ! Même dans la Constitution de 1958, la première à conférer une reconnaissance aux partis politiques, il est stipulé que ces derniers doivent respecter la souveraineté nationale et la démocratie elle-même. Ce sont donc des organismes potentiellement dangereux que ces entités de condensation d'une opinion partisane ! Il est vrai, rappela alors l'historien, que Le Chapelier, en 1791, fit voter trois lois : contre l'association syndicale (de patrons comme d'ouvriers), contre les clubs ou « sociétés populaires » (germes des partis) et contre les pétitions collectives (tautologie : qu'est-ce qu'une pétition sans collectif ?). Bref, Le Chapelier disait à la Constituante (issue des états généraux de 1789) : entre l'individu et l'État, l'intérêt général lui-même, il n'y a rien ; pas de corps, corporations, coalitions, etc., pas de partis donc. Mais, objectait



Lucien Jaume

directeur de recherche
émérite CNRS
au CEVIPOF

notre philosophe, l'individu nu peut-il faire vivre la démocratie, qui ne se borne pas à un dialogue d'individu à individu ? La démocratie, ajouta-t-il, est un ensemble d'institutions en vue de choisir et d'agir, pas pour converser, même entre Socrate et les jeunes gens, sur l'agora. « Délibérer, délibérer », dit-on aujourd'hui. Soit, mais pour quoi faire ?

« Retrouver des partis courageux qui instruisent leurs membres. »

L'historien, voyant l'inquiétude du philosophe, lui montra quelques citations de la grande Révolution. Par exemple, en 1791, dans *L'Ami des patriotes*, journal plein de ferveur pour le nouveau révolutionnaire : « Quelle est donc cette inconcevable manie de vouloir “faire un parti”, “être un parti”, et contre qui ? » En 1793, Saint-Just fulmine une condamnation : « Tout parti veut le mal dans la République ». Mais, fit remarquer l'historien, on voit dans le livre de Ferdinand Brunot sur les mots du langage révolutionnaire¹ que cette période a créé des centaines et même des milliers de termes pour désigner les partis d'opinion qui se formaient, les tendances diverses, les sous-tendances, etc. La Révolution, dit ce maître en histoire, détient le record quantitatif des étiquettes partisans tout en prétendant s'en passer.

Les travers du parti

Donc, conclut le philosophe, ces révolutionnaires, dont nous sommes les héritiers à plus d'un titre, ne sont-ils pas déjà comme beaucoup de Français d'aujourd'hui ? « Nous voulons des

référendums, pas des lois », « Nous voulons décider nous-mêmes, pas “être décidés” par les partis », etc. à quoi on peut ajouter : « à bas la représentation, vive le peuple en action ! » Eh bien, lui dit l'historien, l'acteur politique et publiciste Barère (fort souple, par ailleurs) disait déjà, après la période du 4 août 1789 : « Il n'y avait pas de partis ! Il n'y avait que l'intérêt général de vingt-cinq millions d'hommes. » Voilà l'étrange utopie d'une Assemblée où des clivages (partisans) n'ont cessé de se manifester, mais où régnait, tel le Saint-Esprit, le sublime intérêt général. Notons, se dit le philosophe, que c'était d'ailleurs la doctrine (l'utopie ?) des conciles de l'Église catholique : le vote majoritaire est le choix inspiré par l'Esprit saint, éclairant chaque individu « dans le silence de ses passions » (comme a dit aussi Diderot, suivi de Jean-Jacques Rousseau).

Notre philosophe croyait savoir que, même à Athènes, dans l'Assemblée du peuple, il n'est pas vrai que chaque citoyen pouvait prendre la parole, à égalité avec les autres : très souvent, comme on risquait d'être inculpé, jugé (par un tribunal populaire) et condamné pour atteinte aux lois existantes (*graphe paranomôn*), seuls les chefs... de parti osaient prendre la parole.

En d'autres termes, il est bien que chacun opine, quand il peut le faire sans crainte, mais qui organisera les choix possibles, qui éduquera à la façon de se faire entendre, qui définira des critères permettant de compter les tendances, les groupes d'opinion et de sélectionner les candidatures ? Consultant cette fois un expert en politologie, le philosophe s'entendit dire que les Français ne croient plus guère dans tout cela ni dans l'organisation des partis : le Baromètre

annuel de la confiance des Français (CEVIPOF) montre suffisamment que les basses eaux sont atteintes depuis longtemps (des dizaines d'années). Les partis ne se sentent même plus autorisés (où il y a originellement le mot « autorité ») à sélectionner leur candidat(e) à l'élection présidentielle : ils font des « primaires » qui, souvent, tournent au fiasco.

Pourtant, ces mêmes partis vivent toute l'année dans l'obsession de l'élection présidentielle. De là, certains tirent l'idée que la V^e République, du fait du choix du président par le suffrage universel (et non par les partis au Parlement), est incompatible avec une vie diversifiée des organisations partisans ; tout au plus, le système demanderait, selon eux, un bipartisme à la façon britannique ou allemande.

Dans le milieu de la politologie savante, on a dit à notre philosophe que les partis avaient été bien analysés au début du xx^e siècle comme des formes perpétuant une « oligarchie » très oppressive (Roberto Michels) et surtout comme des machines qui, plus que des institutions de condensation de l'opinion, agissaient en stricte hiérarchie au service du boss, petit despote vivant dans, et de, l'écosystème démocratique². Apparemment, les Français, s'ils relisaient ces ouvrages anciens, pourraient dire aujourd'hui : « Nous connaissons cela, maintenant ils occupent les écrans et les chaînes de radio. »

Notre philosophe, accablé par toutes ces raisons de désespérer et craignant de voir surgir le chef qui rétablirait le calme, l'autorité et... le despotisme au nom de la nation, se prit à rêver. Il songeait que, malgré l'individualisme illimité – cultivé par les réseaux sociaux, les « influenceurs », les médias et la



Réunion de la Société des amis de la Constitution (club des Jacobins), à Paris, le 28 février 1791, Dessin de Henri-Nicolas Van Gorp, Musée Carnavalet.

doxa commune mondialisée –, peut-être retrouverait-on des partis courageux qui instruiraient leurs membres et ne trembleraient pas devant la pression énorme et sans visage du collectif. Il se souvient alors d'une formule (en latin) citée par Emmanuel Kant : « Le peuple aime être trompé. » En bon philosophe qui ne confond pas ce qui est et ce qui doit être, le philosophe allemand s'emploie, dans sa philosophie politique, à définir le devoir du chef politique qui ne devrait jamais tromper. Et comme l'écrit un autre philosophe, Émile Chartier, pseudonyme Alain, « penser, c'est dire non » : en d'autres termes, ne pas se résigner à la défaite des partis ! Passer de l'espérance philosophique à l'accomplissement de cette dernière est une autre affaire ; notre philosophe partit pour en converser avec des flâneurs sur l'agora. ●

1. *Histoire de la langue française des origines à 1900*, tome IX, Armand Colin, 1927-1937.
2. Sur ce thème, voir Moïsseï Ostrogorski.

POUR LA V^e RÉPUBLIQUE



Arnaud Teyssier

haut fonctionnaire,
historien, président
du Conseil scientifique
de la Fondation Charles
de Gaulle

AU COURS DES ANNÉES 1990 ET 2000, une question lancinante commença d'agiter l'espace démocratique : la démocratie représentative n'était-elle pas frappée de péremption ? L'un des champions les plus déterminés de cette thèse fut Pierre Rosanvallon, à travers une série d'ouvrages dont les plus marquants furent *La Contre-Démocratie*¹ et *La Société des égaux*². Face aux transformations profondes des sociétés développées, liées à la mondialisation, les institutions démocratiques traditionnelles étaient jugées dépassées. Il fallait donc envisager de nouvelles formes de démocratie, moins verticales, permettant de dépasser la « défiance » des citoyens et de renouveler profondément le lien avec leurs représentants en partant davantage de leurs aspirations.

Modifier nos institutions ?

Mais bientôt l'explosion du populisme, l'apparition de formes « illibérales » de démocratie, le retour aux vieux réflexes de survie collective, sous la contrainte, qui fut provoqué par une crise sanitaire de grande ampleur, ont remis les choses en perspective. Un ouvrage remarquable d'Yves Mény, *Imparfaites démocraties*³, est venu nous rappeler que la « frustration » du peuple est inhérente à la démocratie depuis ses origines et que nous vivons simplement, aujourd'hui, la mise en abîme de

cette aporie. La démocratie est fondée sur le pouvoir du peuple, mais elle ne peut vivre et durer efficacement qu'en captant, de manière plus ou moins visible et consentie, ce pouvoir au profit d'une minorité la plus représentative possible. Tant que ce système marche à peu près et satisfait les attentes de la collectivité, les choses tiennent. Mais que la démocratie abdique sans gloire devant le désordre du monde et la colère éclate, inévitablement.

Donc la crise est mondiale. Mais au lieu de recourir aux outils dont cent cinquante et quelques années de vie politique laborieuse et agitée ont fini par nous procurer l'usage, les élites françaises continuent de ressasser les vieilles interrogations sur l'« inadaptation » présumée de nos institutions à la modernité. Comme on pouvait s'y attendre, les diagnostics, nombreux et variés, sur la « fragmentation » de la société française en « blocs » ou communautés qui seraient de plus en plus étrangers ou hostiles les uns aux autres, ont abondé au lendemain de l'élection présidentielle. Et comme d'usage, conformément à la vieille passion française pour le mecano institutionnel, le procès de la V^e République a été ouvert : le régime ne représenterait plus la diversité du peuple, ni la variété de ses aspirations, il perpétuerait même une « verticalité » d'un autre âge, il condamnerait, enfin,

par l'effet du système majoritaire, une partie de la société au silence, pour cinq années – argument bien moins tenable, d'ailleurs, depuis les dernières élections législatives. On serait tenté de répondre frontalement à ces critiques : finalement, nos institutions ne sont-elles pas précisément le corset qui permet à ce grand corps malade qu'est la société française de tenir encore debout, face aux difficultés, et de pouvoir encore exprimer une volonté collective dans un environnement économique, géostratégique – et sanitaire – plus que jamais fragilisé ? Et doit-on répondre à la fragmentation présumée de la société par une autre fragmentation, qui serait celle de nos institutions ?

Les vertus démocratiques de la Constitution de 1958

Il faut, au contraire, rappeler que la constitution de 1958 est à l'origine un texte de synthèse qui va jusqu'à intégrer la volonté des hommes de la IV^e République finissante de sortir des excès du parlementarisme et de la paralysie de décision découlant du scrutin proportionnel. Et ce n'est pas de Gaulle qui voulut le symbolique article 49.3 – aujourd'hui dénoncé comme un artifice permettant d'abuser la volonté des majorités –, mais bien Guy Mollet, alors secrétaire général de la Section française de l'Internationale ouvrière (SFIO), dont le gouvernement de 1956 avait été empêché d'agir par les divisions et les fragilités de sa majorité parlementaire, représentée chaque semaine à la table du Conseil des ministres. Souligner aussi que la notion même de « verticalité » ne résiste pas à un examen véritable de la pratique gaullienne des institutions. Le



Le général de Gaulle et Michel Debré, rédacteur de la Constitution de la V^e République.

© Fondation Charles de Gaulle

président, élu par les Français, se doit d'être au-dessus des partis : homme de rassemblement, il est aussi homme de décision. Pourtant, son rôle n'est pas de décider de tout, ni de statuer sur chaque dossier. Pour de Gaulle, le chef de l'État est l'homme des décisions stratégiques ou des décisions rapides en période de crise. Mais la logique profonde de nos institutions, si oubliée, est plus riche et plus vivante encore. Sous sa présidence – très respectueuse, en réalité, des

prérogatives du Premier ministre –, c'est bien de conseils interministériels que sont sorties des décisions stratégiques comme la création du Centre national d'études spatiales (CNES) ou, plus tard, l'ébauche du programme électronucléaire, autant de décisions sur lesquelles notre pays vit encore aujourd'hui, tant bien que mal.

« Doit-on répondre à la fragmentation présumée de la société par une autre fragmentation, qui serait celle de nos institutions ? »

Ensuite, souvenons-nous que ce système reposait sur une entente profonde entre le pouvoir politique et l'administration – une administration mise en ordre de marche, mais aussi écoutée, consultée, confortée. Le régime de la V^e République, ce n'est pas seulement une constitution politique. C'est encore une constitution administrative, c'est enfin une constitution sociale. Une somme de compromis, implicites ou explicites, qui définissent, ou confortent autant de « tuteurs » invisibles pour notre République. Qu'en reste-t-il aujourd'hui ?

À la base de tout, il y a la logique du choix. Aux Français de choisir clairement la direction qu'ils souhaitent prendre, par l'usage du scrutin majoritaire aux élections législatives, puis, à partir de 1962, par l'élection du président de la République au suffrage universel ; mais aussi par le recours au référendum. Le rôle du suffrage n'est pas de reproduire des diversités, mais de dégager une volonté commune. Il s'adresse à la raison politique de l'électeur, pas à sa sensibilité ou à ses humeurs. La V^e République, telle qu'elle a été conçue, ne craint pas le jugement du peuple français. Mais à ceux que les Français ont choisis, elle entend laisser la capacité de décider, s'ils en ont la volonté, la vision et le courage, autant en période de crise que pour les choix stratégiques de longue durée. C'est cette logique profonde de la V^e République, source de notre maturité démocratique si chèrement acquise, qu'il faut veiller à faire vivre ou à revitaliser, loin de toute nostalgie réductrice ou desséchante. Cela suppose une vertu essentielle en politique, mais d'un usage fort rare : la prise de risque, au contact direct du peuple. ●

1 *La politique à l'âge de la défiance*, Seuil, 2006.

2 Seuil, 2011.

3 Presses de Sciences Po, 2019.

CHANGER DE CONSTITUTION ?

CHANGER DE CONSTITUTION serait-il une réponse à la crise de la démocratie représentative ? La question ainsi posée présuppose une crise de la démocratie représentative. Le constat ne fait cependant guère de doute, il ne s'applique pas seulement à la France, il est partagé par la plupart des États européens : développement de l'abstention aux élections nationales ; montée en puissance des partis qui se positionnent en marge du système politique traditionnel et que l'on classe aux extrêmes ou que l'on dénonce sous l'appellation jugée infamante de populiste, développement de systèmes politiques qui se veulent démocratiques mais renoncent à certains principes du libéralisme économique...

Une perte de confiance dans le système démocratique libéral

Cette situation tient essentiellement à une perte de confiance dans notre système démocratique libéral qui a contribué à la paix civile et internationale et à la prospérité économique. Les facteurs propres à cette crise de confiance sont multiples. L'un d'eux apparaît essentiel : la perte de la réalité du pouvoir par les autorités issues des élections démocratiques. Ce que nous appelons démocratie est en réalité un système mixte : le caractère démocratique du régime tient au mécanisme de

légitimation du pouvoir par le vote des citoyens, le caractère libéral du régime renvoie à des mécanismes de limitation du pouvoir par le contrôle des juges ou l'affirmation de droits fondamentaux que les individus peuvent faire valoir, le cas échéant, à l'encontre du pouvoir démocratiquement élu. L'un des problèmes auxquels nos démocraties sont confrontées tient au fait que le pouvoir de contrôle tend à l'emporter sur le pouvoir de décision, ou que le pouvoir de décision se déplace des autorités démocratiquement légitimées à des autorités relevant d'une autre légitimité. Ce transfert s'opère en faveur des juges, des instances supranationales, des instances financières et des autorités administratives indépendantes, des groupes privés, des ONG... Ces institutions ne sont pas illégitimes, leur légitimité peut être fondée sur l'impartialité, la compétence, les accords internationaux, elle peut être idéologique, économique et viser la défense d'intérêts catégoriels, mais elle n'est pas démocratique, au sens propre du terme. Ainsi le pouvoir appartient de plus en plus largement à des autorités non démocratiques (non pas au sens idéologique mais au sens étymologique ou juridique du terme, évitons de mettre des jugements de valeurs derrière les mots, cela fausse l'analyse). Ainsi, et concrètement, le citoyen prend conscience du fait que



Bertrand Mathieu

professeur à l'École de droit de la Sorbonne (université Paris 1 Panthéon-Sorbonne), ancien Conseiller d'État (S.E.)

son vote a finalement assez peu d'incidence sur les décisions qui seront prises, la réalité du pouvoir est ailleurs. D'autres facteurs tiennent à la crise des valeurs qui sous-tendent la démocratie et des cadres dans lesquels elle s'est développée, intérêt général, valeurs communes, État, Nation... mais c'est là un autre débat.

La résistance de notre Constitution

Ces considérations liminaires sont nécessaires. En effet, changer de Constitution ou la réviser (la distinction est importante, je ne la développerai pas ici) implique non pas de rêver la constitution idéale d'un constitutionnaliste ou de répondre à des préoccupations immédiates mais de s'interroger sur les dispositifs constitutionnels qui participent à cette crise et sur ceux qui permettraient d'y remédier ou de l'atténuer. De ce point de vue, la première observation que l'on peut faire est que notre Constitution n'est pas à l'origine des maux dénoncés. Au contraire, elle a fait preuve d'une remarquable adaptabilité à des situations politiques différentes : l'arrivée au pouvoir de l'opposant le plus virulent au fondateur de cette Constitution et l'usage conforme à son esprit qu'il en a fait, les cohabitations entre un président de la République et un Premier ministre issus de deux majorités opposées, ayant abouti à ce que celui qui gouverne est celui qui a gagné la dernière élection, un gouvernement qui n'a au Parlement, comme aujourd'hui, qu'une majorité relative. Elle est un facteur de stabilité dans un environnement instable. De ce point de vue, le débat sur la nature présidentielle

ou parlementaire du régime est très abstrait. Sans notre régime hybride, comment une cohabitation serait-elle possible ? Sans véritable majorité, comment un gouvernement pourrait-il gouverner ? Sans droit de dissolution et sans responsabilité gouvernementale, comment résoudre les crises ? En revanche, une réforme mal préparée peut déséquilibrer le fonctionnement du système, il en est ainsi du quinquennat présidentiel qui déstabilise la fonction du Premier ministre et enlève au peuple la possibilité de se prononcer en cours de mandat présidentiel. Une réforme souhaitable peut avoir peu d'effets, faute pour les responsables politiques de se saisir des instruments institutionnels. Il en est ainsi des dispositions visant à renforcer le Parlement issues de la révision de 2008. Une réforme vertueuse, comme celle créant la question prioritaire de constitutionnalité, peut, par un effet d'amplification mal mesuré, renforcer le pouvoir normatif du juge au détriment de celui du pouvoir politique. Des réformes rendues nécessaires pour la mise en œuvre de traités peuvent affaiblir tant la souveraineté nationale que le pouvoir politique en ouvrant la voie à des transferts de compétence non encadrés...

Comment rétablir la confiance

Alors, si l'on veut tenter enfin de répondre à la question posée - quelles réformes constitutionnelles peuvent limiter la crise de la démocratie représentative ? -, il convient d'abord de relever que certaines sont hors de portée constitutionnelle ou impliqueraient un bouleversement politique et juridique

qui est aujourd'hui peu prévisible. Il en serait par exemple ainsi d'une nouvelle répartition des compétences entre les pouvoirs nationaux et les instances européennes, d'un encadrement des pouvoirs des juges, protégeant leur fonction de contrôle et limitant leur pouvoir de décision. L'inscription de nouvelles valeurs dans la Constitution semble assez vaine au regard de la difficulté à faire vivre ou respecter celles qui y figurent déjà. On relèvera que la question du mode de scrutin, qui peut légitimement être débattue, ne relève pas du champ constitutionnel.

Deux directions me semblent cependant pouvoir justifier certaines modifications. Elles visent à rétablir la confiance. Or, cette confiance ne peut exister sans responsabilité et sans pouvoir, les deux étant liés.

S'agissant de la responsabilité politique, elle n'existe plus qu'à l'occasion des élections générales. La responsabilité pénale des ministres s'est substituée à la responsabilité politique du gouvernement et le chef de l'État se garde bien d'engager sa responsabilité à l'occasion d'un référendum comme le fit le général de Gaulle. Du premier de ces points de vue, mais ce n'est qu'une piste de réflexion, l'on pourrait réfléchir à une procédure de responsabilité politique individuelle des ministres devant l'Assemblée nationale, faute de pouvoir rétablir une véritable responsabilité gouvernementale. Par ailleurs, la déconnexion dans le temps

des élections présidentielle et législatives favoriserait le retour à une forme de responsabilité du président.

« La confiance ne peut exister sans responsabilité et sans pouvoir, les deux étant liés. »

Le deuxième axe de réflexion tient au développement de la procédure référendaire. Le référendum présente, au regard de la crise que nous connaissons, l'indéniable avantage de lier directement le vote à la décision prise. Si la démocratie participative peut jouer un rôle dans la préparation de la question soumise au peuple, son développement demande une réflexion qui est loin d'être aboutie. En effet, cette forme de démocratie pose la question de la représentation, alors que le référendum donne la parole au peuple, qui dans une démocratie moderne ne peut s'exprimer que par la détermination d'une majorité. Le référendum est incontestablement une manière de redonner la parole au peuple, de lui faire confiance et, peut-être, d'obtenir en retour sa confiance. Mais il est vrai que les élites politiques craignent le peuple, que le président craint d'être désavoué, le Parlement d'être concurrencé, ce qui contribue à expliquer la crise de la démocratie. ●

LE RÉFÉRENDUM, UNE RÉPONSE À LA CRISE DE LA DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE EN FRANCE ?



Alain Laquière

professeur de droit public
à l'université Paris Cité

LA CRISE DE LA DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE

est partie intégrante du discours contemporain sur l'action politique menée en France. Ce sentiment que les gouvernants, censés parler au nom du peuple, prennent des décisions très éloignées de ses préoccupations, est largement partagé dans l'opinion publique et il alimente cette critique récurrente visant des élites politiques déconnectées des préoccupations du quotidien du citoyen¹. Le président Macron a montré qu'il était conscient de ce divorce croissant entre les gouvernants et les gouvernés, en prenant un certain nombre d'initiatives politiques depuis son arrivée au pouvoir : l'organisation d'un grand débat national pour répondre à la crise des gilets jaunes, le soutien à la tenue d'une convention citoyenne pour le climat et plus récemment le lancement du Conseil national de la refondation (CNR) afin de réfléchir à de grandes réformes telles que le plein emploi, l'école, la santé et la transition écologique. Mais ces dispositifs, empruntant largement aux techniques de la démocratie dite participative – assemblées de citoyens tirés au sort et d'experts nommés, large recours à la concertation, publicité des débats, vote de recommandations... – n'ont donné que peu de résultats, les conclusions rendues étant laissées à la libre appréciation du pouvoir exécutif. En outre, les instances créées ont pu apparaître comme des moyens de contournement du Parlement.

L'instrument référendaire est régulièrement invoqué dans le débat public, afin de revitaliser la démocratie française. Les derniers présidents de la République, de Nicolas Sarkozy jusqu'à Emmanuel Macron, ont renoncé à y recourir, se rappelant sans doute l'échec cuisant essuyé par Jacques Chirac en 2005, les Français rejetant alors le traité constitutionnel européen. Face à l'inertie présidentielle, le mouvement des gilets jaunes a fortement milité en faveur du référendum d'initiative citoyenne, le RIC. Cette revendication fait écho aux demandes des Français en faveur d'une intervention directe des citoyens dans la prise de décision politique². Le souhait de voir émerger un fonctionnement plus direct du système démocratique est évidemment tout à fait understandable et le recours à la technique référendaire paraît s'imposer, dès lors que l'on entend permettre l'expression non médiatisée de la volonté populaire, parallèlement à l'existence d'institutions représentatives.

Pour autant, la mise en place d'un référendum d'initiative citoyenne ou populaire qui n'est pas aujourd'hui reconnu dans notre constitution n'est pas sans soulever d'importantes difficultés. La première d'entre elles tient sans doute à la nature du régime politique de la V^e République qui fait du Président un organe moteur dans l'initiative des réformes. La verticalité

institutionnelle, voulue par le général de Gaulle et appliquée, avec plus ou moins de succès, par l'ensemble de ses successeurs, est difficilement compatible avec un référendum initié d'en bas si l'on peut dire, non strictement par le peuple par lui-même, mais au moins par une fraction de ce dernier. L'exemple suisse, souvent invoqué à propos de la technique référendaire, doit être utilisé avec précaution. Aux antipodes du système politique français, le régime conventionnel suisse comporte un exécutif collégial, le Conseil fédéral, dont les sièges sont répartis entre les grands partis suisses, ce qu'on appelle « la formule magique ». Il est fondé sur le consensus et le compromis au sommet de l'État. Les votations font partie de la culture politique et constitutionnelle de la Suisse et ont pour effet de limiter l'influence des gouvernants dans la détermination des grandes décisions. On peine à comprendre comment l'initiative populaire, comprise selon une logique politique ascendante, pourrait être compatible avec le leadership présidentiel que les Français, en demande d'autorité, ne remettent d'ailleurs pas en cause.

Une autre difficulté du référendum d'initiative populaire est de fixer ses modalités d'application. L'exemple italien est cette fois à méditer. Applicable à l'abrogation totale ou partielle d'une loi, il est en réalité fortement encadré par l'article 75 de la Constitution : outre l'initiative populaire qui doit être déclenchée par 500 000 électeurs ou cinq conseils régionaux, son objet est limité, puisque les lois fiscales et budgétaires, les lois d'amnistie et de remise de peines, ainsi que les lois de ratification des traités ne peuvent être soumises à référendum ; de surcroît,

la proposition soumise à référendum ne sera pas approuvée s'il n'y a pas au moins une majorité d'électeurs ayant participé au scrutin et si la majorité des suffrages exprimés n'a pas été atteinte. Ainsi, cinq référendums abrogatifs sur le domaine de la justice, tenus le 12 juin 2022, et initié par la Ligue, le parti de Matteo Salvini, n'ont pu obtenir la double majorité requise. Le cas du référendum transalpin est en tout cas instructif car il est visiblement le résultat d'une transaction entre le souhait de permettre au peuple de s'exprimer sur le travail des représentants, tout en évitant que des minorités agissantes puissent remettre en cause le fonctionnement du système représentatif, ce qui est une autre manière de dire que l'on souhaite ainsi conjurer toute dérive populiste. Pour autant, cette pratique référendaire italienne n'est pas une garantie d'une plus grande adhésion des citoyens à l'égard du régime démocratique, puisque près de 80 % des Italiens considèrent que leur démocratie ne fonctionne pas bien³.

« S'il y avait une réforme constitutionnelle à proposer, l'assouplissement des conditions d'utilisation du RIP serait certainement à privilégier. »

Plutôt que de s'engager dans une ambitieuse réforme constitutionnelle, dont l'issue est loin d'être garantie, il serait préférable de faire fonctionner le référendum, tel qu'il est prévu par la Constitution. Emmanuel Macron qui

se plaît à faire référence au général de Gaulle n'a pourtant pas repris jusqu'ici la pratique référendaire initiée par le fondateur de la V^e République. On se dit pourtant qu'elle aurait toute sa pertinence, par exemple sur le sujet sensible de la réforme des retraites. Enfin, même si elle est complexe à manier, la procédure du référendum d'initiative partagée (RIP) aurait également son utilité. Après tout, et bien que la procédure ne soit pas allée jusqu'à son terme en raison d'un nombre insuffisant de signataires, elle a permis aux opposants à la privatisation d'Aéroport de Paris d'obtenir gain de cause. S'il y avait une réforme constitutionnelle à proposer, l'assouplissement des conditions d'utilisation du RIP serait certainement à privilégier. Mais à l'heure actuelle, il n'est pas dit

qu'elle trouverait une majorité au sein des assemblées, passage obligé pour toute modification de la Constitution. ●

1. Il suffit, pour s'en convaincre, de consulter les baromètres successifs de la confiance politique, établis par le CEVIPOF. Voir par exemple la vague 13 b de juin 2022 du baromètre, qui donne en particulier des jugements très négatifs sur les responsables politiques (p. 42) : <https://www.sciencespo.fr/cevipof/fr/content/les-resultats-par-vague.html>
2. Voir Luc Rouban, « Déconstruire le populisme : les cinq visages de la crise démocratique en 2022 », note de recherche. Le baromètre de la confiance politique, vague 13, février 2022 : https://www.sciencespo.fr/cevipof/sites/sciencespo.fr/cevipof/files/NoteBaroV13_LR_deconstruirepopulisme_fevrier2022_VF.pdf
3. Enquête de la Fondapol sous la direction de Dominique Reynié, *Où va la démocratie ?*, 2017, citée par Laurence Morel, *La question du référendum*, Paris, Presses de Sciences Po, 2019, tableau 11, p. 163.

TIRAGE AU SORT, RÉFÉRENDUM : ATTENTION AUX DÉTAILS !

EN 399 AVANT NOTRE ÈRE, un jury de 501 citoyens tirés au sort condamne à mort Socrate. Le 19 août 1934, le peuple allemand accorde, par référendum, au chancelier du Reich le cumul des fonctions de président et de chancelier.

La cause est entendue : le tirage au sort et le référendum sont à éviter à tout prix. Attention au contexte et aux détails ! Socrate provoqua ses juges en demandant les honneurs suprêmes et, fait rare, ses accusateurs demandèrent la mort et non le bannissement. La terreur, les manœuvres et la propagande nazies s'exerçaient, elles, depuis plus d'un an.

Le défaut de méthode consiste à juger une procédure à partir d'un exemple extrême, un fait exceptionnel. Bien juger de l'intérêt d'une procédure consiste à retenir tous ou la grande majorité des usages.

Il n'existe ni essence ni nature en matière de procédure. Toute procédure a une marge d'incertitude, d'imprévisible et quelque chose d'aveugle aux conséquences de ses résultats. La juger en référence à ce qu'en espère tel participant ou telle idéologie est équivalent à ne s'engager dans un sport qu'en étant certain de la victoire.

Les Chiliens, qui avaient approuvé, par référendum à 78 %, la nécessité de remplacer la « constitution Pinochet » de 1980, ont rejeté largement, par 62 %, en septembre 2022, la nouvelle

constitution élaborée par une assemblée constituante élue. Cet exemple ne prouve rien en matière de ratification des constitutions, pas davantage que le Brexit en matière d'association ou dissociation d'États par référendum.

Quand on débat du choix des procédures, la première sagesse est de ne pas chercher à trouver la meilleure en tous points. Une telle merveille n'existe pas. Aucune procédure n'est garantie toujours démocratique, ou populiste, ou méritocratique, ou efficace, ou satisfaisant tel ou tel principe. Il est préférable de tenir compte de ces aléas dans le réglage détaillé des procédures.

Les résultats d'une procédure sont évidemment dignes d'intérêt, mais à condition de les considérer tous ou presque tous et, plus encore, d'être très attentifs aux finalités précises et aux détails pratiques.

N'y aurait-il donc rien de stable et constant en termes de procédure ? Si, mais seulement les opérations matérielles sur lesquelles elles reposent : l'opération du vote (additionner des voix) diffère de celle du tirage (soustraire des noms). Toutes deux n'ont de sens que selon une suite chronologique d'actes ayant une finalité programmée : la procédure.

Voici quelques recommandations sur l'usage de procédures à combiner. Il est nécessaire d'évoquer conjointement le



Gil Delannoï

directeur de recherche
au CEVIPOF

référendum et le tirage au sort parce que ce dernier n'est légitime à l'échelle démocratique que combiné au vote direct ou parlementaire des lois ou des décisions.

Avant tout, une procédure doit être prise au sérieux, appliquée dans ses propres termes. Utiliser le référendum pour diviser l'opposition ou pour se légitimer en obtenant un score fleuve supposé acquis sans le moindre suspense, c'est se moquer de la procédure.

« Il n'existe ni essence ni nature en matière de procédure. »

Alors voulez-vous vraiment utiliser le référendum ? Il en découle un certain nombre d'obligations.

Premièrement, un référendum est fait de bonne foi et utilement quand chaque option a des avantages et des inconvénients, pour l'initiateur ou le contrôleur, en vue d'un bien commun et collectif, aucune option n'étant impossible à exécuter.

Deuxièmement, pour éviter la dérive plébiscitaire (approbation ou rejet d'un gouvernant au lieu d'une réponse à la question), il convient que l'initiateur n'ait pas choisi une et une seule bonne réponse possible, avec insistance. L'extorsion d'un consentement ou la question de confiance alors disparaissent.

Par ailleurs, l'élu qui pense, ou fait mine de penser qu'on a voté pour tout son programme, exagère. L'électeur n'a pu que départager des personnes et des attitudes. En fait, la décision référendaire n'est que rarement un choix de personne et, dans ce cas exceptionnel,

volontairement ou non, c'est que la procédure a été détournée de sa fonction principale. Il est curieux d'entendre des dirigeants regretter que les électeurs ne répondent pas à la question des référendums en France, alors que c'est eux seuls qui posent les questions.

Troisièmement, il est préférable de poser plusieurs questions, le même jour, sur des sujets différents. Le nombre des questions incite à les prendre au sérieux, effaçant ainsi l'ombre d'une seule personne derrière une seule question.

Quatrièmement, on choisira des sujets qui touchent à la vie de tous, peu techniques, des enjeux d'importance variable, et non pas seulement les plus cruciaux.

Enfin, l'exécution sera garantie, sauf aspect consultatif très clairement dit.

Tout, ici, est une question d'équilibre à trouver entre dramatisation et dédramatisation de la procédure et ses enjeux. La diffusion d'information par le gouvernement et le parlement, la majorité et l'opposition, les partisans des différentes options, tout cela compte autant que le sentiment de prendre une décision respectable parce que commune. Le but n'est pas l'intelligence collective (mythe ou approximation), mais la responsabilité et la légitimité. On espère accrocher la population à son régime politique, atténuer l'écart entre « eux et nous ».

Décider n'est pas sans recours : le délai d'application doit être précis, ainsi que la possibilité, ou non, d'un autre vote tôt ou tard sur la même question.

L'acclimatation du référendum se fait enfin par la connaissance de l'outil, sa banalisation : par exemple, une série de questions tous les deux ans et non tous les dix ou quinze. Le paradoxe ne doit plus en être un : l'usage le

plus efficace, le plus mesuré et le plus démocratique du référendum suppose des référendums en nombre. Le référendum est une bonne chose si on est prêt à l'acclimater en le banalisant. Mais faut-il le développer en France ? Cette respiration démocratique limiterait précipitation et inattention, postures et impostures, indifférence et manifestations, paternalisme et radicalisation. Toutefois, pour l'heure, tous ceux qui en veulent, veulent leur référendum taillé sur-mesure : initiative pour les uns, ratification pour les autres, consultation pour d'autres.

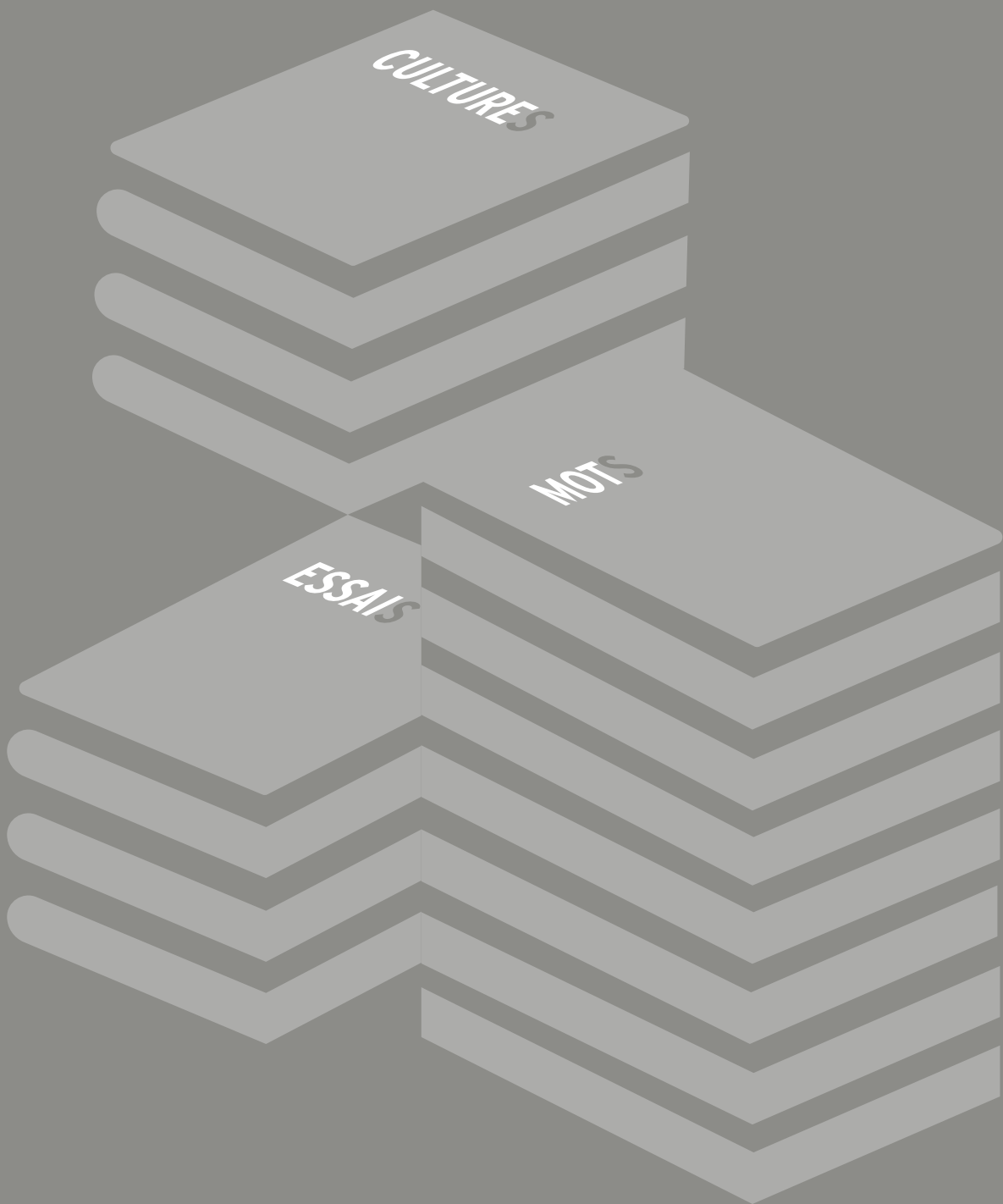
Les détails importent tout autant dans le tirage au sort. Il faut lier fermement la finalité de la procédure et le type de tirage au sort. L'utiliser pour représenter très fidèlement une population (grand échantillon), pour consulter un petit échantillon, pour décider sans passer par l'élection des personnes, voilà trois usages très dissemblables.

Qui participe ? La totalité d'une population, une large partie ou une partie très restreinte forment des bases presque

opposées du tirage. Est-il obligatoire, facultatif d'être dans la base ? Puis obligatoire ou facultatif d'accepter sa désignation par le sort ? Autant de détails très importants. Le nombre d'élus par le sort ou « lotis » doit varier selon les buts : représentation, consultation, droit égal de participer (jury). Le tirage bien fait permet de connaître l'avis d'un groupe sans le convoquer en entier ; ni tyrannie de la majorité, ni tyrannie des minorités.

La procédure doit être réglée de manière à ce que les lotis ne se comportent ni en votants d'un référendum ni en représentants dédoublés. De plus, pour être acclimaté, le tirage doit être utilisé dans de petites institutions, y compris non politiques, parfois avec une obligation forte, afin d'acclimater cette pratique.

« Le peuple est juge récusable. » En science, oui. En art, plutôt oui, mais sans excès. En économie, en politique, en administration, cela dépend. Mais en démocratie ? La démocratie n'est pas qu'une musique de chambre. Chaque instrument a sa place dans l'orchestre. ●



CULTURES

MOTS

ESSAIS

VARIATIONS

ESSAIS



LA DIVERSITÉ CULTURELLE ET RELIGIEUSE EN FRANCE ET AU QUÉBEC : LE JEU DES SIX FAMILLES

COMMENT, dans une société « ethniquement » plurielle, peut-on créer de la cohésion sociale ? Cette interrogation n'a cessé de gagner en importance dans les pays du Nord comme dans ceux du Sud au fur et à mesure que la mondialisation accentuait la mise en présence de groupes aux héritages culturels éloignés. Cette contribution n'a d'autre but que de mettre en perspective cet enjeu de la « bonne gestion de la diversité » à la fois dans le temps et dans l'espace. Elle s'attache à repérer les différentes solutions préconisées, et les convictions qui les sous-tendent, dans un corpus de textes et de discours produits en 2015 et en 2016, deux années au cours desquelles les attentats commis au nom de l'islam, conjugués avec la crise migratoire en Europe, ont contribué à structurer la réflexion sur ce sujet qui continue à irriguer le débat public en 2023. L'observation du débat public non seulement en France, mais aussi au Québec, permet d'élargir l'éventail des propositions, et de comparer deux espaces interreliés bien que très différents. Elle aboutit à une typologie qui n'a d'autre but que d'éclairer le débat.

RÉDUIRE LA DIVERSITÉ

Parmi les six familles identifiées, trois ont en commun de considérer que la meilleure façon de gérer la diversité consiste à la réduire.

Les anti-remplacistes

Pour le courant le plus radical, la diversité culturelle constitue un péril mortel qui ne peut être combattu que par la disparition des groupes minoritaires du sol national. La position n'est pas nouvelle, c'était celle d'Enoch Powell dans son discours des « fleuves de sang » (20 avril 1968), mais elle a trouvé une nouvelle vigueur dans le débat public des années 2010 par le biais des vocables de « remigration » et de « grand remplacement » forgés par Renaud Camus. Retournant le procès de la colonisation au bénéfice de l'Occident, celui qui est devenu l'idéologue de l'extrême-droite identitaire a contribué à disséminer l'idée selon laquelle les « indigènes » européens devaient renvoyer chez eux les « envahisseurs » d'origine africaine ou asiatique sous peine de disparaître. Son échafaudage théorique s'insère dans un imaginaire politique dans lequel il existe un lien quasi sacré entre le peuple et le sol qu'il occupe. Toute présence étrangère relève d'une forme de profanation. Le postulat de l'impossibilité de coexistence entre des « ethnies » différentes repose sur un racialisme culturalisé, où l'essentialisation se déplace du biologique vers le mode de vie et la religion. En 2015-2016, cette mouvance tire pleinement profit de la « post-vérité », ce moment au cours duquel la crédibilité du discours repose moins sur son adéquation aux faits que sur l'aplomb avec lequel il est asséné, et sa correspondance avec les



Charles Mercier

professeur d'histoire contemporaine à l'université de Bordeaux, membre du Laboratoire Cultures, Éducation, Sociétés

passions tristes d'une partie des citoyens. Dans un contexte de désintermédiation de l'information, les contenus de blogs tels que « Français de souche » ou « Québécois de souche » sont massivement relayés par les réseaux sociaux. Sur le plan politique, les débouchés s'observent bien davantage en France qu'au Québec. Des figures comme Marion Maréchal (-Le Pen à l'époque) y relayent de manière plus ou moins cryptique des éléments de langage qui renvoient à l'univers identitaire : « Nous vivons le remplacement continu d'une population par une autre qui importe avec elle sa culture » déclare-t-elle le 5 juillet 2015 à Pontet dans le Vaucluse, alors qu'elle lance sa campagne pour les régionales en PACA. Celle qui est encore surnommée « la benjamine du Front national » ne craint pas d'affirmer que « Merah, Kouachi, Coulibaly, Sali [les protagonistes des attentats de janvier 2015] sont les enfants du regroupement familial et du droit du sol » et que « l'État islamiste est la grossesse non désirée des occidentaux »¹. Cette ligne, sur laquelle campe alors également Robert Ménard, est popularisée dans les médias grand public par Eric Zemmour, qui est encore journaliste et qui, au cours des deux années observées, ne cesse de pousser plus avant sa rhétorique légitimant l'expulsion hors de France des musulmans².

Les assimilationnistes

Le deuxième courant, tout en étant lui aussi orienté vers un horizon de réduction de la

diversité, se distingue du premier en cela qu'il souhaite incorporer à la nation les minorités culturelles. Les ressortissants de celles-ci ne sont pas vus, contrairement à la perspective néo-racialiste, comme inassimilables, pour peu

qu'ils acceptent de faire le deuil de leur mode de vie d'origine pour embrasser celui de leur pays d'accueil. Pour le « dernier » Nicolas Sarkozy – celui qui, en tant que candidat aux primaires de la droite et du centre (automne 2016), se prononce contre les menus de substitution à la cantine et le port du voile à l'université –, à partir du moment où l'on acquiert la nationalité, « on vit comme un Français et nos ancêtres sont les Gaulois »³. Cette variante de l'aphorisme « à Rome, fais comme les Romains » fait peser l'effort de l'intégration sur les nouveaux arrivants sans exonérer les natifs de toute responsabilité. Reprenant les idées assimilationnistes développées par Alain Finkelkraut⁴, ou son disciple québécois Matthieu Bock-Côté⁵, l'ancien président de la République accuse la « gauche culturelle » d'avoir cassé le creuset français qui avait permis, dans la première moitié du xx^e siècle, aux émigrés italiens, espagnols, portugais, de devenir des majoritaires comme les autres : « Nous avons dit aux candidats à l'entrée sur notre territoire : nous allons vous prendre comme vous êtes. C'est nous qui allons nous adapter à vous. [...] Et voilà comment nous avons vu des drapeaux étrangers à la place du drapeau tricolore dans nos stades de football où l'on sifflait la Marseillaise, des médecins à qui l'on refusait le droit de s'occuper de femmes dans nos quartiers et des revendications d'horaires différenciés pour les hommes et les femmes dans les piscines⁶. » Selon cette perspective, que l'on retrouve en 2015-2016 dans le champ politique québécois, notamment au sein du Parti Québécois avec des personnalités comme Bernard Drainville⁷, la non-acculturation des minoritaires aux mœurs des majoritaires est préjudiciable pour les deux parties. Les seconds, inquiets par l'irruption de nouveaux us et coutumes, développent un sentiment d'« insécurité culturelle⁸ » qui suscite un racisme dont seraient victimes les premiers. Le laisser-faire

1. *Les Échos*, 6 juillet 2015, p. 2.

2. *Libération*, 22 septembre 2016, p. 4-5.

3. Discours de Franconville, 19 septembre 2016.

4. *L'identité malheureuse*, Paris, Stock, 2013.

5. *Le Multiculturalisme comme religion politique*, Paris, Cerf, 2016.

6. Discours de Saint-André-lez-Lille, mercredi 8 juin 2016.

7. *Le Devoir*, 15 janvier 2015, p. A3.

8. Laurent Bouvet, *L'insécurité culturelle*, Fayard, 2015.

multiculturaliste, associé au dénigrement de l'histoire du pays, fracture la nation, et laisse les membres des minorités, notamment les femmes, à l'écart des lumières émancipatrices de la civilisation occidentale. C'est la position que défend Malika Sorel-Sutter⁹, à partir de la relecture nostalgique de son itinéraire de fille d'immigrés algériens qui « n'avaient d'autre choix que de veiller à ce que leurs enfants respectent les codes sociaux des Français », et qui, émerveillée par l'histoire de France qu'on lui transmettait à l'école, avait embrassé avec enthousiasme l'identité de sa nouvelle patrie. De l'autre côté de l'Atlantique, le récit d'Akos Verboczy publié quelques mois plus tard¹⁰, lui fait écho : pour ce québécois d'origine hongroise, arrivé à Montréal à onze ans, c'est la loi 101 de 1977 (qui obligeait les enfants d'immigrants à fréquenter les écoles de langue française), qui lui a permis de s'intégrer à la majorité francophone et de se sentir québécois. Il dénonce, chez les élites québécoises des années 2010, une forme exacerbée de préférence pour les minorités : la cohésion de la province ne pourra se faire « en gommant, par honte ou par mépris, tout ce qui fait le cœur de l'identité québécoise » ni « en se contentant de l'intégration "économique" des nouveaux arrivants, sans les inciter à s'intégrer "culturellement" de peur que cela ne respecte pas leurs "droits" ».

Les républicains

On peut distinguer, parmi les partisans d'une réduction de la diversité culturelle, une troisième famille de pensée qui s'inscrit dans une veine dite républicaine. Contrairement aux courants précédemment présentés, l'effort d'effacement de la diversité culturelle (spécifiquement celle en lien avec les croyances), ne concerne pas seulement les minoritaires, mais aussi les majoritaires. Abdennour Bidar, qui a cherché à légitimer l'interdiction des

signes ostentatoires à l'école en France (loi du 15 mars 2004), voit dans la neutralisation de la diversité non seulement un moyen d'éviter les tensions communautaires, mais aussi une disposition garantissant « la possibilité de se rencontrer et de se côtoyer sereinement dans l'espace de règles communes »¹¹. Dans le prolongement d'une tradition française de régulation du religieux par l'État, la paix sociale repose sur une forme de neutralisation des différences culturelles et culturelles, qui va de pair avec la valorisation de valeurs communes présentées comme universelles. Comme l'écrit Henri Peña-Ruiz, l'un des philosophes de référence de cette tendance, « les principes qui fondent cette neutralité ne sont pas neutres, puisqu'ils consacrent la liberté plutôt que l'oppression, l'égalité plutôt que les privilèges, l'intérêt général au-delà de l'intérêt particulier ». La laïcité ainsi conçue repose sur « un universalisme émancipateur » impulsé par les opprimés depuis l'Antiquité, et consacré par les Lumières¹². En 2015-2016, cette perspective trouve un débouché dans le champ scolaire français. Le « livret laïcité », rédigé en octobre 2015 par le ministère de l'Éducation nationale, établit un lien matriciel entre laïcité et cohésion : « la laïcité crée l'appartenance commune ». Des rites permettant de la célébrer, pour fédérer les élèves au-delà de la diversité des appartenances, sont proposés, notamment la plantation d'arbres de la laïcité¹³. Au Québec, cette approche inspire le programme de Jean-François Lisée, candidat à la chefferie du Parti québécois au début de notre période d'étude. Cet homme politique qui a fait de longs séjours en France milite pour une laïcité surplombante : « Hors du temple, c'est la norme sociale, laïque, qui doit avoir préséance »¹⁴. Son programme propose de favoriser, chez les

9. *Décomposition française*, Fayard, 2015.

10. *Rhapsodie québécoise, itinéraire d'un enfant de la loi 101*, Boréal, 2016

11. *Pour une pédagogie de la laïcité à l'école*, La Documentation française, 2012, p. 13, 27-28, 35.

12. *Le Monde*, 4 août 2016.

13. Disponible sur le site : <https://www.comprendre-la-laicite.fr>

14. *Le Journal du Québec*, 14 janvier 2015.

employés de l'État, l'invisibilité totale des appartenances religieuses et de supprimer des programmes scolaires le cours « éthique et culture religieuse » (qui permet de découvrir les différents univers de sens) au profit d'un cours « éthique et citoyenneté québécoise » qui sensibiliserait les élèves « aux valeurs de la démocratie, de l'égalité des hommes et des femmes, de la laïcité et des autres éléments essentiels de notre existence nationale »¹⁵. On devine ici les passerelles qui existent entre la famille républicaine et la famille assimilationniste. Tout en défendant le principe d'institutions publiques « aveugles aux différences », transmettant une « référence sociale surdéterminante »¹⁶, la première rejoint la seconde en cela que les idées et les pratiques qui sous-tendent la laïcité correspondent à l'héritage historique de la majorité, notamment un certain rapport à la sécularisation.

RECONNAÎTRE LA DIVERSITÉ

Cette ambivalence nourrit les critiques d'un deuxième groupe de familles idéologiques,

qui ont en commun de considérer qu'il faut chercher non pas à réduire mais à reconnaître la diversité.

Les décoloniaux

À la gauche de ce camp, on considère que l'harmonie sociale ne pourra être atteinte sans la disparition préalable de la « blanchité », c'est-à-dire le système de domination des personnes de couleur par les

personnes de peau blanche établi lors des colonisations. Accusés par leurs détracteurs d'être sur une position symétrique à celle des néo-racistes (et donc de viser la suprématie des non-occidentaux, ou de l'islam, sous couvert de défense de la diversité), les « post-coloniaux » ou « décoloniaux » se défendent de toute velléité de domination. Ils réfutent également la critique de l'essentialisation (les personnes de peau blanche seraient forcément racistes, et les personnes de peau de couleur forcément racisées) en affirmant que ce sont les sociétés occidentales, et non eux, qui produisent les stigmates¹⁷. En 2015-2016, la mouvance, qui regroupe une constellation de structures apparues au cours des années 2000 (Indigènes de la République, Collectif contre l'islamophobie en France...)¹⁸, est relativement peu développée dans le monde politique et académique français¹⁹. Elle est médiatiquement visible à travers la militante Houria Bouteldja, autrice d'un essai controversé²⁰, dans lequel elle invite les Blancs à imiter Jean Genet, qui sut être « radicalement traître à sa race », les Juifs à redevenir les indigènes qu'ils étaient et les racisés à lutter contre leurs oppresseurs, avec des propos ambivalents sur la violence et le terrorisme. Au printemps 2016, la tenue à l'université Paris 8 d'une série de rencontres autour « des questions de race » sous le label « Paroles non blanches », puis l'organisation d'un « camp d'été décolonial » réservé aux personnes « subissant à titre personnel le racisme d'État », suscitent la polémique. Les organisateurs contre-attaquent en présentant la non-mixité non pas comme la manifestation d'une volonté de ségrégation, mais comme un outil permettant l'affirmation des minorisés : « les paroles blanches sont survalorisées, surinterprétées, surlégitimées comparé aux paroles et pensées non-blanches²¹ ». Au Québec, sur cette même période, la mouvance décoloniale s'exprime dans une veine moins radicale, et ses protagonistes sont considérés comme des interlocuteurs valables par les autorités,

15. *Le Soleil*, 13 juin 2016.

16. J. Beauchemin, « Les paradoxes de l'ethos pluraliste dans la société des identités », in C. Mercier et J.-P. Warren (dirs.), *Identités religieuses et cohésion sociale : la France et le Québec à l'école de la diversité*, Le Bord de l'eau, 2016, pp. 105-113.

17. L. Bantigny, « Non la pensée décoloniale ne menace pas la République », *L'Obs* [en ligne], 17 décembre 2018.

18. G. Clavreul, « Radiographie de la mouvance décoloniale : entre influence culturelle et tentations politiques », Fondation Jean Jaurès [en ligne], 22 décembre 2017.

19. Voir l'interview de Françoise Vergès dans *Hommes et migrations*, 2019/4, p. 170-176.

20. *Les Blancs, les Juifs et nous. Vers une politique de l'amour révolutionnaire*, La Fabrique, 2016.

21. Interview de S. Assbague et F. Noël sur le site contre-attaques.org [en ligne], 1^{er} mai 2016.

peut-être en raison de l'environnement anglo-saxon, où le paradigme des *race relations* est légitime, peut-être aussi parce que, de par leur héritage, les Québécois peuvent se sentir à la fois colonisés et colonisateurs²². Les groupes comme Québec inclusif, co-fondé par Emilie Nicolas, ou l'AMAL (Association des musulmans et des arabes pour la laïcité au Québec) d'Haroun Bouazzi, reçoivent dans leur combat contre le « racisme systémique » le soutien des « multiculturalistes »²³.

Les multiculturalistes

Cette deuxième constellation a des points communs avec celle des décoloniaux : les individus et collectifs qui la composent envisagent que l'idée d'universel puisse n'être que « le reflet d'une culture hégémonique ». Ils considèrent par ailleurs que « la préservation des cultures dans leur intégrité est un bien »²⁴. Mais ils ne partagent pas l'imaginaire agonistique des précédents : la reconnaissance du mérite et de la singularité de chaque culture relève d'un processus pacifique et consensuel, qui s'inscrit dans le cadre du libéralisme politique, et qui correspond aux intérêts bien compris du pays. En 2015, les autorités fédérales du Canada assurent que le multiculturalisme, adopté comme politique officielle depuis 1971, facilite « la participation du Canada à l'échelle mondiale dans les secteurs comme l'éducation, le commerce et la diplomatie²⁵ ». Les fondements de cette hospitalité à la différence sont à la fois philosophiques, religieux et psychologiques. C'est quand un individu est accepté tel qu'il est,

notamment avec ses affiliations communautaires, qu'il peut donner le meilleur de lui-même au collectif, en accepter les grands principes d'organisation, et accueillir la diversité culturelle et religieuse de la société globale. L'hypothèse est étayée par des recherches scientifiques, notamment en psychologie sociale, qui montrent que les individus estimant que leur groupe d'appartenance est déprécié remettent en cause la légitimité du système social englobant et s'engagent dans une forme de sécession ou de lutte²⁶. Sur notre période d'étude, cette approche est défendue au Québec principalement par des universitaires, pour certains anglophones, comme Jack Jedwab qui, sondages à l'appui, met au crédit du multiculturalisme le fait que les personnes se considérant attachées aux valeurs et aux principes fondateurs du Canada soient proportionnellement plus nombreuses chez les immigrants que chez les natifs²⁷. En France, en 2015-2016, « multiculturalisme » reste en revanche un « gros mot » : l'étiquette ne trouve guère preneur même si certains acteurs du monde associatif promeuvent la philosophie qui la sous-tend. C'est notam-

ment le cas à Coexister, un collectif interconvictionnel fondé en 2009, très actif durant cette période d'attentats, qui cherche à fonder la cohésion sur la diversité spirituelle, perçue et célébrée comme une richesse : « il est possible, pour nous, de construire l'unité sur la reconnaissance des singularités » déclare son jeune fondateur, Samuel Grzybowski, en 2016²⁸, alors même que Coexister est accusée par les « républicains » de « fascination pour le modèle anglo-saxon, américain ou canadien »²⁹.

22. C. Maillé, « Réception de la théorie postcoloniale dans le féminisme québécois », *Recherches féministes*, 2007/2.

23. Charles Taylor a ainsi signé la tribune « pour une commission sur le racisme systémique » co-initiée par Haroun Bouazzi (*La Presse*, 4 mai 2016).

24. C. Taylor, *Multiculturalisme : différence et démocratie*, Flammarion, 2009, p. 63 et 84.

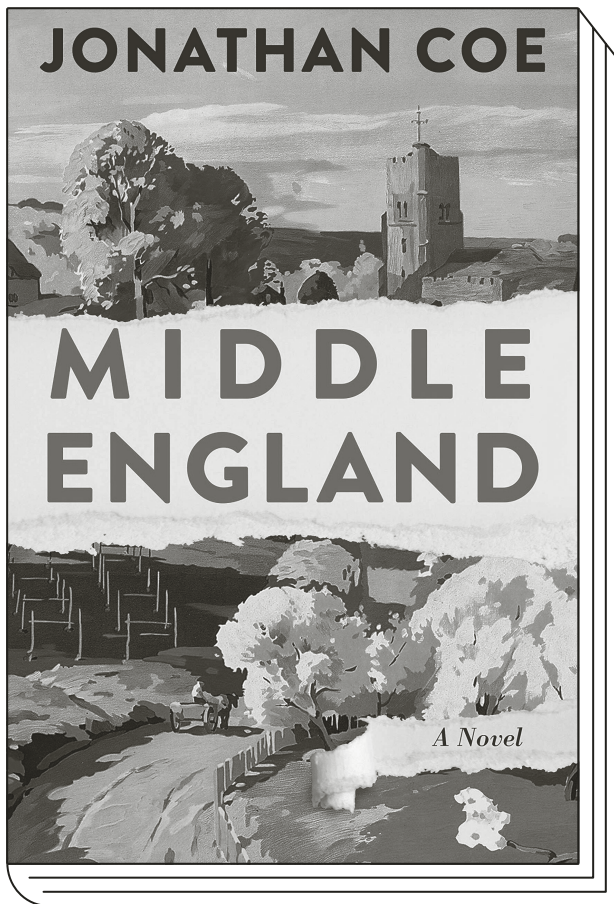
25. « Le multiculturalisme canadien : une citoyenneté ouverte à tous et à toutes », *Gouvernement du Canada [site officiel]*, 2015 (consulté le 24 mars 2016).

26. S. Guimond et F. Tougas, « Sentiments d'injustice et actions collectives : la privation relative », dans R. Bourhis et J.-P. Leyens (dir.), *Stéréotypes, discriminations et relations intergroupes*, Liège, Mardaga, 1999, p. 201-231.

27. J. Jedwab dans C. Mercier et J.-P. Warren, *op. cit.*, p. 149-151.

28. S. Grzybowski dans C. Mercier et J.-P. Warren, *op. cit.*, p. 295.

29. V. de Gmeline, « Coexister et ses amitiés douteuses », *Marianne*, 8 octobre 2016.



Jonathan Coe, *Middle England*

Viking Press, 2018 ; trad. fr. :
Le cœur de l'Angleterre, Gallimard, 2021

Les interculturalistes

L'« interculturalisme », théorisé par l'historien et sociologue québécois Gérard Bouchard, apparaît davantage soluble en contexte français. Tout en proposant de reconnaître les

cultures minoritaires dans leur spécificité, il se différencie du « multiculturalisme » par une attention aux besoins de sécurité exprimés au sein du groupe majoritaire.

30. Notamment dans l'article : « Qu'est-ce que l'interculturalisme ? », *McGill Law Journal*, 2011, vol. 56, no 2.

31. Voir notamment les contributions de Gérard Bouchard et de Jack Jedwab dans *Le Devoir*, 15 et 21 septembre 2016.

32. *Une laïcité interculturelle. Le Québec, avenir de la France ?*, Éditions de l'Aube, 2008.

Face aux craintes d'une disparition de l'identité nationale, ce modèle accorde à la culture fondatrice une « préséance *ad hoc* » sur les autres traditions : la place prioritaire accordée aux religions chrétiennes dans le cours « éthique et culture religieuse » dispensé dans les écoles publiques, la sonnerie quotidienne des cloches (alors que les autres cultes restent silencieux dans l'espace public), la croix sur le drapeau, sont légitimes en raison de l'épaisseur historique du christianisme, qui demeure par ailleurs la religion d'une majorité d'habitants de la Belle province. Si l'interculturalisme légitime le maintien de la prépondérance de l'héritage catholique et francophone dans l'organisation sociale, il cherche en même temps à prévenir toute discrimination pour ceux dont l'histoire est autre. Les normes restent façonnées pour le groupe majoritaire, mais des « accommodements raisonnables », c'est-à-dire des aménagements permettant leur adaptation aux pratiques et aux besoins des minoritaires, doivent être accordés pour garantir l'équité entre les citoyens, au-delà d'une égalité formelle³⁰. Au cours de notre période d'étude, ce modèle, qui vise la conciliation entre les aspirations des différentes communautés, suscite de nombreux débats au Québec, où il a été adopté comme politique officielle sans se différencier vraiment, dans les faits, du multiculturalisme³¹. De l'autre côté de l'Atlantique, si certains universitaires, comme Jean Baubérot, voient dans la « laïcité interculturelle » une perspective prometteuse pour la France³², il n'est pas explicitement revendiqué dans le champ politique, bien que certains discours, ceux d'Alain Juppé ou d'Emmanuel Macron au démarrage de la campagne de l'élection présidentielle de 2017 notamment, s'inscrivent pour partie dans une grammaire proche.

*
**

Même si ces deux derniers modèles sont les plus empiriquement étayés, ce qui fonctionne dans un contexte donné peut devenir conflictuel dans un autre, notamment si minorités et majorité, ou plus exactement les différents groupes qui composent ces entités, ne partagent pas la même philosophie de l'intégration³³. Pour favoriser l'harmonie sociale, il faut peut-être alors favoriser la conversation citoyenne sur cette question sensible qu'est la diversité, qui touche à l'intime de chacun, comme le note avec force Jonathan Coe dans *Middle England*³⁴ après que l'une des personnages, Sophie, une universitaire londonienne cosmopolite, a été comme pétrifiée par les propos xénophobes de sa future belle-mère : « [trad.] Ce sujet divise les gens plus que tout autre, car pour l'aborder, il faut se déshabiller et arracher

les vêtements de l'autre et être obligé de se regarder nus, sans protection, sans aucun moyen de détourner le regard. » Si l'on tire le fil de ce que suggère le romancier, pour dire nos positions sur la diversité culturelle et religieuse, il faudrait au préalable accepter d'énoncer le lieu depuis lequel nous parlons, plutôt que de se situer d'entrée de jeu sur le plan des grands principes et des jugements à portée générale. Tout en relativisant nos opinions, pour partie conditionnées par nos expériences de vie (avoir été minoritaire et s'être senti rejeté, avoir été majoritaire et s'être senti menacé...), cela permettrait à nos interlocuteurs, par l'empathie que favorisent les récits de vie, d'entrer plus facilement dans les ressorts intérieurs de nos convictions. ●

33. Voir R. Allard, « Résistance(s) en milieu francophone minoritaire au Canada », *Francophonies d'Amérique*, n° 13, 2002.

34. Viking, 2018.



REMETTONS-NOUS À LA TÂCHE !

NOUS N'AVONS PAS ENCORE FINI de réaliser les conséquences du funeste 24 février 2022. Pour sûr, il y a un avant et un après. Comme on avait fini par le comprendre avec le 9 novembre 1989 et la déconstruction d'un mur qui, pour toute une génération de jeunes Erasmus, a représenté la promesse d'une période de concorde, de paix, de progrès humain. Hélas, le boucher du Kremlin, à défaut d'être un mage, nous a rappelé brutalement que le monde n'est pas qu'une construction juridique voulue par des individus rationnels. Les Européens que nous sommes doivent se rendre à l'évidence. Nous avons réussi à mettre en place des institutions, des mécanismes et des processus inédits dans l'histoire de notre humanité pour contrôler les pulsions nationalistes ou d'éventuelles lubies de dirigeants de vouloir uniformiser les pensées ou de phagocyter les comportements de leur peuple. Mais, fiers d'une telle avancée, notre optimisme nous a aveuglés sur les ressentiments ou les mégalomanies de quelques dirigeants.

D'autant qu'en dépit de nombreux succès, cette dynamique européenne complexe s'est essouffée au fur et à mesure des élargissements de ses membres, renforçant avec le temps la pusillanimité de nos gouvernements à intégrer encore davantage leurs nations dans un collectif politico-institutionnel inédit. Naturellement, les années qui s'écoulent ont aussi estompé le souvenir des horreurs de notre passé, des folies barbares, qui avaient été pourtant à l'origine même de ce sursaut humaniste. Ce progrès pouvait laisser croire qu'une fois encore notre continent européen représenterait le berceau d'une forme d'avant-garde pour l'humanité, mais il faut se rendre à l'évidence : nous ne sommes plus ce que nous pensions être : un modèle possible pour d'autres régions du monde.

Aujourd'hui, l'Union européenne se trouve confrontée à une guerre à ses frontières et doit s'adapter pour répondre aussi vite que possible

à un régime autoritaire et massivement corrompu, une forme d'antithèse économique et sociétale de notre projet. Comme toujours, les incroyables dubitatifs au sein

des États membres parleront d'un nouveau test crucial pour l'Union ou même d'un changement de paradigme qui pourrait lui être fatal tant cette guerre met en lumière notre ingénuité utopique. Les réflexions n'en sont qu'à leurs prémices, mais la priorité unanime du côté occidental est désormais de réaffirmer la souveraineté nationale et l'intégrité territoriale d'un État voisin, l'Ukraine, qui s'était déjà fait amputer d'un de ses joyaux et qui désormais a choisi le camp de l'Ouest comme projet d'avenir. Sa population subit une destruction aveugle et systématique de ce qu'elle porte en elle, parce que le bourgeonnement démocratique d'une culture si proche ne pouvait qu'hérisser le KGBiste nostalgique d'un empire disparu.

Depuis le début de cette guerre, les réactions des États, bien épaulées par celles des institutions européennes, peuvent rassurer sur la capacité de l'Union à défendre ses valeurs et ses principes, sans pour autant insulter l'avenir. L'Ukraine ne peut pas perdre cette guerre, cela a été dit. Le contraire serait le signe de notre propre défaite occidentale, de notre incapacité à défendre notre histoire et nos principes constitutifs, dans un environnement international toujours plus autocratique. Malheureusement, l'horreur de la guerre se poursuit et s'enracine dans les esprits de part et d'autre du Dniepr. Comment envisager la paix sur notre continent européen dans de telles circonstances ? L'Union européenne pourra-t-elle répondre au nouveau défi de son élargissement, alors que ce même processus dans les Balkans occidentaux piétine depuis des années ? La Communauté politique européenne peut se révéler très utile. Mais on doit s'y atteler sérieusement, à Paris en particulier. ●



François Lafond
conseiller Expertise France

LE PERSONNALISME, PHILOSOPHIE POLITIQUE



**Pierre-André
Hervé**

doctorant en histoire
à l'École Pratique
des Hautes Études

Entre individualisme et totalitarisme, la recherche d'une troisième voie

« Nous appelons personnaliste toute doctrine, toute civilisation affirmant le primat de la personne humaine sur les nécessités matérielles et sur les appareils collectifs qui soutiennent son développement¹. » Le personnalisme est un courant philosophique important du XX^e siècle, qui s'est structuré en France dans les années 1930, sous l'impulsion, en particulier, du jeune philosophe Emmanuel Mounier (1905-1950), fondateur en 1932 de la revue *Esprit*. Dans un contexte d'entre-deux-guerres marqué par la crise financière de 1929 et l'exacerbation des totalitarismes, il recherchait une troisième voie opposant la notion de personne humaine d'une part à l'idée de la souveraineté de l'individu, affirmée par le capitalisme libéral, et d'autre part à celle de l'État totalitaire.

Individu et personne

Dans le langage commun, les notions d'individu et de personne sont souvent utilisées indistinctement pour désigner une même réalité. Le personnalisme apporte au contraire une distinction en proposant, avec la personne,

de dépasser l'individu, relié à la dimension matérielle de l'existence

humaine, pour l'ouvrir à sa dimension spirituelle. Si l'individualité matérielle est la condition même de l'existence humaine, cette dernière tend vers une dimension plus élevée qui est celle de la personne. Là, s'affirment sa liberté et sa capacité créatrice. Là, se tisse aussi sa relation nécessaire avec autrui, faite d'engagement généreux et de responsabilité. « Le premier souci de l'individualisme, dit Mounier, est de centrer l'individu sur soi, le premier souci du personnalisme de le décentrer pour l'établir dans les perspectives ouvertes de la personne². »

Pour les personnalistes d'inspiration catholique, dont les plus éminents représentants furent Emmanuel Mounier et Jacques Maritain, ce « mouvement de personnalisation » s'oriente vers Dieu, fin ultime, et s'épanouit dans l'amour du prochain. « On pourrait presque dire que je n'existe que dans la mesure où j'existe pour autrui, et, à la limite : être, c'est aimer », dira le même Mounier.

La société et le bien commun

Pour Emmanuel Mounier, « l'acte premier de la personne, c'est donc de susciter avec d'autres une société de personnes », qui « se fonde sur une série d'actes originaux » : *sortir de soi*, c'est à dire se décentrer pour se rendre disponible à autrui et donc lutter contre notre tendance à l'égoïsme, à l'individualisme ; *comprendre*, c'est à dire se situer au point de vue d'autrui sans cesser d'être soi ; *prendre sur soi, assumer* le destin et les sentiments d'autrui ; *donner* et non pas revendiquer ou

1. Emmanuel Mounier, « Manifeste au service du Personnalisme », *Esprit*, 1936, p. 7.

2. Emmanuel Mounier, *Le Personnalisme*, PUF, 1949, p. 33-35.

calculer ; être fidèle, dévoué, à la personne, d'une fidélité créatrice et non pas uniforme. Tout un programme !

Vient ensuite la question du bien commun, approfondie par Jacques Maritain qui inspira Mounier. Pour Maritain, « la fin de la société n'est pas le bien individuel ni la collection des biens individuels de chacune des personnes qui la constituent (...), ni le bien propre d'un tout qui (comme l'espèce, par exemple, à l'égard des individus, ou comme la ruche à l'égard des abeilles), rapporte à soi seul et se sacrifie les parties³ ». La fin de la société est le bien de la communauté, le bien du corps social, mais qu'il faut bien comprendre comme un « bien commun de *personnes humaines* », « commun *au tout et aux parties*, sur lesquelles il se reverse et qui doivent bénéficier de lui ». Le dévouement de chaque personne à l'œuvre commune doit s'articuler avec la transcendance de la personne par rapport à la cité : « Sous peine de se dénaturer lui-même, [le bien commun] implique et exige la reconnaissance des droits fondamentaux des personnes (et celle des droits de la société familiale, où les personnes sont engagées plus primitivement que dans la société politique) : et il comporte lui-même comme valeur *principale* la plus haute accession possible (c'est à dire compatible avec le bien du tout) des personnes à leur vie de personne et à leur liberté d'épanouissement, - et aux communications de bonté qui à leur tour en procèdent. »

Une philosophie de l'engagement

La dynamique personnelle implique donc l'engagement dans la cité, dont le personnalisme étudie aussi les formes. Emmanuel Mounier considère que l'homme d'action accompli est celui qui porte en lui la double polarité politique et prophétique, parvenant à faire coexister le tempérament politique, « qui vit

dans l'aménagement et le compromis⁴ », et le tempérament prophétique, « qui vit dans la méditation et l'audace », même si le philosophe reconnaît que ces deux tempéraments coexistent rarement dans la même personne. D'où, selon lui, la nécessité de l'engagement collectif, des « actions concertées » où peuvent s'articuler ces deux tempéraments.

Pour Mounier, « nous ne nous engageons jamais que dans des combats discutables sur des causes imparfaites ». Il dénonce au passage la puérité de ceux qui rechignent à s'engager par peur de « se salir les mains ». Mais cela n'implique pas de renoncer aux valeurs qui servent la personne. Aux yeux du philosophe, l'engagement puise dans cette tension, dans cet équilibre difficile, sa force créatrice et place celui qui s'engage « en état de vigilance critique » face aux risques d'embrigadement ou de fanatisme. Confronté au réel, celui qui aspire à la pureté et qui est mû par les bons sentiments se trouve en quelque sorte guéri de sa « préoccupation égocentrique d'intégrité individuelle » pour s'ouvrir au risque de l'action : « Le risque que nous assumons dans l'obscurité partielle de nos choix nous place dans un état de dépossession, d'insécurité et de hardiesse qui est le climat des grandes actions. »

Sur la lutte et sur la violence

Dans la continuité de cette philosophie de l'engagement et de l'action, Emmanuel Mounier et Paul Ricoeur proposent une réflexion sur la lutte et sur la violence, dont on peut tirer deux idées-forces. Tout d'abord, la lutte, y compris des classes, est bien un moteur essentiel de l'histoire. Pour reprendre Mounier, « il n'est pas de valeur qui ne naisse dans la lutte et ne s'établisse dans la lutte⁵ ». Ensuite, on ne peut rester impassible devant la violence. Écrivant

3. Jacques Maritain, « La personne et le bien commun (1946) », *CŒuvres 1940-1963*, Desclée de Brouwer, 1978, p. 298-299.

4. Emmanuel Mounier, *Le Personnalisme*, *op. cit.*, p. 101-102.

5. *Ibid.* p. 80.



Emmanuel Mounier

© Association des Amis d'Emmanuel Mounier

au moment de la signature des accords de Munich de septembre 1938, Mounier propose de répondre à l'usage de la force par Hitler avec « une certaine équivalence d'énergie⁶ » car « l'énergie seule intimide la violence, [qui] prend toute hésitation pour faiblesse, toute concession pour encouragement ». Selon le même Mounier, « il faut combattre la violence ; mais la fuir à tout prix, c'est renoncer à toutes les grandes tâches humaines⁷ ».

6. Emmanuel Mounier, « Lendemain d'une trahison », *Esprit*, Octobre 1938, p. 11-12.

7. Emmanuel Mounier, *Le Personnalisme*, *op. cit.*, p. 80.

8. Paul Ricœur, « L'homme non-violent et sa présence à l'histoire », *Esprit*, Février 1949, p. 230.

Ricœur poursuit cette analyse en fustigeant aussi bien un certain pacifisme que la « violence progressiste » des états-majors

parés de bonnes intentions, qui refusent l'un comme l'autre de voir à quel point la violence est inhérente à l'histoire. Le premier se fourvoie dans l'évasion : « la violence que tel refuse est versée au crédit d'une autre violence qu'elle n'a pas empêchée ou qu'elle a même encouragée⁸ ». La seconde néglige que la violence nourrit la violence. Ricœur soutient toutefois l'efficacité de la non-violence, comme témoignage concret, comme acte de foi « intempestif », qui « entretient la visée des valeurs, la tension de l'histoire vers la reconnaissance de l'homme par l'homme » : « en agissant non seulement *en direction* des fins humanistes de l'histoire - *en vue* de la justice et de l'amitié - mais *par* la force désarmée de ces fins, [le non-violent] empêche l'histoire de se détendre et de retomber. Il est la contrepartie d'espérance de la contingence de l'histoire, d'une histoire non garantie ». En quelques circonstances exceptionnelles et favorables – « l'Angleterre n'était pas le nazisme », rappelle Ricœur à propos de l'expérience de Gandhi en Inde – la non-violence peut même devenir un mouvement, une démonstration de résistance, qui parvient à unir les fins avec des moyens qui leur ressemblent.

Une pensée en dialogue

Réaction au capitalisme libéral et au totalitarisme, ces deux grands mouvements diamétralement opposés dans les termes mais niant l'un comme l'autre les réalités de l'esprit, le personnalisme a été approprié par des personnalités diverses mais qui ont en commun le double refus du choc binaire entre individu et communauté et de la réduction de l'homme à sa seule individualité matérielle. S'ils assumaient leur inspiration chrétienne, le catholique Emmanuel Mounier et son continuateur protestant Paul Ricœur n'en considéreraient pas moins le personnalisme comme un espace de dialogue, ouvert à la pluralité des visions, des idées, des approches, hostile

aux œillères partisans, tout l'inverse d'un système. Cette pensée s'est donc construite en dialogue constructif avec d'autres grands courants philosophiques européens, dont le marxisme, l'existentialisme (chrétien avec Karl Jaspers et Gabriel Marcel, ou athée avec Jean-Paul Sartre) ou la phénoménologie (Edmund Husserl, Hannah Arendt). La revue personaliste *Esprit* a aussi été un havre et une tribune pour tous les anti-totalitaires, y compris d'inspiration marxiste, à l'image de Cornelius Castoriadis et Claude Lefort.

Une critique originale de l'économie

De tous, le dialogue avec le marxisme aura sans doute été le plus profond, le plus difficile aussi. Avec les communistes, Mounier et ses amis partageaient une aversion radicale du capitalisme, dont ils proposaient une critique originale contredisant la hiérarchie des valeurs induite par ce dernier : « L'économie capitaliste est une économie entièrement subvertie, où la personne est soumise à une consommation elle-même soumise à la production qui est à son tour au service du profit spéculatif. Une économie personaliste règle au contraire le profit sur le service rendu dans la production, la production sur la consommation, et la consommation sur une éthique des besoins humains replacée dans la perspective totale de la personne⁹. »

Avec Nicolas Berdiaeff, Mounier reconnaissait dans le communisme une sorte de mauvaise conscience du christianisme bourgeois, lequel aurait trahi la promesse d'émancipation des opprimés. Il approuvait la dénonciation marxiste des formes de domination et une bonne part de son analyse de l'organisation économique et sociale. Il rejetait l'anticommunisme primaire, bien souvent le meilleur allié

du capitalisme, et prenait garde de ne pas porter atteinte aux classes populaires, dont le communisme soutenait alors l'espérance. La critique du communisme par Mounier et les amis d'*Esprit* (Berdiaeff, André Philip, François Perroux, etc.) n'en était pas moins forte, notamment à travers la dénonciation de ses insuffisances théoriques et pratiques.

Le communisme s'appuie sur la théorie marxiste du matérialisme économique ou historique, selon laquelle le développement des forces productrices matérielles et les formes de la production et de l'échange déterminent les processus historiques et sociaux. Les personalistes jugent l'explication insuffisante, comme amputée. Contre cette vision déterministe, ils défendent la liberté humaine, soutiennent la capacité créatrice de l'homme, donc sa prise de risque. Et s'ils critiquent la propriété privée, ils affirment le respect de la vie privée et, surtout, de la vie intérieure. Mounier dénonçait *in fine* l'insuffisance fondamentale du communisme qui était, à ses yeux, sinon sa négation de Dieu, du moins sa négation des réalités spirituelles : « En vidant l'individu de son intériorité et le monde de son mystère, en affirmant l'immanence sans la transcendance et le temps sans l'éternité, le marxisme s'est privé de toute une dimension du réel ; car il faut aussi se jeter dans les profondeurs intérieures pour bien lire les secrets de la nature. Contre Marx, nous affirmons qu'il n'y a de civilisation et de culture humaines que métaphysiquement orientées¹⁰. »

Une source féconde

Espace de dialogue philosophique, le personalisme est aussi une source d'inspiration au-delà des frontières nationales, religieuses ou partisans. Cette pensée a irrigué la vie intellectuelle, politique et religieuse de nombreux pays. En Europe, elle a influencé

9. Emmanuel Mounier, « Manifeste au service du Personalisme », *op. cit.*, p. 144.

10. Emmanuel Mounier cité par Jean Lacroix, dans sa préface de E. Mounier, *Communisme, anarchie et personalisme*, Seuil, 1966.

les pères fondateurs de l'Union européenne (en particulier Robert Schuman et Alcide De Gasperi), formé les promoteurs de l'idée fédérale (le Néerlandais Hendrik Brugmans, le Suisse Denis de Rougemont, etc.) et ceux du mouvement polonais Solidarność (Tadeusz Mazowiecki). Elle a essaimé au Proche-Orient, avec René Habachi et le Cénacle libanais, au Sénégal de Léopold Sédar Senghor et au Maroc, où Muhammad Aziz Lahbabi a esquissé un personnalisme musulman. L'Église catholique lui doit en partie ses grandes réorientations du concile Vatican II (Jacques Maritain, ambassadeur de France au Vatican de 1945 à 1948 et ami du pape Paul VI, fut invité au concile). En Amérique latine, le personnalisme compte parmi les inspirations majeures de la théologie de la Libération.

En France, deux grands courants politiques continuent, jusqu'à aujourd'hui, de revendiquer son legs : le centre, du Mouvement républicain et populaire (MRP), dont le « philosophe officiel » Etienne Borne [ndlr : cofondateur de *France Forum*] fut un compagnon fidèle et exigeant de Mounier, au Mouvement démocrate (MoDem) ; et la « deuxième gauche » de Michel Rocard et Jacques Delors, dont la relève est assurée, à l'intérieur ou en marge du Parti socialiste, par le député Dominique Potier et ses amis réunis au sein du cercle

Esprit Civique. Proche de Michel Rocard et de Paul Ricœur, qu'il assista lors de la rédaction de l'un de ses derniers grands textes sur « La Mémoire, l'histoire, l'oubli », le président de la République Emmanuel Macron porte lui aussi une partie de l'héritage du courant personnaliste.

*
* *

Philosophie de la personne humaine et de l'engagement dans la cité, pensée du dialogue et en dialogue, critique radicale du capitalisme et des totalitarismes, forgée dans les tourments des années 1930, puis source cruciale d'inspiration du projet européen de la seconde moitié du xx^e siècle, le personnalisme a-t-il perdu de son acuité ? Alors que nos sociétés épuisent leurs forces matérielles et spirituelles sous l'effet de l'individualisme et du capitalisme, qu'elles font face à la menace renouvelée de tentations totalitaires, n'est-il pas au contraire pertinent d'y puiser à nouveau ? ●

Édition revue et augmentée d'un texte initialement publié en octobre 2020 dans le numéro 6 de la revue du Cercle Agénor « De la Personne au Bien commun : le personnalisme aujourd'hui »
(<https://www.cercle-agenor.org/revue-octobre2020/>)

CULTURES



TAXONOMIE Musique



Nicolas Viel

musicologue

RÉPONDRE À UNE QUESTION SIMPLE

peut parfois nécessiter des détours complexes. Il arrive même, à force d'habitudes humaines, que ceux-ci deviennent inextricables et que la question initiale en devienne incompréhensible.

En musique, c'est le cas si l'on essaie de classer les instruments.

Cette opération est indispensable pour s'y retrouver dans le foisonnement des instruments locaux, dans l'histoire pluriséculaire des perfectionnements des instruments de l'orchestre symphonique ou dans le surgissement de progrès technologiques et de leur application en organologie, cette branche de la musicologie qui étudie les instruments.

Pour notre taxonomie, procédons avec simplicité : un instrument est un dispositif destiné à produire du son musical.

Les classer selon leur timbre ? Impossible : il faudrait tenir compte des formants et de leurs comportements dynamiques respectifs. Explosion paramétrique.

Selon leur origine ? Trop simple. Pas assez musical.

Leur taille ? Leur forme ? Trop limité : on mettrait ensemble la contrebasse et le soubassophone, la clave et le piccolo. Quelle utilité ?

Non. La façon la plus simple de classer les instruments est de revenir à ce qui fait leur essence – ils produisent du son – et de se demander comment ils le font. Qu'est-ce qui produit le son ?

On voit réapparaître ainsi des catégories bien connues. Dans le domaine des aérophones, nouveau nom de nos anciens instruments à vent, l'existence d'un biseau, voire de plusieurs, est un point commun à toutes les flûtes. La clarinette et le hautbois, les frères ennemis

de l'orchestre, diffèrent d'abord par le type d'anche, simple pour la première, double pour le second. Les cordes sont pincées, frappées ou frottées selon qu'on a affaire à un yukulélé, un cymbalum ou une vielle à roue.

La question posée ainsi règle définitivement le sort de la guitare électrique, rangée pour de bon dans l'armoire des instruments électroniques, au côté du thérémine ou des ondes Martenot, plutôt que dans celle des instruments à cordes du fait de la présence indispensable d'un haut-parleur pour qu'elle puisse s'exprimer.

La voix, dont un fameux professeur de chant disait qu'elle est un sport complet, est prudemment qualifiée d'instrument « corporel ».

De fait, il devient impératif de bannir les antiques appellations « bois » et « cuivres » qui ne disent rien de la façon dont le son est produit.

Les seconds ne sont certes pas faits de cuivre mais de laiton, un alliage plus léger et solide à 40% de zinc et un peu de plomb. Et pour eux et eux seuls, ce sont l'embouchure et les lèvres qui produisent le son. D'où le nom de leur famille : « instruments à embouchure ».

De leur côté, les « bois » comptent dans leurs rangs le saxophone, pas vraiment fait de bois, et les flûtes dont le membre le plus éminent, la flûte traversière, est en maillechort, un alliage de cuivre, de nickel et de zinc.

Hélas, les habitudes ont le dos large et la longue vie. Dans les conservatoires, qui portent souvent trop bien leur nom, il faudrait adopter cette classification raisonnée : elle parlerait à tous et rangerait dans les classeurs de la petite Histoire un petit fragment de cette aura mystérieuse, irrationnelle et repoussante qui fait de la musique une banale connivence d'initiés. ●

ANATOMIE D'UNE CHUTE : LES MIROIRS DÉFORMANTS DU COUPLE Cinéma

DANS SON DEUXIÈME FILM *La Bataille de Solferino* (2013), Justine Triet filmait déjà le chaos d'un couple. Entre une jeune journaliste couvrant la présidentielle de 2012 (Laetitia Dosch) et son ex-mari (Vincent Macaigne), la dispute enflait, passant de l'intime à l'espace public. Ici, l'hydre du couple se déploie depuis un chalet au-dessus de Grenoble, jusqu'à l'espace sans filtre du tribunal. Car Sandra (Sandra Hüller) se trouve accusée du meurtre de son mari Samuel (Samuel Theis), retrouvé défenestré au pied du chalet. Justine Triet orchestre magnifiquement la tension qui court tout du long de ces 2h30, où chaque minute égrenée pose une dose de mélancolie supplémentaire. Le film a été écrit à quatre mains avec son mari, le cinéaste Arthur Harari (*Diamant noir*, 2015, *Onoda*, 2021). Comment faire l'anatomie d'un mouvement, d'une décomposition ? Précisément, la cinéaste traque ce qui relie les membres de cette famille entre eux, comme les organes d'un corps participent, tous ensemble, à sa respiration.

De l'extérieur, l'enregistrement d'une dispute violente semble constituer une preuve irréfutable. On pense un peu à *Conversations secrètes* de Francis Ford Coppola (1974). À son avocat (Swann Arlaud), Sandra lance pourtant : « Ce sont nos voix, mais ce n'est pas nous. C'est un miroir déformant. » De l'intérieur du couple, que comprend-on de l'autre, que déforme-t-on aussi ? Si Sandra n'a pas tué Samuel (Samuel Theis), il pourrait bien s'être suicidé. Quelle thèse est la plus probable ? Les deux sont possibles. Dans le souvenir de chacun flottent

des phrases à double sens, des moments suspendus où, sans doute, un mal-être ressortait. Dans ce couple, la femme était

puissante, capable d'écrire en toute circonstance. Le mari était fragile, rongé par la culpabilité et un sentiment d'échec. Brutale, la dispute enregistrée est sans appel : Sandra renvoie Samuel dans les cordes. Non, elle ne lui a pas « pris son temps », comme il le clame. Il a lui-même décidé de se consacrer à l'éducation de leur fils, malvoyant à la suite d'un accident dont il se sent responsable. « Tu t'es pris toi-même à ton propre piège ! Je ne te dois rien. » assène-t-elle, catégorique. Que dit une dispute, ainsi isolée sur un enregistrement, d'un couple ? Y retrouve-t-on un rapport de forces bien établi ? Est-ce que de l'amour circule encore un peu entre eux ? « Tu imposes ton rythme, ta langue, pour tout, même dans ta façon de faire l'amour » reproche Samuel à Sandra, qui persiste à nier. Elle est allemande, lui français, et ils se parlent en anglais pour préserver un terrain commun. Mais c'est Sandra qui a quitté son *shithole* natal pour celui de son mari, né dans cette bourgade de montagne, où la vie est moins chère. Lorsque Samuel accuse Sandra d'avoir plagié l'un de ses manuscrits, les choses se brouillent encore.

Justine Triet interroge la lisière entre la réalité et la fiction. Entre deux personnes, aussi proches qu'elles soient, subsiste une zone



Olivia Leboyer

docteur en science politique,
Sciences Po Paris



Anatomie d'une chute de Justine Triet. Avec Sandra Hüller, Swann Arlaud, Milo Machado Graner, Antoine Reinartz, Samuel Theis (2h30), sortie le 23 août 2023. Palme d'or 2023.

floue d'incompréhension. L'être aimé est en partie réinventé. À son avocat, Sandra décrit Samuel comme celui qui, en entrant dans une pièce, en change d'un seul coup l'atmosphère. Les climats de l'amour sont des sortes de précipités chimiques. L'avocat, Vincent (Swann Arlaud), a connu Sandra dans le passé et l'a aimée. Quelque chose de palpable s'échange entre eux. Notons que Antoine Reinartz, qui joue l'avocat de l'accusation et Samuel Theis les apparitions du mari, ont tourné ensemble dans le très sensible *Petite nature* de Samuel Theis (2021). Mais le personnage le plus fascinant de ce récit est l'enfant, Daniel (Milo Machado Graner). À 11 ans, il entre dans l'adolescence mais a déjà subi plusieurs chocs. Un grave accident à 4 ans, et maintenant la découverte du corps de son père. Logique, concentré, il désire suivre l'intégralité du procès qui, croit-il, ne peut pas lui faire plus de mal. S'il ne voit pas, il perçoit vivement les émotions, des chiens comme des hommes. Justine Triet filme les brusques passages : de l'enfance à l'âge adulte, de l'intime au public, de l'amour au désamour. Le procès dissèque, expose des sentiments privés de leur flux vital. Quand on perd un procès, on a perdu, et quand on le gagne, qu'a-t-on obtenu ? Que reste-t-il ? Trouble jusqu'au bout, le film préserve le mystère. ●

LE MUSÉE DE L'IMMIGRATION, LES FAUX-SEMBLANTS PASSÉS AU KARCHER ? Exposition

LE MUSÉE NATIONAL DE L'HISTOIRE DE L'IMMIGRATION fait sa mue, avec une nouvelle exposition permanente, menée par Sébastien Gökalp, commissaire général. Au fil d'une exposition riche en illustrations, le Palais de la Porte Dorée reconfigure les récits. Par un regard neuf sur les circulations humaines, l'exposition interroge des pré-notions. On y découvre une histoire commune, résolument plurielle et ambiguë. Originellement, le Palais de la Porte Dorée exposait l'histoire de la colonisation, sa substance, ses crises, ses frontières. Désormais, la donne a changé. Il s'agit de penser le fait migratoire dans ses multiples dimensions, notamment dans son rapport à l'intime, au singulier, à l'individuel. Ainsi, le Musée s'attèle aux narratifs, aux instrumentalisation réalisées par les uns et les autres. La vulgarisation proposée grossit le trait plus que de raison. Des histoires de migration aux assignations identitaires, l'exposition interroge le rapport d'une société à l'altérité ; non sans mélanger arènes scientifiques et politiques. La constellation sémantique de l'immigration (« étranger », « beur », « banlieue », etc.) évoque une pluralité de significations, d'ordre idéologique ou juridique, qui interfèrent sans cesse et s'alimentent réciproquement. Conjointement, la réalité concrète des dynamiques migratoires tend à être occultée par l'écran du mythe.

Sur cet aspect, l'exposition manque sûrement de courage. Prisonnière d'une posture trop subjective, elle ne rationalise pas assez le fait migratoire. La réception des migrations

est discontinue, complexe, et parfois cahoteuse. Il aurait fallu interroger ces heurts sans naïveté, à la lumière de l'histoire, plutôt que de les condamner

manu militari. L'exposition manque aussi de tempérance pour dépassionner un cliage évoluant trop souvent hors du réel. La campagne de communication du Palais est maladroite. « *C'est fou tous ces étrangers qui ont fait l'histoire de France* », peut-on lire au centre d'une affiche avec en fond un portrait de Louis XIV, le roi Soleil né d'une mère espagnole et d'une grand-mère autrichienne. L'exposition est symptomatique d'un répertoire militant. Elle semble pointer systématiquement un racisme français au lieu d'interroger de manière distanciée la complexité du processus d'intégration. Le Musée aurait gagné à inclure dans son narratif non seulement les bénéfiques mais aussi les coûts de la distance culturelle, au lieu de se draper dans ce qui peut apparaître comme une sorte d'angélisme.

L'exposition confronte des idées vagues avec des images claires. Face aux mots de l'immigration, raides comme des balles, le Palais réussit le pari de l'incarnation. Alors que nous pensons l'immigration dans sa dimension la plus arithmétique, il est nécessaire de poser des visages, pour déverrouiller le sensible. Il faut présenter des parcours de vie, vecteurs d'engagement et de citoyenneté. Le Musée de l'Immigration relève ce défi. De succinctes



Arthur Billot
étudiant à Sciences Po



Une salle d'exposition du Palais de la Porte Dorée.

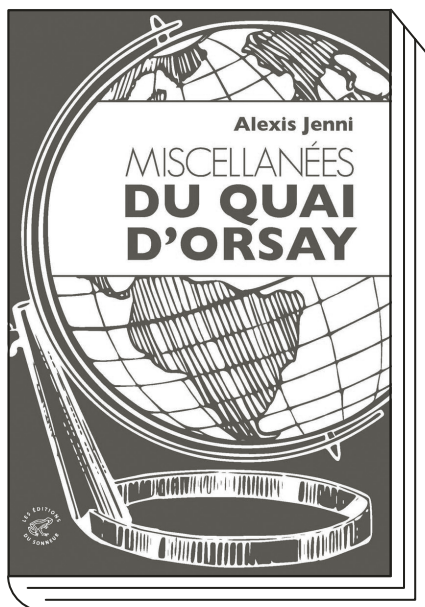
© Anne Volery © EPPPD, 2023

mais nombreuses biographies ornent le parcours. L'exposition est multiculturelle dans la mesure où elle interroge toutes les origines géographiques, et leurs contextes historiques respectifs. L'immigré, alors publicisé, incarne un idéal citoyen. Il occupe une présence dans l'espace public, visible, valorisée, et autodéterminée. Plus largement, il s'agit de doter de capitaux symboliques et culturels les plus défavorisés.

Ces visages de l'immigration sont accessibles, notamment aux plus jeunes. C'est pourquoi, l'exposition se révèle, en elle-même, vectrice d'intégration républicaine. En effet, celle-ci institue dans le récit national des figures nouvelles, sources d'identification pour des publics issus de la diversité. Dès lors, une structure des opportunités prend forme, de nouveaux récits se matérialisent. Le champ républicain se reconfigure. Mieux, il se réenchante. ●

MISCELLANÉES DU QUAI D'ORSAY : LA DIPLOMATIE BUISSONNIÈRE

Littérature



Alexis Jenni, *Miscellanées du Quai d'Orsay*
Éditions du Sonneur, mars 2023, 150 p., 16,50 €

DU LATIN *miscellanea*, « choses mêlées », les miscellanées proposent une promenade à partir d'un thème, avec ses bifurcations, ses chemins de traverse. On se souvient du succès fulgurant des *Miscellanées de Mr. Schott*¹. Dans ce type d'ouvrages, la logique est celle de l'esprit libre et vagabond, qui pratique le tête-à-queue. L'anecdote y a toute sa place, aussi éclairante que la grande histoire. On connaît l'éclectisme d'Alexis Jenni, prix Goncourt pour *L'Art français de la guerre* en 2011, et qui alterne, au gré de ses envies, les romans, essais ou biographies.

Rédiger ces observations brèves et frappantes implique de connaître en profondeur le thème en question. Ici, le monde diplomatique

et ses arcanes, rien de moins ! Un univers réputé opaque, secret, excite naturellement l'imagination. Précisément, Alexis Jenni désamorce avec humour la part de fantôme attachée au métier de diplomate. Il s'est documenté sérieusement, compulsant des documents, discutant avec différents protagonistes de la scène internationale, et retenant ce qui surprend et amuse davantage. « L'occupant occupé » revient sur la zone d'occupation française en Allemagne et en Autriche, prélevée à l'issue de la Seconde Guerre mondiale sur les zones anglaise et américaine. Des kilomètres de cartons d'archives témoignent de cette époque troublée. Alexis Jenni nous livre les chiffres sur le nombre et la catégorie des ambassades, leur taille, la composition des cabinets. Les différents échelons des métiers, la place des femmes, les voies d'accès aux carrières sont décrits dans leurs spécificités.

En coups de projecteur bien ciblés, les relations entre la France et l'Afrique, la France et les pays du Levant, la France et la Chine, la France et la Russie, la France et les États-Unis sont sondées



Olivia Leboyer

docteur en science politique,
Sciences Po Paris

1. Ben Schott, *Les Miscellanées de Mr. Schott*, Éditions Allia, 2005 (traduction d'un ouvrage initialement publié en langue anglaise en 2002 sous le titre : *Schott's Original Miscellany*).

avec acuité. « Menace sur les pôles », « La valise qui n'en a jamais été une », « Un observateur accrédité », « Le Quai parle, le Quai entend », les titres des chroniques, malicieux, attirent l'œil. Nous sommes à mi-chemin entre les SAS et Graham Greene. Alexis Jenni analyse la place de la langue et de la culture françaises. On oublie souvent que la langue française fut longtemps celle exclusive de la diplomatie, deux siècles durant. Si le français se maintient par tradition, son usage décline. Petit récapitulatif des diplomates assassinés, prise de température des niveaux de risque selon les pays, importance croissante des réseaux sociaux dans l'art diplomatique, autant

de notations essentielles. Mais Alexis Jenni sait aussi nous

captiver avec la description des cuisines du Quai d'Orsay, où le chef s'attache à trouver la recette du bonheur, ou avec celle de l'escalier principal du Quai où l'on peut admirer un étrange globe conçu par Fernand Pouillon à la gloire de François Mitterrand.

L'humour d'Alexis Jenni, flegmatique et incisif, fait parfois penser à Pierre Daninos². Le travail d'illustration de Fanny Barjhoux, en bleu et blanc, rend l'ouvrage encore plus ludique et séduisant. Très maniable, il comporte trois index, pour les noms propres, les noms de lieux, les noms d'organismes et de faits. Et, comme il se doit, c'est sur le « Guide de déontologie » qu'Alexis Jenni choisit de conclure, nous rappelant ainsi l'importance de l'éthique et du compromis raisonnable dans l'art diplomatique. ●

2. Pierre Daninos, *Les Carnets du Major W. Marmaduke Thompson*, 1954.

RAPPORT SCHUMAN SUR L'EUROPE L'ÉTAT DE L'UNION 2023

L'Europe a changé !
L'avez-vous remarqué ?

L'ouvrage annuel de référence sur l'Europe est disponible
en version papier et au format numérique.



ISBN : 978-2-49276-312-0
Prix : 22,00 € TTC – 289 pages

La 17^e édition offre une vue complète de l'Union européenne, des défis et des solutions proposées, un an après le retour de la guerre sur le continent.

La capacité de l'Union européenne à mettre en œuvre des réponses efficaces coordonnées et sa détermination à lutter pour la liberté d'un pays agressé ont été inébranlables, au point de convaincre les adeptes d'un délétère « chacun pour soi » et de rendre l'adhésion à son ambitieux projet encore plus séduisante.

Le Rapport Schuman sur l'Europe, l'état de l'Union 2023 se révèle un vademecum essentiel. Par ses analyses originales sur les risques et opportunités de ce moment crucial, enrichi par des cartes inédites et contenant un ensemble unique de statistiques commentées, il accompagne les lecteurs soucieux de comprendre les principaux enjeux ainsi que ceux désireux de contribuer à la réflexion sur la construction de l'Europe de demain.

Le Rapport Schuman sur l'Europe, l'état de l'Union 2023
constitue une boussole indispensable pour s'orienter dans la réalité complexe
dans laquelle l'Union européenne doit naviguer.

Cet ouvrage, réalisé sous la direction de Pascale Joannin,
est publié aux éditions Marie B dans la collection « Lignes de repères ».

Disponible en version papier et au format numérique

Retrouvez tous nos ouvrages ainsi que toutes nos publications,
format papier et/ou PDF imprimables sur notre site !

www.robert-schuman.eu

FONDATION ROBERT
SCHUMAN

ISSN 0046-4910

